

Les dialectes de Wallonie



Tome 2 - 1973

ABRÉVIATIONS COURANTES

- AHL Annuaire d'Histoire liégeoise.
ALF J. GILLIÉRON et E. EDMONT, *Atlas linguistique de la France*.
ALW *Atlas linguistique de la Wallonie*.
ASW Annuaire de la Société de Littérature wallonne.
BDW Bulletin du Dictionnaire wallon.
BSW Bulletin de la Société de Langue et de Littér. wall.
BTD Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie.
DBR Les Dialectes belgo-romans.
DFL J. HAUST, *Dict. français-liégeois*, publié sous la direction d'É. LEGROS, 1948.
DL J. HAUST, *Dict. Liégeois*, 1932.
DW Les Dialectes de Wallonie.
EMW Enquêtes du Musée de la Vie wallonne.
FEW W. VON WARTBURG, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*.
PSR Le Pays de Saint-Remacle.
RbPhH Revue belge de Philologie et d'Histoire.
VW La Vie Wallonne.
ZfRPh Zeitschrift für romanische Philologie.

Les dialectes de Wallonie



DON ALBERT MAQUET

SLLW

TEORAS TIBETIEN NOH

W112

Les dialectes de Wallonie



Tome 2 - 1973

Secrétariat : Jean LECHANTEUR, rue M. Beckers, 11, 4634 Soumagne

Les cultures à Seneffe

DEUXIÈME PARTIE

2. L'avoine

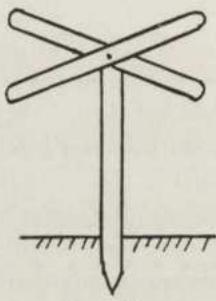
La culture des autres céréales est à peu près identique à celle du froment; je me bornerai à signaler les particularités.

L'avoine, *avène* ⁽¹⁾, est semée en mars, mais de préférence en février, d'où le dicton *avène dè fèviè rimplit lès guèrnins*. L'avoine fauchée trop verte se racornit sans sécher complètement, on dit *èle s'ërsake* ⁽²⁾ [elle se retire], *èle mégrit*. L'avoine fauchée n'est pas liée ni dressée tout de suite, *èle est léchéye* [laissée] à *djavias* sur le champ; on dit *èle sè fét mieùs, on l' léche rowi* (propr^t rouir), *èle sè rwadit* [elle se raidit]. La pluie qui tombe sur l'avoine fauchée est la bienvenue car elle enflle les fétus et facilite le battage, on dit alors *lès-avènes vièn'tè mèyeùs djus* (ou *dèwoûrs*).

(¹) *Avron* (Rouverroy), *fausse avène* (Seneffe), folle avoine. Expressions : *doner dè l'avène d'âye au dj'vau*, donner des coups de bâton au cheval; *il a trop d'avène et pau d'goria*, il est trop bien nourri pour le travail qu'il fournit; *bate ès'n-avène*, se rouler sur le sol (en parlant des chevaux et des ânes); *i n' faut nîn léchî l'avène au plat*, il ne faut rien laisser dans les assiettes; *léchî l'avène al crèpe*, manger chicement. Dicton : *avène qu'on sème in mé èn' crèche jamés* (Godarville^o).

(²) Infinitif *(è)rsaki*.

Les dizeaux d'avoine sont érigés comme suit. Au sommet d'une petite perche qui a la hauteur des tiges d'avoine, on fixe deux morceaux de bois qui forment un croisillon horizontal. Cet ensemble est fiché dans le sol et entre chaque bras du croisillon, on dépose deux javelles d'avoine, en position inclinée. Lorsque les huit javelles sont posées de cette façon, on les lie, sans les serrer, avec un glui de seigle, *glû, louyi, louyure*. L'appareil cité plus haut est ensuite enlevé et la gerbe d'avoine laissée debout est appelée *mam'zèle* (¹). Lorsque les *mam'zèles* sont séchées, on les réunit en dizeaux. Cette façon de procéder n'est employée que pour l'avoine car cette céréale sèche plus lentement que les autres.



Croisillon

Fourbate signifie battre légèrement la tête des gerbes d'avoine avant de la donner aux chevaux. L'avoine fournit la nourriture principale des chevaux. L'avoine fraîchement fauchée est nuisible aux chevaux car elle provoque l'étranguillon, (*è*)*stranguion*. « Pour que ce principe mauvais disparaisse, l'avoine doit séjourner une quinzaine de jours

(¹) Synon. *madame* (La Louvière, Trivières); *marionète* (Carnières, Morlanwelz).

dans le gerbier, ce qui la fait fermenter, *tchaufourner*, et blanchir, *blanki*; une chaleur se dégage du tas, une fumée, *fumiére*, s'en élève, surtout des endroits où la récolte fut la plus piétinée, dans les « paliers »; c'est tout cela qu'on exprime par *fé s' maladiye* ⁽¹⁾. L'avoine donnée aux vaches en petite quantité fait très bien crêmer, *cramer*, le lait. L'avoine est battue de préférence après le nouvel an. Les balles, *payes*, servent à bourrer les matelas, *payasses*. On sème un mélange d'avoine et de vesces, *èl mèya*, qui, coupé vert, sert de fourrage aux animaux.

La paille d'avoine sert à *bosser* les gilles.

3. Le seigle

Le seigle, *blè* ⁽²⁾; on dit *s'mer dèl blè* ⁽³⁾. Il est fauché en juillet, d'où le dicton *on vwat dès stokes dè blè al ducace dè Buch'rèt* [Buisseret, hameau de Senneffe], c'est-à-dire le 3^e dimanche de juillet. Les dizeaux comportent deux doubles rangées de six gerbes chacune, posées l'une contre l'autre, on dit *(è)rdoubler lès djarbes*. Les ergots, *dints-d' leù* ⁽⁴⁾, sont recherchés pour en faire une tisane pour les avortements, *passe-tout-outre*. On sème du méteil, *vèreù*, mélange de froment et de seigle; on fait du pain de seigle, *pangn dè blè, nwâr pangn*, ainsi que du *pangn dè vèreù*.

Le seigle sert de nourriture aux porcs et aux vaches. La farine, *farène*, de seigle (avec le sable, *sâbe*, et la chaux, *tchaus'*) entre dans la composition du mortier, *morti*. Pour

⁽¹⁾ Warnant, p. 167.

⁽²⁾ Synon. *swale* (Saint-Symphorien).

⁽³⁾ Le Dict. du w. du Centre signale : *s'mer dès blès* (sans localisation).

⁽⁴⁾ Idem à Marche-lez-Écaussinnes.

guérir les coliques, *maus d' vinte*, on boit de l'eau-de-vie, *france*, dans laquelle on a fait macérer des fleurs, *fleûrs*, de seigle.

Les emplois de la paille de seigle, (*è*)*strangn dè blè*:

1^o sur les meulettes de foin, *moyètes* ou *muyas d' fourâdje*, on dépose un *tchapron* qui consiste en une botte de paille liée près des épis et dont les tiges sont écartées de façon à former un parapluie qui protège le foin de la pluie.

2^o Devant les seuils des maisons, en guise de paillasson, on place une botte de paille liée lâchement pour qu'elle puisse s'aplatir lorsqu'on y frotte ses chaussures, on dit *èstierdèz vos pâds su l'torkèyon*.

3^o L'aire de la grange, *ére dè gringne*, est composée d'argile, *arzî*, *arzîye*, *crasse têre*, de sang, *san*, d'animal et de paille hachée, *atchéye*; le tout est damé, *balè*, et devient très dur.

4^o Les *âyons* ou *gluyéres* sont des espèces de grands paillassons constitués d'un encadrement de perches, *pièrkes*, reliées par des lattes, *latias*, recouverts de paille. Les tailleurs de pierre s'en servent pour s'abriter; on dépose aussi ces paillassons sur les haies de briques qui ne sont pas encore cuites. Ces mêmes paillassons abritent les briques qui sèchent.

5^o Devant la maison d'un mort, on fait une jonchée, *djonkûre*, de paille et on en garnit le fond du char de ferme qui fait office de corbillard. Pour les riches, le chemin menant de la mortuaire à l'église est couvert de paille que seuls les pauvres ont le droit de ramasser après l'enterrement.

6^o Deux ou trois fétus, *fèstus*, reliés par du fil, *filèt*, servent de cadre à des images; pour cet usage, la paille ne peut avoir été battue.

7^o Le fond des fossés de drainage est garni de fascines d'aune, *fachènes d'aunia*, et de perches de même bois qui pourrit très lentement; elles sont couvertes de paille et de l'argile recouvre le tout.

8^o Pour construire un toit de chaume, *toût d'estrangn*, (è)spès *toût*, on emploie la paille de seigle car les fétus sont plus longs, raides et bien cylindriques. Cette paille doit provenir de blé fauché à la sape, *piktiè*, et battu au fléau, *flaya*, pour qu'elle ne soit pas froissée.

9^o Sur le toit de chaume, on fixe une girouette, *clipotia*, représentant un coq confectionné artistiquement; la crête est même représentée par de petits morceaux de paille dépassant au-dessus de la tête.

10^o Les gerbes, *djarbes*, de céréales sont liées à l'aide de liens, *glùs*, *louyis*, *louyures*.

11^o Les ruches, *tchatwâres*, sont faites avec cette paille.

12^o Pour empêcher la neige, la pluie et les poussières de pénétrer dans les greniers, des petites torches, *tortchètes*, de paille bouchent les orifices sous les tuiles, *panes*.

13^o Les vieilles maisons ont des murs faits de gros madriers entrecroisés, reliés par de petites perches, *pièrkètes*, entre lesquelles on entrelace, *on fèche* (1), des branchages; sur ce clayonnage, on applique, *on plaque* (2), du mortier d'argile corroyé avec de la paille hachée.

14^o Pour avoir chaud aux pieds, on place dans les sabots des torchettes de paille.

15^o Le brandon pour brandonner un champ se confectionne avec de la paille attachée à un bâton fiché dans le sol. L'ensemble s'appelle *calindje* (DL, fig. 50) (dresser un

(1) Infinitif *fèchi*.

(2) Infinitif *plaqui*.

procès-verbal, *calindji*). Le brandon défend le passage à travers le champ.

16^o En liant une petite gerbe de paille au bout d'une perche, on obtient un écouvillon, (*è*)scouвion, servant à nettoyer le four à pain ou la cheminée de la maison.

17^o Des panetons, *tchatwâres*, *tèles dè strangn*, dans lesquels on met le pain avant de l'enfourner sont faits de paille.

18^o Le *minâdje au fêstu* consiste d'abord à forer un trou que l'on remplit de poudre jusqu'à 10 cm de l'orifice. Il est ensuite comblé avec de l'argile. Ce bouchon d'argile est percé au moyen d'une espèce de grosse aiguille en cuivre, (*è*)splinguète. Dans le canal ainsi obtenu, on introduit un fétu de paille de seigle bourré d'amadou auquel on communique le feu avec la flamme du crasset, *crachèt* (donnée recueillie à La Hestre et Morlanwelz).

19^o Les voûtes, *voûssures*, des plafonds sont parfois faites d'argile corroyée avec de la paille hachée. Dans les greniers, ces *voûssures* sont recouvertes d'un mortier d'argile et de balles, *payes*, de seigle (ou d'avoine).

20^o Le sol des pièces de la maison est couvert d'une *cindréye* composée d'argile, de balles de seigle (ou d'avoine), et de bouse de vache, *flate dè vatche* (¹).

21^o Une botte liée avec une ficelle sert de paillasson pour les pieds, il est appelé *torkèyon*, (*è*)scouвion.

22^o On *troussout* les chevaux, c'est-à-dire que l'on tressait la queue et parfois la crinière avec de la paille de seigle.

(¹) HAROU, *Le folkl. de Godarville*, p. 36 : « On peut se débarrasser des verrues en les frottant avec des nœuds de paille de seigle qu'on enveloppe après l'opération dans du papier. On laisse ensuite tomber le paquet ainsi confectionné derrière soi, en ayant soin de ne pas se retourner et de ne pas repasser le même jour par le chemin qu'on a suivi. La personne qui ramassera ces nœuds de paille aura les verrues ».

Taquinerie aux enfants: on serre légèrement le nez d'un enfant entre le pouce et l'index en disant: *qu'est-ce què lès vatches mindj't' à l'iviér?*, le gosse répond en nasillant: *dou strangn dè blè pou scaper m' nèz*.

4. L'orge

L'orge, *ordje*, n'a jamais été cultivée à Seneffe. Mon témoin connaît cependant la variété semée avant l'hiver, *ordje d'iviér*, ou escourgeon, *sicoron* (¹), et celle semée au printemps, *ordje dè mars'*. On se sert de l'orge pour engraisser, *incrachî*, les porcs (rarement les vaches). Elle est aussi utilisée dans les brasseries, *brassènes*. La drèche, *drache* (²), sert de nourriture aux vaches.

Pendant les deux dernières guerres, l'orge torréfiée remplaça le café.

5. Le lin

Le lin, *lin*, n'est pas fauché mais arraché à la main, *arachî al mangn*. Une javelle s'appelle *pougnéye* (propr^t poignée) car elle est composée de tiges arrachées en une fois; elle est liée avec des tiges de la récolte. Le lin est mis en dizeaux, (*è*)*stokètes*, pour le laisser sécher, *sèki*, *sètchi*. Lorsque la graine de lin, *linûse* (³), semble *souner* [sonner] dans son enveloppe, *clotchète*, on érige de longues rangées, *âyes*, *tchin.nes*, de javelles (cette opération: *fé dès-âyes*, *mète in tchin.nes*) (⁴). Quand le lin est très sec, *pèrcè* *sèc*, il

(¹) Idem à Marche-lez-Écauvinnes.

(²) Expression: *avoû 'ne panse al drache*, être obèse.

(³) Idem à Marche-lez-Écauvinnes.

(⁴) *Kin.ner*, ranger le lin coupé (Marche-lez-Écauvinnes); *kin.ne*, disposition du lin pendant le rouissage (Marche-lez-Écauvinnes).

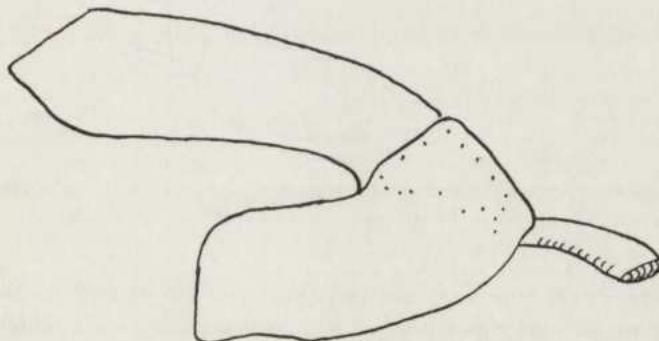
est rentré dans la grange. En ce qui concerne le teillage, je n'ai trouvé aucun témoin qui avait des souvenirs précis à ce sujet. Cependant, Flori Deprétre (1871-1960) décrit très bien cette opération dans MA, février 1933, sans citer la localisation, mais son article est certainement valable pour Horrues où il était né :

« *On l' rinte al grègne pou yèsse batu al mâye* (espèce de maillet plat muni d'un manche courbé, tout à fait différent du fléau qui sert à battre les céréales). *Èy' on s' twêve mètnant in face dou lin qu'on va mète rowi* (¹) (le rouissage, chez nous, se fait en étendant le lin par couches minces, de préférence dans du jeune trèfle qui, en grandissant, l'enveloppe d'un rideau qui le tient humide).

Èyèt nos v'là d'vant l' lin prèsse à spindjì. Après qu'il-a stè rsèki come i faut, il-èst d'aboûrd passè al broûye (instrument composé de deux cylindres dentés, longs d'un mètre environ et actionnés par une puissante manivelle). *Pau mouv'mint dè va-èt-vint, èl lin è-st-ainsi broûyì, djusqu'au temps què l'anau est complèt' mint dèsmoulinè. I va mèt' nant passer au spindjoù, planke-à-spindjì, ou, pus râde, baudèt* (le *baudèt* est appelé ainsi à cause de l'encoche qui sert à recevoir la botte de lin et qui ressemble à la gueule de l'animal). *El baudèt è-st-in gayì* [noyer] *d' 4/4 dè 35 centimètès dè largue su in mète èt d'mi d' wauteûr inviron; il-èst montè su 'ne dosse* (pièce de bois brut dans laquelle est fixé le *baudèt*). *Padri l' baudèt, dèvant l'espindjeù, c'èst l' cingue* (courroie en gros cuir fixée à chacun des bouts aux *piquèts* en bois de *sau* [saule], plantés dans la terre). *Èl cingue èyèt lès piquèts chèrv'tè à arèter l' palète dou spindjeù à chaque coup qu'i tape èy' à l' fé r'bondi pa l'èrsouïrt qu'is fès'tè.*

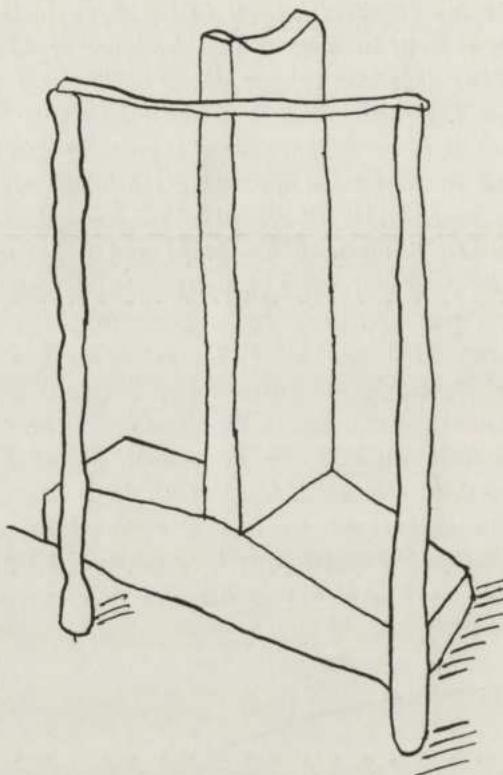
(¹) Variantes *rowi*, *rouwi* (Marche-lez-Écauvinnes).

Èl palète dou spindjeû èst fète in bos d' gayî dèl mèyeûse qualité; èle sè compôse d'ène preùmiére lance dè 45×20 cm inviron, d'ène deùsième volante dè 50×10 cm à pau près èyèt d'in.ne èspècheûr dè 4 à 5 milimètes. Pou fini, ène pètite mance dè 15 cm dè longueûr, d'èl grosseûr d'in croch'ton d' pile, avû in p'tit talon d'arète. L'èspindjeû prind d'ène mangn ène pougnéye dè lin broûyî èy' i l' passe dins l' gueûle dou baudèt. Dè l'aute mangn, i tape avû l' palète. Quand l' mitant dèl pougnéye qui r'çwat lès couûps èst dèsbarasséye dèz-anaus, l'ome l'ertourne pou rcouminchî l'opèracion su l'aute mitant. Mèt'nant què l' lin èst spindjî, i va, pou ll'avoû clér' èt dèstoûyî, èl passer au sèrin (planche pourvue de dents pointues et longues de 10 cm environ, fixée sur bâti et inclinée du côté de l'ouvrier). Quand l' lin èst sèrinchî, qu'il-èst clér èt doûs come dèl swa, l'èspindjeû va l' bot'ler in ll'alouyant pa bote d'in kulo dou costè dèl sèmince. Çou qu'i d'meûre dins l' sèrin s'apèle lès stoupes. C'èst ça qui chért à fé dèz jwints, dèz fichèles ou bin dèl grosse twale (¹).



Palète du spindjeû

(¹) *Inmoucure*, étoupe, partie du lin dont on fait les sacs et les toiles d'emballage (Marche-lez-Écaussinnes).



Baudèt

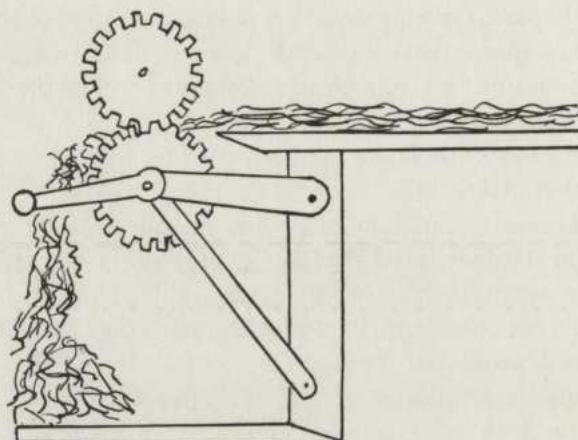
Ces deux croquis ont été exécutés par M. Paul André, d'après la description de Flori Deprêtre.

*Mèt'nant, tout s' fét au mècanique, èt l'èspindjeû n' cante
pus in bot'lant s'n-ouvrâdje. Èy' on.n-a roubliyî sès fèrdènes
dou lundi pièrdu [lundi qui suit l'Epiphanie], djoû qu'il-
avoût chwasi pou s' fièsse ».*

On tire les produits suivants du lin: la graine de lin, *linûse, linûje*, qui entière ou moulue, constitue un excellent

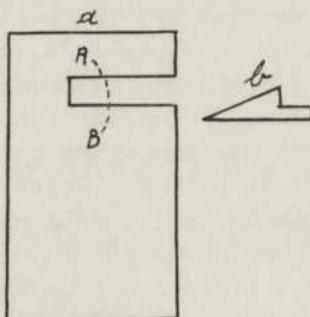
purgatif, *purdje*, pour gens et bêtes, et qui, employée en cataplasme, *papin*, guérit les maux de gorge et fait disparaître l'inflammation ; les écouchures, *lès-anaus*, qu'on met dans le mortier pour lier ; la farine de lin, *poûfrète*, qui, appliquée sous forme de cataplasme sur les pieds, sert de remède contre la tension artérielle.

G. Lecomte, pp. 220-222, écrit ce qui suit en ce qui concerne Godarville : « Parfois, le grossiste rend visite au fermier avant la récolte : il arrive qu'il achète le lin sur pied, à vue ; cela s'appelle *acater achèblo* ; *vinde ène despouye achèblo*. L'acquéreur s'occupe de tout le travail. Il arrive aussi que le fermier se refuse à vendre sa récolte ; il bat alors au fléau pour obtenir la graine, *èl grène dè lin* ; il en gardera une partie, cette graine étant recommandée contre la constipation des bestiaux, et vendra le reste. Les tiges sont ensuite voiturées sur une prairie : *on stind lès botes dè lin su in pachî, al rouséye èy' al pieûve* : c'est le rouissage qui dure de trois à quatre semaines. Le lin est ensuite vendu au grossiste, ou encore à des spécialistes locaux : *dès f'zeûs d' lin*. On ne connaît aucun *f'zeû d' lin* ayant habité Godarville ; les fermiers de chez nous portaient leurs tiges à Gouy-lez-Piéton, village voisin. Le ou les *f'zeûs d' lin* opéraient dans une sorte de hangar, *èl trô à lin*, où on amenait le lin à travailler. Il s'agit d'abord de briser la tige, *broûyî l' lin*, ce qui se fait avec une *broûyeûse* ou *broûye*, composée essentiellement de deux rouleaux à cannelures, *lès-ingrènâdjes*, mis en mouvement par une manivelle, *ène manike*, et une table, *ène tâbe*, où l'on dépose le lin à broyer. Le lin broyé tombe au pied de la machine et est destiné à être ensuite battu, *bate du lin* ; cette opération, facilitée par le rouissage et le broyage, a pour but de séparer la filasse de la partie ligneuse du lin ou chenevotte. Elle se pratique au moyen d'une planche, *ène plantche à lin*, haute d'un mètre cin-



Broûyeuse

quante, large de cinquante centimètres, et pourvue vers le haut d'une échancreure rectangulaire. L'ouvrier introduit dans cette ouverture, perpendiculairement à la surface de la planche, l'extrémité d'une poignée de lin broyé, puis, au moyen d'une pièce de bois découpée dans une planche, *ène bate*, il bat le lin qui dépasse de l'autre côté



a) *planche à lin* ; b) *bate*

de l'échancrure, en frottant sa « batte » de bas en haut, sur la surface de la planche, de A à B. La filasse, *èl fil dè lin*, devient souple, en étant débarrassé de la partie ligneuse, *lès-anaus*, qui entrent dans la composition du mortier de plafonnage ».

Le marchand de lin était appelé *lin.nî* (¹).

Pour filer, *filer*, on se sert du rouet, *tchâr à filer* (DFL, fig. 828) (²), qui comprend la bobine, *bèyote* (³), tournant sur une cheville, *bèyot* (⁴); la pédale, *passèt*; la quenouille, *kènoye* (⁵); la roue, *rû(ye)*; le fuseau, *fuja* (⁶). Pour le tissage, je n'ai recueilli que les termes *ourdichoû* (⁷), ourdissoir; *tècheû*, tisserand (⁸); *tèchi*, tisser (⁹); toilier, *téli*; métier à tisser, *mèsti d' téli*; espèce de nœud de tisserand, *neûd d' téli*. Le marchand qui achetait le fil fabriqué à domicile était appelé *mourkignin* (¹⁰).

6. Les fourrages

On connaît le trèfle ordinaire à fleurs rouge-violet, *trinèle* (¹¹), qui atteint une cinquantaine de centimètres;

(¹) Variante *lin.neû* (Rouveroy).

(²) Variante *câr à filer* (Marche-lez-Écauvinnes, où il y avait le *câr à filer gros* et le *câr à filer fin*).

(³) Variante *biyote* (Marche-lez-Écauvinnes).

(⁴) Variante *biyot* (Marche-lez-Écauvinnes).

(⁵) Idem à Marche-lez-Écauvinnes.

(⁶) Idem à Marche-lez-Écauvinnes.

(⁷) A Marche-lez-Écauvinnes : *crukète*, quantité de fil qu'une fileuse pouvait placer sur une bobine; *djèture*, écheveau, quantité de fil d'une bobine roulé sur l'avant-bras, de la paume au coude; *kârt*, mesure de longueur pour le fil.

(⁸) Variantes : *tèch'rand*, *tich'rand* (Marche-lez-Écauvinnes).

(⁹) *Tèchi*, courir en zigzaguant.

(¹⁰) Idem à Godarville.

(¹¹) Variante : *trènèle* (Marche-lez-Écauvinnes).

fleur du trèfle, *makète* ⁽¹⁾. Le petit trèfle à fleurs blanches, *coucou*, *blanke trinèle*, qui atteint une dizaine de centimètres; on le sème dans le seigle et quand celui-ci est fauché, le *coucou* sert de pâture aux animaux. Le grand trèfle, *tchaude trinèle*, *trinèle dou payis* ⁽²⁾, est semé dans l'avoine ou le seigle en avril et donne deux récoltes, *coupes*. C'est en mai que l'on a la première *coupe* appelée *(è)rtrou* ⁽³⁾; les chevaux pâturent parfois sur celle-ci, on dit *mète lès tch'fous au rtrou*. La deuxième récolte a lieu en août et c'est d'elle qu'on obtient la semence en battant la *tchaude trinèle*. Une terre sur laquelle on a récolté du grand trèfle convient toujours à un semis de froment appelé alors *fourmint d' rèchon*. Le trèfle incarnat, *roudjé makète*, *trinèle d'Éjipe*, *trinèle à flotches*, est semé avant l'hiver, on le herse pour le recouvrir, puis on le roule. Pour empêcher le développement d'une grosse tige, *bourdon*, qui pourrirait en hiver, on y mène paître le bétail en octobre. En mai, il est mûr et tous les jours, on en fauche pour les animaux. Une terre qui a produit du trèfle incarnat convient très bien pour planter des pommes de terre. Le trèfle jaune, *fwâde trinèle*, est rarement fané car il n'a pas une bonne qualité; on le retourne avec la charrue pour servir d'engrais vert.

Le trèfle fauché est réparti en andains, *ondènes*, et on le laisse sécher; on le retourne le moins possible, afin que les feuilles, *fwêyes*, restent intactes. On le réunit ensuite en petites javelles, *djavias*, qui sont liées à la tête. Trois javelles sont érigées en faisceaux, *mam'zèles*. Lorsque le vent grandit, on réunit les faisceaux trois par trois pour former des *èstokéyes*.

⁽¹⁾ *Makète*: 1^o baguette de tambour; 2^o petit marteau. Expression: *tourner à makètes*, se gâter (en parlant du temps).

⁽²⁾ Synon. *nwâre trinèle* (Trivières).

⁽³⁾ Variantes *(è)rtrou* (Bellecourt), *(è)rtrô* (Marche-lez-Écauvinnes).

La luzerne, *lizérne*, donne trois récoltes, *coupes*, par an pendant sept ans, pour un seul ensemencement. Lorsque les herbes, (*fayès*) *criyaus*, et les pissenlits, *pichoulits*, sont trop abondants, on dit que la luzerne *ès' piér* [se perd] (¹), *s'in va* (²). Après une culture de luzerne, la terre est riche, on dit *èl tére èst rpoüséye*. La luzerne est fauchée et on la laisse faner; les opérations de fenaison sont semblables à celles du foin (³).

Comme fourrages, on trouve également la vesce, *vèsse*, et la féverole, *favloote*; une botte de tiges de féverolles, *in wara* (⁴). Ces fourrages sont donnés aux chevaux; les pauvres gens mangent des féverolles cuites à l'eau.

On connaît aussi le ray-grass, *règra* (⁵). A Godarville, les enfants arrachent les épis de l'ivraie, *fourmint du diâle* (⁶), ou bien du ray-grass en disant: *pé, guère, famène, bon tamps*. A Marche-lez-Écaussinnes, à chaque nœud du chaume, on récite: *pé, guère, famène, bon tamps, monvés tamps*; à Bellecourt, Fayt-lez-Manage, La Hestre et Seneffe: *méson, baraque, chatau*. Le dernier mot de chacune de ces formulettes indique l'avenir prochain.

7. Les betteraves

On cultive la betterave fourragère, *bètrâle dè vatche*, et la betterave sucrière, *bètrâle à suke*, *bètrâle dè suke*. La plante comprend les feuilles, *fwêyes*, *vérts*, le collet, *colé*, *golé*, et le tronc, *bètrâle* (parfois *pètrâle*).

(¹) Infinitif *ès' piérde*.

(²) Infinitif *s'in daler*.

(³) Cf. mon travail *Les prairies et le fauchage...*, pp. 48-49.

(⁴) *Wartriye*: 1^o fane de féverolle (Mignault); 2^o féverolle en culture (La Louvière, Trivières).

(⁵) Synon. *pé-guère* (Marche-lez-Écaussinnes).

(⁶) Synon. *darnèle* et *drô* (Marche-lez-Écaussinnes).

Pour obtenir la semence, on décollette les plus belles betteraves que l'on place dans le silo et en avril, elles sont replantées. Une tige se lève et on la soutient avec un tuteur, (*è*)*stitchète*, *tuteûr*, lié à la tige, *buk* (¹) avec un lien, *louyi*, *louyure*, de seigle. En septembre, lorsque la tige brunit, on la coupe. Ces tiges sont battues au fléau, vannées et mises à sécher. Les petits cultivateurs se contentent d'égrener, *èspiyi*, *rauvler* (²) la tige en la passant dans la main fermée, ou en frappant les tiges sur un tonneau, *in batant al tone*.

Avant de semer, *planter bétrâles*, la terre doit être meuble, *lidjére*, *mîle*, *veûle*, et sans mottes, *rukès*. On passe la herse, *yèrse*, pour les briser et s'il en reste, il faut déchaumer, *binokî*, *ringuyî*, avec le binoir, *binoû* (³). Pour semer (⁴), on tire des lignes espacées de trente à quarante centimètres se coupant à angles droits; la semence se pose aux croisements, on dit *planter à cárôs* (⁵). Il ne faut pas enfouir les semences trop profondément *pou qu'èles povis'tè intinde* (*lès clokes*) *souner à mèsse*. On trace aussi de légers sillons à l'aide d'un cordeau, *cordia*, espacés de trente à quarante centimètres. Quand les plantes commencent à sortir du sol, elles sont trop serrées et pour qu'elles puissent se développer, on détruit quelques plantes, on dit *aplacer*, *mète à distance*, *mète à longueûr* avec une houe à court manche, *razète*. Ensuite, les herbes poussent et il est nécessaire de biner, *passer* (⁶), avec la *razète* (pour les petites surfaces)

(¹) *Buk* : 1^o tronc d'arbre ; 2^o tige du céleri, de la rhubarbe.

(²) *Rauvler* : 1^o nettoyer le carreau du four à pain ; 2^o égrener la récolte de houblon.

(³) Cf. mon travail *La préparation de la terre et les labours...*

(⁴) HAROU, *Le folkl. de Godarville*, p. 24 : « Ne semer ni betteraves, ni carottes par un vent du nord, car elles seraient difformes ».

(⁵) Synon. *planter au cárè* (Godarville^o).

(⁶) Pour les autres plantes, *biner* se dit *sarkèler*.

et avec *l'osti à passer lès bêtrâles* (DFL, fig. 747). « Cet instrument se compose de deux bras, *lès bras*, et d'un couteau, *coutia*, long de l'intervalle de deux lignes de betteraves ; ce couteau pénètre de deux à trois centimètres dans le sol et coupe les mauvaises herbes. Biner avec cet instrument, *passer* ; le travail ne consiste pas à pousser l'instrument d'une manière continue ; l'ouvrier marche lentement à longs pas ; avant chaque poussée, en fléchissant les bras, il ramène la brouette légèrement en arrière ⁽¹⁾ ».

Plus tard, une équipe va démarier, *dèsmaryi* ⁽²⁾, en ne laissant que la plus grosse betterave de la touffe, *èl pus belle dèl troupe*. Le *dèsmariâdje* se fait à la main, *al mangn*. Le dernier travail consiste à *passer* deux ou trois fois, et ensuite à enlever les mauvaises herbes, *(è)rpasser lès bêtrâles*.

En octobre, c'est l'arrachage des betteraves, *èl sakâdje bêtrâles*, (on dit *sakî bêtrâles*) avec une *fourche à bêtrâles*, petite fourche à deux dents en forme de lyre, le manche, *mance*, a une longueur d'environ 50 cm et est muni d'une poignée de bêche, *croch'ton*. « L'ouvrier tient cet outil de la main droite et l'enfonce sous la racine, il saisit en même temps les feuilles de la main gauche et, appuyant sur l'outil, tirant sur les feuilles, il arrache la betterave ⁽³⁾ ». L'ouvrier arrache deux lignes, *routes*, *rindjéyes*, à la fois et les réunit en un seul andain, *dji* ⁽⁴⁾ ; on dit *mète à dji*. « L'unité d'arrachage est de douze, dix ou huit lignes. Pour une unité de douze lignes, la plus fréquente, l'ouvrier avance de AA' en BB', arrachant les lignes 1 et 2 et plaçant les betteraves sur la ligne 1, toujours à sa gauche, les feuilles tournées

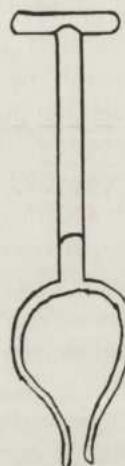
(1) Warnant, p. 179.

(2) Synon. *dèsdjum'ler* (Godarville). Les feuilles de ces betteraves *dèsmariéyes* sont employées pour faire de la purée, *poréye*, *potchûye*.

(3) Warnant, p. 206.

(4) *Dji*, rangée limitant les coupes dans un bois.

vers lui; il va ensuite de CC' en DD', etc. (1) (Warnant, fig. 67).



Fourche à bêtrâles

Après avoir arraché les betteraves, il faut les décolleter, *couper lès colés*. Le décolleteur, *coupeù d' colé*, suit l'arracheur, *sakeù*, et décollette avec un couteau, *atchô*. « Le décolleteur établit d'autres andains que l'arracheur (Warnant, fig. 68), il avance en sens inverse de celui-ci, car la betterave doit se trouver à sa droite, *èl bêtrâle dwat yèsse à mangn* [à main]. Il va de D en C, de B en A, de H en G, de F en E; pour ces deux dernières lignes, il jette les feuilles de 1 en 2, au-delà des lignes KL en JI. Il va ensuite de I en J et de K en L; pour ces lignes, il jette la betterave en 3, entre les lignes CD et BA. En opérant de même pour les unités de lignes suivantes, il aura établi des andains alter-

(1) Warnant, pp. 207-208.

nants de feuilles et de betteraves. Notons qu'on arrache par unité de douze lignes lorsqu'on se propose de reconduire la récolte sur de gros chars, par unités de dix ou huit lignes lorsqu'on se propose d'employer un petit char ou un tombereau (¹) ».

Les betteraves fourragères qui servent de nourriture immédiate aux animaux sont coupées avec un couteau, *coutia*. Celles qui serviront de nourriture plus tard sont mises en silo, *mote* (²); ensiler, *mète à mote*. On creuse une fosse rectangulaire profonde de cinquante centimètres dans laquelle on place les betteraves; le tas est recouvert d'un lit de paille de seigle, (è)strangn dè blè, et ensuite de terre damée, *baléye*, avec une bêche, *pile*. A la crête du silo, on place quelques torches de paille, *torkèyons*, *torchètes*, qui traversent la couche de terre de façon que les émanations puissent s'échapper. En prévision des gelées, le silo est recouvert de fumier de cheval qui tient mieux la chaleur.

Les betteraves sont chargées sur des chars ou des tombereaux à l'aide d'une fourche à cinq dents terminées par une petite boule, *fourche à boules*. Les fanes servent de nourriture aux animaux et sont déposées en tas dans les prairies.

Un remède: un morceau de sucre candi noir, *nwâr suke*, est introduit au bout de la betterave; le jus que l'on aspire à ce trou est un excellent remède contre les rhumes, *catâres*. Un jeu: on perce des trous figurant les yeux, le nez et la bouche; à l'intérieur, on place une chandelle, *tchandêye*, allumée et pour effrayer les gens, le soir, on pose cette betterave évidée, *grigne-dints* (DFL, fig. 782), dans une haie, ou on l'accroche à l'extrémité d'une perche pour la placer devant une fenêtre.

(¹) Warnant, pp. 209-210.

(²) *Mote*: 1^o tombe; 2^o renflement de terrain.

Comme autres cultures semblables à celle de la bette-rave, on connaît: le rutabaga ou chou-navet, *rutabaga*, donné aux chevaux; le navet, *navia* ⁽¹⁾ servant à nourrir le bétail; jeunes navets encore tout en tiges, *dès djoutes* ⁽²⁾; une navière, *djoutière*.

8. La pomme de terre

Les pommes de terre, *pètotes* ⁽³⁾, comprennent les hâties, *timprises* ⁽⁴⁾, les *d'mi timprises* et les *tardîves* (rarement *tardrûyes* qui se dit en parlant des personnes). Les variétés plantées avant 1914: *corne dè gâde*, *creûjère*, *industrîye*, *magnome*, *mardjolène*, *rouâdje cu*.

Après la floraison, on voit apparaître des fruits, *puns d' pètotes* ⁽⁵⁾. Pour récolter les graines, on les laisse sécher, *sèki*, *sètchi*, et ils sont ensuite émiettés, *dèsmitjîs*, *dèsmitjîlès*; si on ne désire pas obtenir des graines, les *puns d' pètotes* sont pincés, *tchap'nès*, car ces fruits *prind'tè lès forces d' pètote*. Les enfants plantent un fruit au bout d'une baguette flexible afin de pouvoir le lancer très loin.

Pour planter les pommes de terre, *pou planter pètotes*, on emploie un cordeau, *cordia*, et avec la bêche, *pile*, le planleur, *planteû*, creuse des trous, *potias*, dans lesquels il dépose les plants, *plançons*, *plantes*. En creusant les trous de la ligne, *route*, suivante, il comble ceux de la ligne précédente; cette opération: *rascouvrir*, *(è)rbouchî*. La bêche

⁽¹⁾ *Navia*, mauvaise montre. Expression: *il-a in visâdjje come in navia pèlè chis coups*, il est très pâle.

⁽²⁾ Idem à Marche-lez-Écauvinnes.

⁽³⁾ *Pètote*: 1^o trou à un bas; 2^o gros nez. *Têre à pètotes*, appellation plaisante du cimetière. *Pètoter*, fuir.

⁽⁴⁾ Variante *timpière* (Houdeng-Gœgnies, Thieusies).

⁽⁵⁾ Synon. *pètoû* (Bellecourt, La Hestre, Morlanwelz).

se compose du fer, *fiér*, du manche, *mance*, et d'une poignée, *croch'ton*. Au moment où l'on plante les pommes de terre, *au plantadje pétotes*; *planter pétotes à l'ô* [houe], *a*, ou *grôyô*⁽¹⁾ se fait rarement. On plante aussi avec la charrue. « On creuse un premier sillon pour y déposer les plants qu'on recouvre en traçant le sillon suivant; celui-ci ne reçoit pas de pommes de terre; le troisième oui; le quatrième non, et ainsi de suite: *on passe chaque coup 'ne roye* ⁽²⁾ ». On dit *planter al tchèrûye* ou *planter su l' roye*. On se sert également du binoir, *binoû*, pour planter; on procède de la même façon qu'avec la charrue.



Pile

⁽¹⁾ *Grôyô*, également à Familleureux, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Gœgnies (noter: *grôye*, griffe d'animal).

⁽²⁾ Warnant, p. 177.

Il ne faut pas les planter trop profondément dans le sol car *èl pètote dwat vir èl planteù qui s'in rva* (¹).

Deux semaines après la plantation, *plantâdje*, on passe avec la herse, *yèrse*, retournée ; cette opération, *èl rânâdje* ; on dit *râner*. Quand la plante atteint une dizaine de centimètres, il est nécessaire de biner, *sarkèler*, *daler al razète*, avec une houe à trois ou quatre dents, *razète* (DFL, fig. 799). Il ne faut pas biner trop profondément car on pourrait abîmer les germes, *djarnons* (²), *djèts*. Plus tard, on nettoie entre les plantes avec une houe, *a*, *ô* (DFL, fig. 798). Ensuite, on va butter, *rinmoter*, *rintèrer*, c'est-à-dire relever la terre contre les lignes, avec la houe ou le binoir, *binoù*. Le sillon creusé entre les plantes après le butage, *rinmotâdje*, *rintèrâdje*, s'appelle *fossè*.

Les pommes de terre fleurissent ; *fleurir*, *flori*. Si les pluies sont très rares ou très abondantes, les jeunes pommes de terre vont émettre des stolons, (*è*)*rbrokter* (³), ce qui donne naissance à de nombreux tubercules. Les fanes, *vêrts dè pètote*, commencent à jaunir, *djauni*. C'est le moment d'arracher, c'est *l' tirâdje pètotes*. Arracher les pommes de terre, *tirer pètotes*. Cette opération se fait avec la bêche. Les arracheurs, *tireùs*, sont suivis par des ramasseurs, *ramasseùs*, qui travaillent à genoux, à *n'gnous*, ou accroupis, *acouplis*, en avançant une manne, *mande* (DL, fig. 51), devant eux. La manne comprend le fond, *cu*, la panse, *panse*, et les poignées, *crêyes*. Parfois, les pommes de terre sont

(¹) A La Hestre : *ène pètote dwat vir èl planteù s'in raler* ; Houdeng-Aimeries et Houdeng-Gœgnies : *lès pètotes dwav'tè raguidèr èl planteù qui s'in va* ; à Bellecourt, Chapelle-lez-Herlaimont et Godarville : *lès pètotes dwav'tè intinde souner à mèsse*, ou... *souner à l'église*, ou... *lès clokes souner*.

(²) *Djarnon* : 1^o bourbillon de furoncle ; 2^o germe de l'œuf, qui se dit aussi *picot* ou *vèrzin*.

(³) Synon. *rimbroki* (Godarville).

versées, *clitchéyes*, directement dans le char ou dans le tombereau par des *porteūs à mandes*. Les pommes de terre sont rarement arrachées avec une fourche ou avec une houe. On les arrache aussi avec la charrue ou avec le binoir ; on se sert de la bêche pour les petites surfaces. Une *boussèle* vaut 25 kilos de pommes de terre ; une *mande dè boussèle* est une manne qui peut contenir 25 kilos de ces tubercules ⁽¹⁾.

Les fanes sont enfouies comme fumure, ou brûlées ; dans ce dernier cas, on en profite pour faire cuire, *cûre*, des pommes de terre. Après l'arrachage, on peut glaner les pommes de terre ; cette opération : *daler au rabat d' pètotes* ⁽²⁾. Elles sont déchargées sur l'aire de la grange et quelques jours plus tard, *quand l' feù èst voye*, on les descend à la cave, *câve*. Ensuite, il s'agit de les trier, *rinli*, pour mettre de côté les plants de l'année suivante. Plu-sieurs semaines avant de les planter, on les expose dans un lieu sec et bien aéré, au grenier, *guèrnin*, sur un lit de paille de seigle, (*è*)*strangn dè blè*. Les pommes de terre triées doivent avoir beaucoup d'yeux, *is* ; elles vont se rata-tiner, *s'èrsaki* (propri^t se retirer), *è's rakinkyi*, et donner naissance à des jets, *djarnons*, *djèts*, *poùsses* ; on dit èl plante *djète* ⁽³⁾ ou *djarne* ⁽⁴⁾. Il faut enlever les jets, *dèsdjarnier*, aux pommes de terre de provision ⁽⁵⁾. On coupe aussi en deux ou trois parties les belles pommes de terre pour obtenir des plants en ayant soin de laisser des yeux à ces plants ; on fêt *dès-atches* quelques jours avant de planter *pou léchî l' plante s'èrfé* [guérir].

(¹) Idem à Marche-lez-Écau-sinnes.

(²) Synon. *robiner* (Le Rœulx, Maurage).

(³) Infinitif *djèter*.

(⁴) Infinitif *djarner*.

(⁵) Expressions : *il-a mèyets deùs-ùs qu'ène pètote*, se dit d'un gourmet ; *il-a mieùs panse pèter què pètotes dèmorer*, se dit d'un gourmand ; *ça, c'è-st-in.ne autre pètote*, ça, c'est une autre histoire.

9. Le tabac (La Hestre)

Quelques vieillards cultivent encore le tabac dans les jardins. Avant la dernière guerre, à Carnières, il était cultivé à l'échelle commerciale ; on y connaissait les variétés *langue de tchin* (¹) et *demi langue de tchin*. Cette culture a été abandonnée en raison des droits d'accises très élevés.

On plante le tabac, *toubak* (²), vers le mois de juin, et sa croissance exige 3 à 4 mois. Il est préférable que le vent de septembre ait soufflé sur les plantes, *i faut què l' toubak avisé yeù dou vint d' sètimbe*.

On le plante, *plante*, et ensuite, on verse du lait écrémé, *p(è)tit lét*, sur chaque plante, *plante*. Parfois, on enterre une crotte de porc, *brin d' pourcha*, au pied de chaque plante. Par la suite, les opérations suivantes sont effectuées : arroser, *(è)rmouyi* ; butter, *rinmoter, rintèrer* ; pincer, *tchap'ner* ; couper les jets, *dèsdjèter, sakî lès djets* ; couper ou récolter, *couper*. Par après, on pend le tabac au grenier, *on l' pind au guèrnin*, pour le faire sécher, *sèki, sètchi*. On l'assemble en faisceaux, *marotes*, vers la Toussaint, *pinvi l' Toussangn*. Assembler en faisceaux, *maroter*. Le trognon de la plante s'appelle *èl tourèt*. Dans chaque *marote*, le planteur place parfois un morceau de carotte fourragère, *in boukèt d' carote dè tch'fau*. Il dispose un lit de paille de seigle, *(è)strangn dè blè*, ou de paille d'avoine, *(è)strangn d' avène*, au fond d'un coffre, *cofe*, et les faisceaux y sont déposés après avoir été aspergés d'eau-de-vie, *france*, ou de rhum

(¹) Le terme *foùchin* désigne : 1^o tabac de qualité médiocre ; 2^o déchets du battage des céréales ; 3^o ramassis de choses sans valeur.

(²) Expressions : *fé toubak*, se reposer après le travail ; *foute du toubak*, rosser ; *ça n' vaut nîn 'ne chique dè toubak*, ça ne vaut rien ; *il-a dès paquèts d' toubak padzous sès bras*, il est paresseux ; *dju sùs v'nu au monde in mile wit cints toubak quand il-a tant tcheù dès pipes* (boutade).

pour donner un arôme particulier au tabac. Avant de hacher, *atchî*, le tabac avec un hachoir, *atchô*, à main, ou avec un hache-paille, *leù, tch'fau à atchî* (DL, fig. 379), il faut l'humecter, *ramati*, avec de l'eau. On le fait sécher, *toryî*, sur des formes métalliques à tartes, *platène al tarte*, et pour terminer, on dépose le tabac haché dans des pots de terre à la cave afin de le *rincrachi* (propr^t rengraïsset).

Quand on coupe le tabac, on laisse un jet, *djèt*, et le tabac de repousse s'appelle *wayin* [regain]. Lorsque quelqu'un fume du mauvais tabac, on lui dit: *vos fumèz du wayin?*

10. Le houblon (Familleureux, Seneffe)

Cette culture a été abandonnée en 1870, car, paraît-il, le houblon de Poperinghe était supérieur à celui de Familleureux et de Seneffe. Le vocabulaire et la façon de travailler décrits ci-dessous sont valables pour les deux localités précitées. Mon témoin tient ces précieux renseignements de son père Adrien Pierre Delattre (1852-1939). Bien qu'il soit question d'une culture disparue, j'ai cru bien faire en consacrant un paragraphe au houblon, en raison de son importance.

Le houblonnier, *oublinîn* ⁽¹⁾, commence par répandre, (*dè*)*sparde*, beaucoup de fumier, *fi* ⁽²⁾, *fumîn*, sur la hou-

⁽¹⁾ *Oublinîn*, insecte qui ravage les houblonnières. *Oublignîn*: 1^o houblonnier; 2^o chrysalide (Marche-lez-Écaussines). *Dragon*, insecte gris, de la grosseur d'une coccinelle qui vient sur le houblon: *l'oublignîn èst contint quand i vwat dès dragons, is mindj'tè tous lès yèrnus* [insectes éphémères]; *c'est l' vint d' bise qui fét v'ni lès dragons* (Marche-lez-Écaussines). Cf. Dr R. NOPÈRE, *A propos de l'« oublinîn »*, dans « *El Mouchon d'Aunia* », février 1951, p. 39, et R. Dascotte, *L'« oublinîn » hépiale du houblon*, id., mai 1971, p. 83.

⁽²⁾ Le terme *fi* est moins souvent employé à Familleureux qu'à Seneffe.

blonnière, *oublinière* ⁽¹⁾, qui est ensuite bêchée, *fosséye* ⁽²⁾ (Familleureux), *fouyéye* ⁽³⁾ (Seneffe), avec une bêche, *pile*. Ensuite, la terre est houée, *dèoltéye* avec une houe, *a*, *grôyô*, *ô*, à deux dents, *dints*, dont le manche est en saule, *sau*. Houer, *dèolter*, *daler à l'ô*. La terre de la houblonnière n'est jamais hersée, *yèrséye*. Ensuite, on fait des trous dans le sol à l'aide d'une tarière, *tèrèle* ⁽⁴⁾, composée d'un manche en frêne, *frane*, de 50 à 60 cm perpendiculaire à une pièce métallique d'une longueur de 80 cm. Cette pièce consiste en un fer carré de 20 × 20 dont 60 cm ont été battus au marteau pour former un demi-cylindre dont l'extrémité est pointue. Dans ces trous, on plante des perches, *pierkes*, en frêne ⁽⁵⁾ ou en orme, *ourme*, de 5 mètres de long dont l'extrémité pointue qui est enfoncée dans le sol a été brûlée superficiellement au-dessus d'un feu, et ensuite goudronnée; on dit *passer lès pierkes al sûlène èt lès mète au godron*. Les perches sont fichées verticalement dans la terre et ne sont pas reliées ensemble.

On rassemble la terre pour former des mottes, *motes*, ovales de 60 centimètres de long et de 20 centimètres de haut. On place un jet, *djèt*, à chaque bout de la motte (il y a deux perches fichées dans la motte). Les mottes sont distantes les unes des autres d'un mètre environ afin de permettre un binage aisé. Entre les perches, on pratique la culture dérobée de choux et surtout de mâches, *salâdes dè blè* ⁽⁶⁾. Autour des mottes, on dépose beaucoup de fumier à pailles courtes, *court fumîn*; en outre, il faut

⁽¹⁾ Variantes *oublinière* (Marche-lez-Écaussinnes); *oublonière* (Godarville^o).

⁽²⁾ Infinitif *fosser*.

⁽³⁾ Infinitif *fouyî*.

⁽⁴⁾ Idem à Marche-lez-Écaussinnes.

⁽⁵⁾ Variante *pierce* en sapin (Godarville^o).

⁽⁶⁾ A Godarville^o, on plantait des pommes de terre.

souvent arroser de purin, *puriater, purler*. Au printemps, de nombreux jets poussent autour du pied principal; on découvre les mottes et on coupe ces jets blancs et jaunes que l'on mange comme des asperges, soit au beurre, soit à la sauce blanche; on appelle cela *dèl salâde à djèts d'oublon*.

Quand les *djèts* atteignent 50 centimètres de haut, il faut les enrouler autour des perches, *mète à piérkes*, et les ligaturer avec des harts, *ârts, archèles*, de jonc, *djon*.

Le houblon, *oublon*, est cueilli, *plôkî*, en septembre. On coupe les tiges, *rivlètes*⁽¹⁾, au ras du sol, le pied restant dans la terre pour l'année suivante. On enlève les perches et on commence à dérouler, *rivler*⁽²⁾, les tiges. On dépose dans des mannes, *on mèt à mandes*, les fleurs, *clokes, cosses*, les feuilles, *fwêyes*, et les fanes⁽³⁾ que l'on met à couvert, *qu'on porte à sec*, sous un abri. Lorsque la cueillette, *plôkâdje*, est terminée, on enlève les *cosses* qui sont égrenées, *(è)spiyéyes, rauvléyes*⁽⁴⁾, en les passant rapidement dans la main fermée. *On dalout à scrène* [à la veillée] *al mézo d'yeûne l'aute pou rauvler lès cosses*.

Ensuite, il faut torréfier, *toryî*⁽⁵⁾, le houblon. Cette opération se fait dans la *torêye*⁽⁶⁾, construction en briques de 5 mètres de long, 2,50 m de largeur et 2,50 m à 3 m de hauteur à la sablière, et couverte de tuiles. A l'intérieur, dans le sens de la longueur, un mur de 2 m de haut constitue

(1) Variante *riviète* (Bienne-lez-Happart).

(2) Variante *river* (Bienne-lez-Happart).

(3) *Ardière*, fane du houblon, des haricots (Marche-lez-Écaussinnes); les tiges, *cordes d'oublon* (Godarville^o). L'ensemble de la végétation soutenue par une perche s'appelle *ène pièrcéye* (Godarville^o).

(4) *Rauvler*: 1^o nettoyer le carreau du four à pain; 2^o égrenner la tige d'une betterave replantée pour obtenir la semence.

(5) Idem à Marche-lez-Écaussinnes.

un couloir, *colidōr*, très étroit. Sur ce mur reposent trois poutres, *soumins*, en chêne, *tchin.ne*, de 120×120 , deux contre les pignons, la troisième au centre. L'autre extrémité de ces poutres est encastrée, *intayéye*, dans le mur opposé de la *toréye*. Sur ces poutres se trouvent trois gîtes, *djisses*, en *pumín d' marais* (propr^t pommier de marais) ⁽¹⁾ de 60×60 encastrées dans les murs des pignons. Des lattes, *latias*, en peuplier, *poupli*, de 40×10 , espacées de 1 cm recouvrent les gîtes et forment le *lati* ⁽²⁾. Contre les pignons et dans le mur supportant le *lati*, deux ouvertures dont le cintrage est pointu, donnent accès aux deux *térouyes*; ces dernières sont formées par un petit mur de 50 cm de haut, parallèles aux pignons ⁽³⁾. Dans les *térouyes*, du bois se consume et dégage une fumée, le feu est activé par un tirage obtenu grâce à des fentes, *crayes*, *crayères*, *fintes*, pratiquées dans la maçonnerie ⁽⁴⁾. Le houblon déposé sur le *lati* est torréfié pendant qu'il est enfumé, *infunkyl*, *passé al sùlène*. Au cours de la torréfaction, *toriadje*, un homme juché sur une échelle appuyée contre le mur intérieur, retourne, *rauvèle*, le houblon sur le *lati*, à l'aide d'une fourche en frêne ou en noisetier, *nonjì*, *noujì*, à deux ou quatre dents (il est difficile de trouver une branche à quatre ramifications, *ène doube fourtchète*). On renouvelle

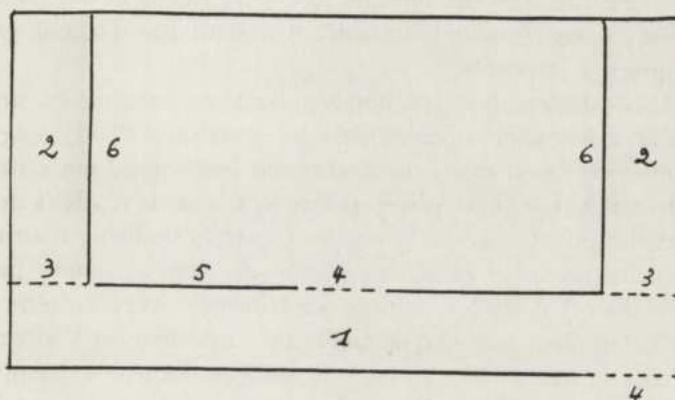
⁽¹⁾ Je n'ai pu trouver le nom français de cet arbre.

⁽²⁾ Idem à Marche-lez-Écauvinnes. *Latt*, petite barrière à clairevoie.

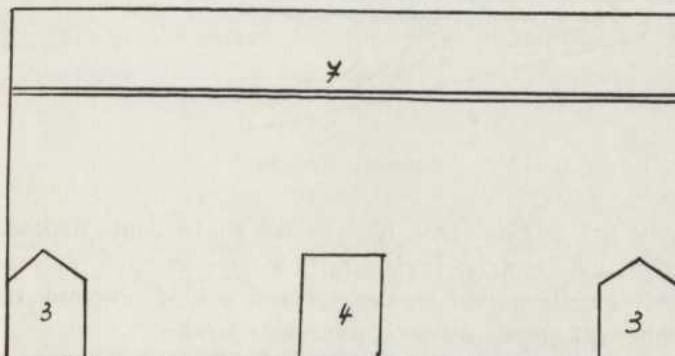
⁽³⁾ A Marche-lez-Écauvinnes, *trouye* désigne un conduit horizontal pratiqué sous la *toréye* entre le foyer et la cheminée, pour y faire passer la chaleur. Aux charbonnages de Mariemont (Mörlanwelz), la *trouye* était un foyer entretenu au fond de la mine, lorsque celle-ci était peu profonde ; ce foyer était destiné à faire circuler l'air.

⁽⁴⁾ La *toréye* décrite ici est celle qui a été démolie par mon témoin en 1947.

le houblon au fur et à mesure de la torréfaction. Dans le mur supportant le *lati*, une porte, *uch*, très basse permet d'accéder sous celui-ci pour ramasser le houblon qui a glissé entre les lattes. On entre dans la *torêye* par une porte très basse.



torêye, intérieur, vue de dessus

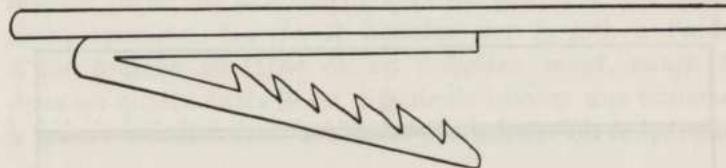


intérieur, vu de face

1. *colidôr* ; 2. *tèrouyes* ; 3. *gargouyes* ; 4. *uch* ; 5. mur de 2 mètres de haut ; 6. mur de 50 cm de haut ; 7. *lati*.

Lorsque la récolte de houblon est torréfiée, on la verse dans un sac, *sa, satch*, pendu à une poutre du grenier de la maison, à l'aide d'une pelle en bois, (*è*)*scoupiô*. Dans ce sac, un homme piétine, *pèstèle*, sans cesse pour tasser le houblon, car le sac doit contenir 100 kilos. Il va sans dire que cet homme avale énormément de poussières ; pour étancher sa soif, une bouteille d'alcool est toujours à sa portée.

Après la récolte, les perches sont enlevées avec une fourche spéciale appelée *fourtche à piérkes* (¹). Il s'agit d'une perche en frêne de 2,50 m de long. A 30 cm d'une extrémité, il y a une pièce en fer, en forme de V, dont une branche est attachée à la perche par trois boulons. L'autre branche de cette pièce est garnie de dents (comme une crémaillère) dont les pointes sont dirigées vers l'intérieur du V. On place cet outil de façon que l'intérieur du V vienne se poser contre la perche, on soulève l'autre extrémité de la *fourtche à piérkes* et les crans du V agrippent la



Fourtche à piérkes

perche qui sort de terre. Les perches sont ensuite déposées contre une branche horizontale, *stampéyes conte in bras*, laissée à cette fin sur un saule têtard, *soke*. L'ensemble des perches est appelé *moye* ou *mwaye dè piérkes*.

(¹) A Godarville^a, cet instrument est appelé *tire piérce*, il est composé d'un manche et d'un crochet ; on fait passer la perche à 25 centimètres de hauteur environ dans le crochet, puis, le bout du *tire piérce* posé sur le sol, on soulève l'autre bout.

11. Les cultures disparues

Mon témoin a entendu parler des cultures suivantes au cours de sa jeunesse mais elles étaient disparues depuis longtemps.

Le chanvre, *tchane* ⁽¹⁾, les termes suivants sont encore connus de nos jours: le fil de chanvre, *fichèle dè tchane*, *tchène-fi*; le chènevis, *tchane* ou *tchane d' wile* (*on done dè tchane à lès pidjons èy' à lès pinchons pou lès-instchafer*).

Le colza, *golza*. L'épeautre, *(è)spiate*. Le sarrasin, *sarazin*, la farine de sarrasin, *boukète* ⁽²⁾ (ce t. désigne aussi cette céréale).

La vigne, *èl vigné* ⁽³⁾; le raisin, *ronjin*, *roujin*. A La Hestre, au siècle dernier, à l'endroit appelé *èl vignôbe*, on a cultivé la vigne sur un grand coteau exposé au midi. D'après les récits des vieux La Hestrois, les vendanges étaient l'occasion de festivités au cours desquelles on élisait un *prince* ou un *mayeûr* du vignoble pour diriger ces festivités.

⁽¹⁾ *Tchaner*, frapper (sur une personne ou sur un animal) (Belle, court, La Hestre, Morlanwelz). Expression : *avoû dè l' tchane*, être battu (mêmes localisations).

⁽²⁾ Idem à Marche-lez-Écaussinnes, où l'on fêtait *dès rèstons* [crêpes] *avû dè l' boukète*.

⁽³⁾ HAROU, *Le folkl. de Godarville*, p. 27 : « Lorsque la vigne pleure, c'est signe de pluie. On emploie la sève de la vigne dans le traitement des maladies ophthalmiques ».

INDEX ALPHABÉTIQUE

Les numéros renvoient aux paragraphes

a, 8, 10. — acacia, 1E. — achèblo, 5. — acoupli, 8. — acouvri, 1A. — afilèt, tchèvau d' ~, 1D. — afachî, 1D. — akse, 1G. — alouyi, 1D. — amoustrer, 1B. — anau, 5. — aplacer, 1D, 7. — arbe, 1C. — ardière, 10 (note). — arna, 1Cb, 1Cc. — aroyi, 1D. — arzi, 1E, 3. — arziye, 1E, 3. — atche, 8. — atchéye, 1G. — atchî, 1G, 9, tch'fau à ~, 1G, 9, coutia à ~, 1G. — atchô, 7, 9. — aubun, 1Cc, 1Ce. — aunia, 1Ca, 3. — avène, 2, 9, fausse ~, 2 (note). — avèt, 1A, ~ d' pikèt, 1Cc, 1Ce, fiér dè l' ~, 1Cc. — avièrje, 1A. — avri 1B (note), 1E (note). — awous', 1D, fourtche d' ~, 1D, co d' ~, 1D, champète d' ~, 1D, pèter l' pas d' ~, 1D (note). — awousteû, 1D. — awout', 1B (note), 1D. — âye, 5, fé dè ~, 5. — âyon, 3. —
baler, 1E, 3, 7. — bancôs, 1D. — barbe, 1B. — barbu, 1B. — baron, 1B. — bate, 1Ca, 1F, ~ au flaya, 1F, ~ au vacha, 1F, ~ in.ne éreye 1F (note), ~ al tone, 7. — bate (subst.), 1F. — batéye, 1F. — baudèt, 5. — baus, 1E. — bêtch, 1Ca. — bêtrâle, 7, ~ dè vatche, 7, ~ dè suke, 7, ~ à suke, 7, planter ~, 7, osti à passer lès ~, 7, sakâdjé ~, 7, saki ~, 7, fourtche à ~, 7. — bêyot, 5. — bêyote, 5. — biére, 1D. — binoki, 7. — binoû, 1A, 7, 8. — bîse, 10 (note). — biyot, 5 (note). — biyote, 5 (note). — blanc (subst.), 1G (note). — blanc, ~ sapin, 1Ca, ~ bos, 1Cb, 1Cc. — blanke trinèle, 6. — blanki, 2. — blè (n. fém.), 1E, 3, 7, 8, salâde dè ~, 10. — bleûse feûme, 1B. — bleûwèt, 1B. — bokter, 1B. — bos, blanc ~, 1Cb, 1Cc. — bosser, 2. — boûdjón, 1E. — boukète, 11. — boules, fourtche à ~, 7. — boulome, 1E. — bourdon, 1B, 6. — boussèle, 8, mande dè ~, 8. — bras, 1G, 7, 10. — bras-sène, 4. — brin d' pourcha, 9. — broke, machine à ~, 1G. — brokter, 1E. — brouche, 1Ce. — broûye, 5. — broûyi, 5. — brûlè, 1B. — buchon, 1A. — buk, 7. — buskî, 1F. —
cafè, 1D. — cafotin, 1Ce (note). — calante, 1B. — calindje, 3. — calindjî, 3. — camamine, 1B. — camomène, 1B. — campagne, 1D. — cand'lé, 1Ca (note). — capia, fé in ~, 1D. — cárè, planter au ~, 7 (note). — cárôs, planter a ~, 7. — carote, 9, — catâre,

7. — câve, 8. — chabot, 1Ce. — champête, 1D, ~ as-am'tons, 1D, ~ d'awous', 1D. — chinau, 1E. — chique, 9. — chuflot, 1D. — cindréye, 3. — cingue, 1Ce, 5. — cinsi, 1A. — clé, 1Ca, 1D. — clipotia, 3. — clitchi, 1G, 8. — cloke, 7, 8 (note). — clotchète, 5. — co, ~ d'awous', 1D, fé l' ~, 1D. — cofe, 9. — cokia, 1B (note). — colau, 1B. — colé, 7, coûpeû d' ~, 7. — colidôr, 10. — combia, 1D. — combler, 1D. — corbau, 1A. — cordia, 7, 8. — cosse, 10. — coucou, 6. — cougnèt, 1Ca. — couki, 1D. — couminchî, 1D. — coûpe, 6. — coûper, 9. — coûpeû d' colé, 7. — coûrt fumîn, 10. — couture, 1D. — coutia, 7, ~ à atchi, 1G. — couturèle, 1D. — crabot, 1Ce. — crachèt, 3. — cramer, 2. — cramia, 1D (note). — cramion, 1D (note). — cramyî, 1D. — crasse tête, 1E. — craye, 10. — crayére, 10. — crêpe, 1Ca (note). — criyau, 6. — crochêt, fé s' ~, 1B (note). — crochî, 1B. — croch'ter, 1B (note). — croch'ton, 7, 8. — croke, 1B. — crukète, 5 (note). — cu, 1D, 8, ~ d' tchaudron, 1B. — culasse, 1Ca. — cûre, 8. — cwas, sine dè(l) ~, 1A. — darnèle, 6 (note). — débout, 1F, osti à quate ~, 1F. — dèolter, 10. — déréye, 1D. — dèsdjarnier, 8. — dèsdjèter, 9. — dèsdjum'ler, 7 (note). — dèskèrtcheû, 1E. — dèskèrtchî, 1E. — dèslouyi, 1F. — dèsmariâdj, 7. — dèsmaryî, 7. — dèsmiji, 8. — dèsmis'ler, 8. — (dè)sparde, 1F, 10. — dèspautâdj, 1F. — dèspauter, 1F. — dèspouye, 1D. — dèspouyi, 1D. — diâle, fourmint dou ~, 1B, ~ volant, 1G. — dichére, 1A. — Dieù, 1A. — dint, 10, ~ d' tchin, 1B, ~ d' leù, 3, grigne ~, 7. — distance, mète à ~, 7. — djarbe, 1D, 1F, 3. — djarbéye, 1E. — djarner, 1B, 8. — djarnon, 8. — djauni, 8. — djavia, 1D, 2, 6, saki l' ~, 1D, mète à ~, 1D. — djavler, 1D. — djavleûse, 1D. — djèt, 8, 9, 10. — djèter, 8. — djèture, 5 (note). — djî, 7, 1F (note), mète à ~, 7. — djis, 10. — djon, 10. — djonkure, 3. — djoute, 7. — djoutière, 7. — dos, 1Ca. — drache, 4. — dragon, 10 (note). — drô, 1B (note), 6 (note). — ducace, 3. — églimète, 1Cf. — èglimète, 1Cf (note). — église, 8 (note). — Èjipe, trinèle d' ~, 6. — (è)lver, 1B. — (è)rbouli, 8. — (è)rcloûre, 1D. — (è)rcoudeûse, 1D (note). — ére, 1E, 3. — éreye, 1F, bate in.ne ~, 1F (note). — èrins, 1A. — (è)rlayî, 1F. — (è)rlouyi, 1F. — (è)rmouyi, 9. — (è)rplanter, 1B. — (è)rsakî, 2 (note), 8. — (è)rsérer, 1E. — (è)rtou, 6 (note). — (è)rtro, 6 (note). — (è)rtrou, 6. — (è)rwer, 1E. — (è)scamia, 1E, yèsse à ~, 1E. — (è)scârd, 1Cf. — (è)scorion,

1F. – (è)scoufter, 1G. – (è)scoupau, 1G. – (è)scoupiô, 1G, 10.
– (è)scouvion, 3. – (è)scrène, 10. – (è)skeûjeû, 1G. – (è)skeûre,
fourtche à ~, 1F. – (è)skeûrèce, 1F. – (è)skeûwèce, 1F (note).
– (è)skêye, 1E. – (è)skipô, 1G. – (è)spéye, 1E. – (è)spi, 1B. –
(è)spiate, 11. – (è)spinchî, 1D. – (è)spindjeû, 5. – (è)spindjî,
5, planke à ~, 5. – (è)spindjeû, 5. – (è)spiyî, 7, 10. – (è)splin-
guète, 3. – (è)sploton, 1E. – (è)stamper, 1D. – (è)steûle, 1D,
têre à ~, 1D. – (è)stitchète, 7. – (è)stoke, 1D, 3, mête in ~,
1D. – (è)stokète, 5. – (è)stokéye, 6. – (è)stokî, 1D. – (è)stoupe,
5. – (è)strangn, 1E, 1G, 9. – (è)stranguion, 2. – (è)stritche,
1Ce. – (è)stritchî, 1Ce. – (è)stritchou, 1Ce. – (è)stuke, 1D. –
(è)stukia, 1D. –

fachène, 3. – fagot, 1E. – farène, 3. – fau, 1Ca, 1Cf, 1D,
min.ner s' ~, 1D. – faucô, 1Ca, 1Ce. – fauke, 1Ca (note). –
faukeû, 1Ca, 1Cb. – faukéye, 1D (note). – faute, 1B. – favlote,
6. – fèchî, 3 (note). – f(è)nassee, ~ à plomion, 1B, ~ à paute,
1B. – fêstu, 1B, 3, minâdjé au ~, 3. – feûme, bleûse ~, 1B,
roûdje ~, 1B. – f(è)seû d' lin, 5. – fèviè, 2. – fichèle, 5, ~ dè
tchane, 11. – fichéye, 1A. – fiér, 8. – fièsse, 1E. – filer, 5, tchâr
à ~, 5. – filèt, 3. – finté, 10. – flate dè vatche, 3. – flaya, 1F, 3,
bate au ~, 1F. – flayî, 1F. – fleûr, 3, ~ dè mau, 1B (note). –
flotches, trinèle à ~, 6. – flori, 1B, 8. – florison, 1B. – forcête,
1Ca (note). – fossè, 8. – fosser, 10. – foûchin, 1G, 9 (note). –
foûrâdjé, 3. – fourbate, 2. – fourmint, 1A (voir froumint). –
fourtche, pètite ~, 1E, ~ à skeûre, 1F, ~ à boules, 7, ~ à
bètrâles, 7, ~ à piérkes, 10. – fourtchète, 10. – fouyi, 10. –
france (n. masc.), 1D, 3, 9. – frane, 1E, 10. – froumint, 1A,
1B, ~ d' sèmince, 1A, nwâr ~, 1A, ~ d' ivier, 1A, pètit roucha
~, 1A, gros blanc ~, 1A, ~ d' dichére, 1A, ~ blazè, 1A (note),
~ trèsfalyin, 1A (note), ~ dou diâle, 1B, 6, ~ d' rèchon, 6,
~ fuja, 5. – fumiére, 2. – fumîn, 10, coûrt ~, 10. – fwâde trinèle,
6. – fwêye, 1B, 6, 7, 10. – d' pètotes, 1, ~ d' bètrâles, 1. –
gayî, 5. – glû, 1D, 2, 3. – gluyére, 3. – godron, 10. – golé, 7.
– golza, 11. – gorria, 2 (note). – grangn, 1A, 1B, 1D, 1F, v'ni
à ~, 1B, yèsse à ~, 1B, pètit ~, 1G, bia ~, 1G, guèrnîn au ~,
1G. – grigne dint, 7. – gringne, 1E, 3. – griye, 1G. – grôyô, 8,
10. – guèrnîn, 1G, 2, 8, 9. –

i, 8. — incrachî, 4. — infunkiyî, 10. — infuter, 1E. — inglêmète, 1Cf. — ingrènâdje, 1C. — inmoucure, 5 (note). — insauvliner, 1Ce (note). — intasser, 1E. — intasseû, 1E. — intayî, 10. — intchauç'-ter, 1A. — iviér, ordje d' ~, 4. —

 julête, 1B (note). — jun, 1B (note). —

kârt, 5 (note). — kartî, 1G. — kénoye, 5. — kérchâdje, 1D. — kércheû, 1D. — keû, 1Ce. — keûye, 1B, 1Ca. — kin.ne, 5 (note). — kin.ner, 5 (note). —

 lame, 1Ca, 1Cd. — lance, 5. — lançô, 1D. — langue dè tchin, 9. — lan.niére, 1F. — latî, 10. — latia, 3, 10. — lét, p(è)tit ~, 9. — leû, 1G, dint d' ~, 3. — lidjér, 1B, 7. — lin, 5, f(è)seû d' ~, 5. — plantche à ~, 5. — lin.neû, 5. — lin.nî, 5. — linûje, 5. — linûse, 5. — lit, 1D, fau ~, 1D. — lizérne, 6. — longueûr, mète à ~, 7. — lonsô, 1D (note). — louyeûse, 1G. — louyî, 1D, 2, 3, 7. — louyure, 1D, 1F, 2, 3, 7. — lundi piérdu, 5. —

 machine à brokes, 1G. — madame, 2 (note). — mafe, 1E. — makête, 6 (note), roûdje ~, 6, tourner à ~ 6 (note). — maladiye, 2. — mam'zèle, 2. — mance (n. masc. ou fém.), 1Cb, 1Cc, 1D, 7, 8. — mande, 1G, 8, porteu à ~, 8, ~ dè boussèle, 8, mète à ~, 10. — manédje, 1G. — manéye, 1D. — mangn, 5. — manike, 1Ca, 1G, 5. — mantin, 1F. — marionète, 2 (note). — marmot, 1A, marote, 9. — maroter, 9. — mars', 1A, ordje dè ~, 4. — marsâdje, 1A. — martia, 1Cf. — mau, fleûr dè ~, 1B (note), ~ d' vinte, 3. — ma(w)oumèt, 1A. — mâye, 5. — mé, 1B (note), 2 (note). — mèch'nâdje, 1D. — mèch'ner, 1D. — mèch'neû, 1D. — mèchon, 1D. — mènâye, 1D. — m(è)nu, 1G. — mèsse, 7, 8 (note). — mèstî, 5. — meûr, 1B. — meûri, 1B. — mèya, 2. — m(è)sure, 1G. — mîle, 1B, 7. — montant, 1E. — mortî, 3. — mote, 10, mète à ~, 7. — mouchon, 1A. — moukêt, 1A. — moulon, 1B. — mourkignin, 5. — moûrtayant, 1Ce. — moye, 1E, 10. — moyète, 3. — moy'leû, 1E. — mû, 1G. — mur dè rwale, 1E (note). — murêt, 1E. — myua, 3. — mwaye, 1E, 10. — mway'leû, 1E. —

 navia, 7. — neûwâdje, 1B. — nom dou pére, 1A. — nonjî, 10, — noûjî, 10. — nowâdje, 1B. — nwâr, ~ suke, 7, ~ trinèle, 6 (note).

 ô, 8, 10. — ondène, 6. — orâdje, 1B (note), fleûr d' ~, 1B (note). — ordje, 4, ~ d'iviér, 4, ~ dè mars', 4. — orêye, 8. — osti à quate débouts, 1F. — ote, 1Ca. — oublignin, 10 (note). —

oubliniêre, 10. — oubliniêre, 10 (note). — oublinîn, 10. — oublon, 10, corde d' ~, 10. — oubloniêre, 10 (note). — oûrd, 1E. — ourdia, 1E. — ourme, 1Ca, 10. — outon, 1G. —

pachî, 5. — pâke, 1A, 1B, planter l' ~, 1B. — Pâke floriye, 1B. — pâkî, 1B. — palète, 5. — pane, 3. — pangn, ~ dè blè, 3, nwâr ~, 3. — ~ dè vèreû, 3. — panse, 1E, 4 (note), 8. — papin, 5. — passe-tout-outre, 3. — passer, 7, osti à ~ lès bêtrâles, 7. — passêt, 5. — passéye, 1F. — paumèle, 1E. — paute, 1A, 1B, blanke ~, 1B, fausse ~, 1B, doûbe ~, 1B (note), fènasse dè ~, 1B yèsse à ~, 1B. — pauter, 1B. — pautin, 1G. — pautyî, 1B. — payasse, 1D, 1E, 2. — paye, 1F, 1G, 2, 3. — payî, 1G. — payis, trinèle dou ~, 6. — payoû, 1G. — pé guêre, 6 (note). — pélâte, 8. — pêna, 1A, 1G. — pére, nom dou ~, 1A. — pêstêler, 10. — pêstèleûse, 1G. — p(e)t tit lét, 9. — pêtote, 8, planter ~, 8, pun d' ~, 8, têre à ~, 8 (note), vêt dè ~, 8, tirâdjé ~, 8, tirer ~, 8, rabat d' ~, 8. — pêtoter, 8 (note). — pêtoû, 8 (note). — pêtrâle, 7. — pichoulit, 6. — picot, 8 (note). — pidjon, 11. — piêrce, 10 (note), tire ~, 10 (note). — piêrcéye, 10 (note). — piére, 1G. — piêrke, 1A, 3, 10, mète à ~, 10, fourche à ~, 10. — piêrkête, 3. — pieûve, 5. — pikèt, 1Cb, 1Cc, avèt d' ~, 1Cc, 1Ce. — pikter, 1B (note), 1Cc, 1D, 3. — pikteû, 1Cc. — pile, 1E, 7, 8, 10. — pinchon, 11. — pindant, 1F. — pingne, 1G. — pipe, 9. — piquî, 1B. — plançon, 8. — planke à spindjî, 5. — plantâdjé, 8. — plantche à lin, 5. — plante, 8. — planter, 9, ~ à cárôs, 7, ~ au cárè, 7 (note), ~ pêtotes, 8, ~ al tchérûye, 8, ~ su l' roye, 8. — planteû, 8. — plaquî, 3 (note). — plêve, 1B (note). — plôkâdjé, 10. — plôki, 10. — plomion, f(e)nasste à ~, 1B. — plouyète, 1Ca. — plumia, 1B. — pont, mète à ~, 1G. — poréye, 7 (note). — porteû à mandes, 8. — potchûye, 7 (note). — potèle, 1E (note). — potia, 8. — poûfrête, 5. — pougnéye, 1Cc, 5. — pouplî, 10. — pourcha, 1D, trin.ne dè ~, 1B, brin d' ~, 9. — poûsse, 8. — pumîn d' marais, 10. — pun d' pêtote, 8. — purdje, 5. — puria, 1A. — puriater, 10. — purler, 10. — rabat d' pêtotes, 8. — rabrouche, 1B. — racène, 1B. — raclète, 1G. — racloû, 1G. — rakinkyî, 8. — ralouyî, 1F. — ramassète, 1Ca. — ramasseû, 8. — ramati, 9. — ramouner, 1F. — ramounète, 1B. — rânâdjé, 8. — rangn, 1Ca. — rascouvri, 1A, 8. — rastwati, 1E. — rauvler, 7, 10. — razète, 7, 8. — rèchon, fourmint d' ~

6. — rècler, 1D (note). — règra, 6. — rëstëler, 1D. — rëstia, 1Cb.
— rëston, 11 (note). — rëye, 1A. — rimbrokî, 8 (note). — rincrachi,
9. — rindjéye, 7. — ringuyî, 7. — rinli, 8. — rinmotâdje, 8. — rin-
moter, 8, 9. — rintèrâdje, 8. — rintèrer, 8, 9. — river, 10 (note).
— rivète, 10 (note). — rivler, 10. — rivlète, 10. — robiner, 8 (note).
— rogne, 1B. — ronjin, 11. — roûdje, ~ feûme, 1B, ~ makète,
6. — roûjin, 11. — roûlia, 1A. — roûloû, 1A. — rouséye, 5. — route,
7, 8. — rouwi, 5 (note). — rouye, 1B. — rowi, 2, 5. — rôyâdje, 1A
(note). — roye, 8. — ruke, 7. — rutabaga, 7. — rû(ye), 5. — rwadi,
2. — rwale, mur dè ~, 1E (note), yësse à ~, 1E (note). —
sa, 1D, 1G, 10, porteû au ~, 1G. — sâbe, 3. — sakeû, 7. —
saki, 9. — salâde dè blè, 10. — san, 1E, 3. — sapin, blanc ~, 1Ca.
— sarazin, 11. — sarkëler, 1B, 7 (note), 8. — sarkèleû, 1B. — sarter,
1B (note). — satch, 1D, 1G, 10. — sau, 5, 10. — sauvion, 1Ce.
— sé, 1A. — sèc, porter à ~, 10. — sèki, 5, 8, 9. — s(è)mâdje, 1A.
— s(è)mer, 1A. — s(è)meû, 1A. — s(è)mince, 1A, 1G, 5. — sèmwâr,
1A (note). — sérin, 5. — sérinchî, 5. — sëtchi, 5, 8, 9. — sëtimbe,
1A, 9. — sèyu, 1F. — sicoron, 4. — sine dè(l) cwas, 1A. — s'né,
1B. — soke, 10. — soumin, 1E, 10. — souner, 5. — stî, 1G. — sudji,
1E. — suke, bëtrâle dè ~, 7. — nwâr ~, 7. — sùlène, 10, passer al
~, 10. — sùréye, 1B. — swal (n. masc.), 3 (note). —
tâbe, 5. — talon, 1Ca, 1D. — tamps, bon ~, 1B, couminch'mint
dou ~, 1B, (è)rvènûye du ~, 1B. — taper, 1E. — tapeû, 1E.
— tardive, 8. — tardrûye, 8. — tarte, 1D, 9. — tayant, 1Ca. — tchan-
dêye, 7. — tchane, 11, fichèle dè ~, 11, ~ d' wile, 11. — tchaner,
11 (note). — tchape, 1F. — tchap'ner, 8, 9. — tchapron, 1E, 3.
— tchâr, 1D, ~ à filer, 5. — tcharme, 1F. — tchat, 1Cb, 1Cc. —
tchatwâre, 3. — tchaus', 1A, 3. — tchaude trinèle, 6. — tchaudron,
cu d ~, 1B. — tchaufourner, 2. — tchène-fi, 11. — tchèrdon, 1B, daler
à ~, 1B, osti à ~, 1B. — tchèréye, 1D. — tchèrtéye, 1D. — tchèrûye,
8. — tchèryî, 1D. — tchèvau dafilèt, 1D. — tch'fau, 6, ~ à atchî,
1G, 9, carote dè ~, 9. — tchin, dint d' ~, 1B, langue dè ~,
9. — tchin.ne, 1Ca, 1Cc, 1Ce, 5, 10, mète in ~, 5. — tèchî, 5.
— tèch'rand, 5 (note). — téle, 3. — télî, 5, mèsti d' ~, 5, noeûd d' ~,
5. — têre, 1, 1A, 1B, 3, pâki l' ~, 1B, ~ èrmise, 1A, ~ à steûles,
1D, crasse ~, 1E, 3, ~ à pëtotes, 8. — tèrèle (n. masc.), 10. —
tèrmûje, 1G. — tèrouye, 10. — tête, 1Cf. — tich'rand, 5 (note).

— tièsse, 1D. — tîgne, 1B. — timpiére, 8 (note). — timprise, 8.
— tinkyî, 1D. — tirâdjé pêtotes, 8. — tire piêrce, 10 (note). —
tirer pêtotes, 8. — tireû, 8. — tone, bate al ~, 7. — tonia, 1F. —
torêye, 10. — torkèyon, 1E, 3, 7. — torchète, 1E, 3, 7. — toryî, 9,
10. — toubak, 9. — tourêt, 9. — Toussangn', 9. — toût, 1E, ~ d'èst-
trangn', 3, spès ~, 3. — trémi (n. masc.), 1G. — trènèle, 6 (note). —
Trèsfaliye, 1A (note). — trétin, 1G. — trinèle, 6, blanke ~, 6,
tchaude ~, 6, ~ dou payis, 6, ~ d'Éjipe, 6, ~ à flotches, 6, fwâde
~, 6, nwâre ~, 6 (note). — trin.ne, 1B, ~ dè pourcha, 1B. — trin-
néye, 1B. — troupète, 7. — trouye, 10. — tuteûr, 7. — twale, 5. —
û, 8 (note). — uch (n. masc. ou fém.), 1E. — uchêt, 1E. —
vacha, 1F, 1G, bate au ~, 1F. — van, 1G. — vaner, 1G, ~
au vint, 1G. — vaneû, 1G. — vatche, flate dè ~, 3, bètrâle dè ~,
7. — vèreû, 3, pangn dè ~, 3. — vèrjau, 1Ce (note). — vèrt, 7,
~ dè pêtote, 8. — vèsse, 6. — veûle, 1B, 7. — vigné, 11. — vignôbe,
11. — vint, 9, 10 (note), vaner au ~, 1G. — vinte, mau d' ~,
3. — virwèle, 1Ca, 1F. — voûssure, 3. —
wâléye, 1E. — war, 6. — wartriye, 6 (note). — waufe, 1D. —
wayin, 9. — wile, tchane d' ~, 11. — wote, 1Ca. —
yèrnu, 10 (note). — yèrse, 1A, 7, 8. — yèrser, 10. —

Robert DASCOTTE

Le Folklore et la Dialectologie du Bourdon en Wallonie

PREMIÈRE PARTIE

Le bourdon a été l'objet d'une courte notice par Roger Ghys (¹) : l'auteur présente une dialectologie et un folklore sommaires de cette bestiole. Mon ambition est d'enrichir substantiellement cette notice.

Léon Pirsoul (²) observait déjà en 1903 que le bourdon est un insecte hyménoptère de la famille des apidés, dont il existe trois sortes d'individus : les mâles, qui sont petits de taille et ont la tête moins forte que les femelles ; les femelles, plus fortes que les deux autres sortes ; les neutres, dites aussi mulets, qui sont les ouvrières. Il ne semble pas que le peuple ait fixé cette observation dans les dialectes de Wallonie. Les bourdons ont le corps hérisse de poils : ce détail non plus n'a pas intéressé le peuple wallon. Les femelles et les mulets sont pourvus d'un aiguillon : ce détail a davantage impressionné le peuple, comme on le verra plus loin. En outre, l'insecte fait entendre en volant un bruit caractéristique,

(¹) Voir *Les insectes dans le folklore wallon*. « Le Naturaliste Amateur » (Verviers) V, 1948, pp. 114-115.

(²) *Dictionnaire wallon-français (Dialecte namurois)...* Malines, 1903¹, II, p. 14.

* La notation des formes dialectales est mixte, parfois hybride (orth. Feller et phonétique).

d'où il tire son nom en français. Cet insecte vit en colonies de 50 à 100 individus dans des trous creusés dans le sol. Ces sociétés durent jusqu'aux premiers froids, auxquels les sujets ne résistent pas : ils périssent tous, à l'exception d'un certain nombre de femelles, qui se cachent dans les trous des arbres ou des murs.

LES TYPES LEXICOGRAPHIQUES

Plusieurs types lexicologiques font allusion au bruit que fait l'insecte en volant.

Type 1 : *«bourdon»*, tiré d'une onomatopée *burd-*, selon Walther von Wartburg dans le FEW, I, 1928, p. 632a, laquelle exprime l'imitation d'un bruit sourd et vibrant. Ce type est surtout hennuyer et gaumais.

NOTATIONS : *bourdon* : Li 13 Tourcoing ; To 13 Escanaffles, 43 Montroéul-au-Bois, 99 Wiers ; A 2 Ellezelles (= le faux-bourdon), 12 Frasnes-lez-Buissenal, 13 Buissenal, 28 Hou-taing-lez-Leuze, 44 Chièvres, 50 Ladeuze, 55 Ramegnies ; Mo 1 Mons, 9 Neufvilles, 17 Erbisceul, 20 Baudour, 23 Mai-sières, 42 Pâturages, 58 Harmignies ; S 1 Soignies, 10 Bas-silly, 13 Hoves, 19 Braine-le-Comte, 29 Marche-lez-Écaus-sinnes, 31 Gottignies, 32 Le Rœulx, 35-36 Houdeng ; Th 2 Haine-Saint-Pierre, 5 Leval-Trahegnies, 14 Vellereille-les-Brayeux, 24 Jamioulx, 25 Grand-Reng, 29 Fontaine-Valmont, 37 La Louvière, 43 Thirimont, 46 Thuillies, 53 Boussu-lez-Walcourt, 62 Rance, 64 Baulièvre, 82 Forges-Philippe, 84 Oignies ; Ch 1 Charleroi, 4 Petit-Rœulx, 16 Godarville, 26 Chapelle-lez-Herlaimont, 27 Trazegnies, 28 Viesville, 33 Fleurus, 34 Souvret et 35 Courcelles (= fre-lon), 43 Jumet, 47 Marchienne-au-Pont, 50 Gilly, 54 Far-

ciennes, 61 Châtelet, 63 Landelies, 64 Montigny-le-Tilleul ; Ni 1 Nivelles, 11 Rosières, 33 Saintes, 36 Braine-le-Château, 38 Braine-l'Alleud, 39 Ohain, 61 Ottignies, 72 Ittre, 90 Genappe, 107 Mellery, 112 Sart-Dames-Avelines ; Na 130 Biesme ; Ph 6 Gourdinne, 16 Stave, 37 Jamagne ; G 8 Chooz ; Montigny-sur-Meuse ; D 25 Ciney ; Ma 12 Villers-Sainte-Gertrude ; Ne 57 Auby-sur-Semois ; Vi 36 Meix-le-Tige, 37 Dampicourt, 47 Musson ; H 2 Les Waleffes (avec un doute), 28 Amay, 50 Tavier ; L 39 Liers ; — *bourdōy* : A 12 Frasnes-lez-Buissenal ; — *bourdā* : W 13 Oreye ; — *bourdon* : Ch 33 Fleurus, 62 Aiseau ; — *bordon* : Ni 25 Wavre, 26 Dion-le-Val, 45 Longueville, 80 Tourinnes-Saint-Lambert ; 93 Hévillers ; Na 23 Lonzée ; D 91 Jemelle ; — *burdon* : A 37 Gondregnies ; — *bourdōn* : To 1 Tournai ; 27 Pecq, 39 Kain ; — *bourdæon* : Mo 37 Thulin ; — *bourdæō* : To 73 Rumes, 78 Antoing, 94 Rongy ; — *bourdæen*.ne Sévigny-la-Forêt.

Au pays de Charleroi, le *bourdon* est aussi sporadiquement le frelon. On l'a aussi confondu avec le faux-bourdon, d'où les notations

Type 1a : *faus bourdon* : Ph 42 Franchimont et Ne 57 Auby-sur-Semois.

A Th 54 Grandrieu, on a observé en outre que l'insecte est gros, d'où le

Type 1b : *gros bourdon*.

Par contre à Mons on a désigné le faux-bourdon, voire peut-être le mâle de l'abeille, du nom de *bourdon au miel*, selon Jules Feller (1).

Type 2a : *brouillon*, de *bruire*, dialecte *brouyi*, *brouyer*, etc. et le suffixe -on.

(1) Dans Rolland, XIII, p. 4.

NOTATIONS : *brouyon* : Na 107 Arsimont ; Ph 62 Doische ; G 2 Foisches, 4 Ham-sur-Meuse, 6 Hierges, 8 Chooz ; Ne 68 Poupehan ; — *broûyon* : G 1 Givet ; D 136 Laforêt ; Ph 54 Roly, 61 Gimnée, 79 Petigny, 81 Vierves.

A Arsimont, le même mot désigne aussi le frelon.

A Berlaimont [Av 76], le bourdon est un *rouyon*, forme obtenue par aphérèse.

Type 2b : «brouillard», issu du même radical + le suffixe -ard.

NOTATION : *broûyârd* : D 41 Alle-sur-Semois.

La même formation se retrouve en Anjou ; selon Onillon et Verrier (¹), *breuyaud* signifie 'gros frelon, bourdon', ainsi d'ailleurs que 'hanneton' à Montjean. Dualité de significations que l'on retrouve en Wallonie pour le type suivant.

Type 3 : «bruyant», de «bruire» au participe présent.

NOTATIONS : *bruant* : Ch 72 Gerpinnes ; — *bruwant* : Na 109 Fosses-la-Ville ; D 2 Bioul, 3 Annevoie, 19 Warnant ; Ph 15 Morialmé, 45 Cerfontaine ; — *brouwont* : Ph 69 Boussu-en-Fagnes ; — *brouwant* : Na 69 Moustier-sur-Sambre.

A Annevoie, Bioul et Warnant, le *bruwant*, comme le *bourdon* et le *malton*, est défini par 'frelon' (²).

Type 4 : «bruisson», de «bruisser» + le suffixe -on.

NOTATIONS : *brusson*, 'bourdon, frelon', dans le roman dialectal de Félicien Barry (de Charleroi) *Pûjète ! Istwêres di pêche*, 1940, p. 113 (au glossaire).

(¹) A.-J. Verrier et J. Onillon : *Glossaire étymologique et historique des patois et parlers de l'Anjou*, Angers, 1908, I, p. 141a.

(²) Lucien Léonard... : *Lexique Namurois...* Liège, 1969, p. 70.

Type 5 : 'breton', d'un sens secondaire de ce gentilé, à savoir ' qui parle d'une manière inintelligible, qui bre-douille '.

NOTATIONS : *burton* : Ch 64 Montigny-le-Tilleul, d'après Jules Sottiaux, qui a écrit sur l'insecte un poème paru dans « El Bourdon d' Chârlèrwè èt co d' ayeurs » 1951, 18, p. 31 ; la forme *burton* figure aussi dans les *Contes d'à-prandjère* de Paul Moureau, de Jodoigne [Ni 28], p. 81, lequel a pu trouver cette orthographe dans le *Vocabulaire des Noms wallons d'animaux...*, de Joseph Defrecheux, p. 21 de la 3^e édition, au sens de « frelon » ; mais il convient d'entendre *bérton*, ainsi que le note Jules Flabat, un autre écrivain du lieu, dans « Les Cahiers Wallons » 1970, 9, p. 176 = « Propriété terrienne » 1971, 3, p. 109a. L'ALW a noté *gros bérton*. Autres notations de *bérton* : Ni 2 Nethen, 5 Tou-rinnes-la-Grosse, 6 Beauvechain, 9 L'Écluse, 17 Zétrud-Lumay, 18 Sainte-Marie-Geest, 19 Neerheylissem ; — *bé/irton* : W 3 Pellaines.

L'étymologie par *breton* est généralement adoptée, mais parfois avec des hésitations ; seul René Debrrie y voit un composé de *ton* et du préfixe *ber-* : mais celui-ci existe-t-il vraiment ? (1)

(1) Je ne pense pas qu'il convienne de rapprocher le *burton* désignant l'insecte du *burton* du Centre et de l'Ouest-Wallon au sens de 'moignon', bien que l'on assigne, du moins en apparence, le même radical *burd-* à *bourdon* et à *burton*. Voici les données : *burton* : 1. 'moignon', à Godarville, Charleroi et sa banlieue, notamment Souvret et Courcelles, Jamioulx, Fosses-la-Ville, Annevoie, Bioul, Warnant, Namur, Nivelles, Fleurus ; plus spécialement 'bout de queue enlevé à l'écouage d'un cheval dont on peut fabriquer une brosse' à Celles-lez-Dinant, sens obtenu par abrègement de *burton d' quèwe*, attesté à Annevoie, Bioul et Warnant, qui se dit de ce qui reste de la queue coupée à un animal, notamment à un chien ; la plupart des lexicographes donnent le mot en relation avec

Type 5a : à Na 23 Lonzée, le bourdon s'appelle aussi *rotia burton* : faut-il y voir un 'breton' qualifié de 'qui *rutille' avec influence de *rossia*, 'roux', qualificatif assez fréquent du bourdon ? Pour *rutiller, voir plus loin, p. 68.

le chou pour en désigner la tige après qu'on a coupé la tête, ainsi à Namur (Pirsoul : 'pied de chou'; Delfosse et avant lui Grandgagnage : 'trognon'), Fleurus (Pétrez : 'pied de chou'), Nivelles (Coppens : 'trognon'), Annevoie, Bioul et Warnant (Léonard, p. 53 : 'moignon de chou', *burton d' cabu*), Stave (Loiseau : 'trognon de chou', *burton d' djote*) ; quelques-uns mettent le mot en rapport avec la pomme : Delfosse, pour Namur, et Loiseau pour Stave traduisent par 'trognon (de pomme)', ce qui semble indiquer que le déterminatif est nécessaire ou doit être clairement suggéré par le contexte ; Coppens, pour Nivelles, parle d'un *burton d' cigâtre* ; à Fosses-la-Ville, le *burton* (sans déterminatif) est la 'tige florale de certaines plantes telles que l'oseille', définition tâtonnante à rapprocher de celle que donne Jules Nollet pour Bouvignes et Dinant : 'tige d'une plante dépouillée de ses feuilles' ; lui et Lurquin opposent l'usage namurois et dinantais, qui dit *burton d' chou*, à l'usage fossois — mais aussi de Genappe et de Dinant — où l'on dit *buhe di chou* ; quant à J. Kaisin, de Farceniennes, il traduit *burton* par 'principale pousse, tige d'une plante' ; Léonard ajoute un proverbe amusant : *i faureuve awè fwin d' djote pou mougni l' burton* 'il faudrait déjà être amateur de chou pour manger la tige', dit une jeune fille d'un prétendant qu'elle juge trop vieux (p. 321). — Bal est le seul à généraliser : 2. 'Partie saillante d'un corps, d'un objet' ; mais il ne fournit pas d'exemple au glossaire. Par contre « L' Coq d' Awous » du 18 juillet 1908 définit, sous la plume d'Arille Carlier, le *burton* par 'petit bout, extrémité courte', définition assez généralisante ; mais l'exemple nous ramène à 'moignon' : *ç' tchin-là n'a qu'in burton d' queuwe* ; de même que le second sens noté n'est autre que celui de 'pied de chou', qui lui aussi nous ramène à la même signification de base. Cette notation vaut pour le pays de Charleroi, et plus précisément pour la région de Monceau-sur-Sambre. Une note de la Société de Littérature wallonne indique qu'au Borinage, le *burton* est le *brûle-gueule*, c.-à-d. une pipe à tuyau court : on comparera cette signification au *burton d'cigâtre* nivellois, mais on notera l'emploi du mot sans

Type 6 : *roudion*, d'une onomatopée *rud-* + le suffixe -illon. Ce radical a donné aussi des dénominations du grelot.

déterminatif dans un sens très spécialisé quelque peu en dehors de l'aire d'emploi déterminée jusqu'ici. Enfin, une dernière note de la Société de Littérature wallonne, valable pour Viesville, indique que le *burton* est 'le petit renflement au sommet d'un objet', par exemple d'une toupie. Ce seul exemple confirme la notation de Bal.

Coppens et Houziaux rapprochent ce *burton* du liégeois *burté*, Lantin, 'tige (de chou, etc.)', et endoscent l'étymologie de Haust, qui fait de ce mot, tout comme Grandgagnage, un diminutif de *beur*, forme variée de *bôr* 'tronc, tige végétale' : à Bergilers *bôr*, à Esneux *bor*, à Huy *boûr*, à Ben-Ahin *bour*, à Glons *beur*. Le radical probable est *burd-*, mais il s'agit de celui qui se retrouve dans *bourdon* au sens de 'bâton (de pèlerin)', pour lequel von Wartburg postule le latin de basse latinité *burdonem*, au sens primitif de 'mulet'. Faut-il penser que *bôr*, etc. vient du nominatif ? Il est difficile, dans l'état actuel des connaissances, de relier le bourdon (insecte) au bourdon (bâton). Comme il est difficile, dans le cas de l'insecte, de savoir si l'onomatopée fut d'abord appliquée à l'instrument musical ou à l'insecte. Et il est plus difficile encore de savoir comment fut produit le premier bourdon musical. Néanmoins, les gloses attestent *burdo* pour désigner l'insecte : le radical onomatopéique *burd-* n'est donc pas une pure hypothèse.

Sources : Arille Wasterlain, au glossaire d'une œuvre littéraire inédite (Godarville) ; de science personnelle (Charleroi) ; Omer Bastin : *Lexique français-wallon*, Charleroi, 1969, p. 40b (Souvret, Courcelles) ; Willy Bal : *Lexique du parler de Jamioulx*, Liège, 1949, p. 219 ; Auguste Lurquin, à son glossaire manuscrit de Fosses-la-Ville, II, p. 395 ; Lucien Léonard, *op. cit.*, pp. 53, 54, 66, 321, 467 ; Léon Pirson, *op. cit.*, I, p. 88 ; F. Delfosse : *Dictionnaire wallon-français...* ms. 1850, p. 27a ; Charles Grandgagnage : *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, Liège, I, 1845, pp. 86 et 338-9 (ces trois auteurs pour Namur) ; Joseph Coppens : *Dictionnaire aclot wallon-français...* Nivelles, 1950, p. 73b ; Henri Pérez : *Glossaire du patois fleurusien*. S.d., p. 3a ; Mutien-Omer Houziaux : *Enquête dialectale à Celles-lez-Dinant [D 72]*, Liège, 1959, p. 75,

NOTATIONS : *roudion*, en liégeois, selon Grandgagnage II/2, pp. 327-328, au sens de 'frelon, bourdon' ; dans la Basse-Meuse, selon Jean Dessard à la Société de Langue et de Littérature wallonnes ; à L 16 Visé ; — *roûdion* : L 1 Liège ('bourdon' et 'frelon') ; — *roudjon* : L 19 Warsage, 29 Argenteau ; W 66 Hanefeffe ; — « *rudion* », lire *rudjon*, à L 19 Warsage, 29 Argenteau, 32 Dalhem, 59 Hollogne-aux-Pierres (avec un doute) et W 66 Hanefeffe ; — *ridjon* : L 85 Les Awirs ; — *ourdion* : Ni 1 Nivelles (= 'frelon') ; — *ourdèyon* : S 29 : Marche-lez-Écaussinnes ; — *ordèyon* : S 37 La Louvière.

Grandgagnage, II/2, pp. 327-328, a noté le verbe wallon *roudi*, variantes *rôdi*, *rondi*, *roudiner* aux sens de '1. bourdonner, émettre le bruit que fait une voiture en roulant ; 2. circuler avec bruit, comme une mouche qui bourdonne'. Haust, DL, p. 567b, note *roudi* à H 42 Neuville-sous-Huy au sens de 'gronder au loin', en parlant du tonnerre ; à D 25 Ciney, *roudji* a le sens de 'faire un bruit de grelot', d'où 'faire entendre un bruit incongru ou quelconque'. Grandgagnage était disposé à voir dans *rondi* « la forme primaire et normale », et la rattachait à 'gronder', avec aphérèse du g- ; mais il pensait aussi à 'rôder', voire à 'rouler' et à 'ronron'. Haust pensait à une onomatopée probable. Von Wartburg, FEW, 15, 1967, p. 270a, donne *roudion* et *roubion* comme inexpliqués. Le mot *roudion* 'grelot' est général en liégeois ; je l'ai en outre aussi noté à Ciney. Sémantiquement on pourrait rattacher *roudion* à *randi* 'circuler, bourdonner en volant', d'après Grandgagnage, et 'fureter' (voir DL, p. 525a) ; mais je doute que la

note 6 ; Louis Loiseau : *Glossaire de Stave (Entre-Sambre-et-Meuse, canton de Florennes)*, ms. de la SLW, I, p. 78 ; Jean Haust : *Dictionnaire liégeois*, Liège, 1933, pp. 121a et 94b ; Dominique Beaufort et Louis Tilkin : *Petit glossaire de termes inédits*, Liège, 1919, p. 11.

forme puisse convenir phonétiquement. Je pense donc que la suggestion de Haust reste la plus raisonnable.

* * *

L'insecte est gros et balourd : d'où les types 7 et 8 qui suivent.

Type 7 : «*grosse panse*».

NOTATION : *grosse panse*, au pluriel *groses pances* : L 75 Seraing-sur-Meuse.

Type 8 : «*grosse mouche*», dans lequel «*mouche*» = abeille.

NOTATION : *grosse mouche* : Th 29 Fontaine-Valmont.

Jules Feller relève *grosse moche*, en namurois probablement, au sens de 'faux bourdon, mâle de l'abeille' ⁽¹⁾. On trouve d'ailleurs 'grosse mouche' dans les définitions de *malton* fournies par Cambresier (1787), Villers (1793), Remacle (1839-1843), Hubert (1853), Forir (1873) : il s'agit chaque fois de désigner le frelon. Remacle et Forir disent même «*grosse mouche-guêpe*» ⁽²⁾. Voir aussi le type 11.

* * *

On sait que l'insecte est pourvu d'un aiguillon, sauf les mâles. Celui-ci est appelé *pêche*, *pétion* ou *pêchon*, *pète*, *pêpin*, *pignon*, *stitchon*, *awèye*, *awion*, *an.wion*, *aw'hion*, *åvion*, etc. ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Dans Rolland, XIII, p. 4.

⁽²⁾ Remacle 2, II, p. 276a ; Forir, II, p. 256a.

⁽³⁾ Sur le dard, voir surtout J. Defrecheux dans le BSLW, XXV, 1889, pp. 152 et 177 ; voir aussi p. 60 ; et les autres dictionnaires

Pètche a été noté à Verviers par Martin Lejeune, qui lui donne le sens aussi de 'piqûre des abeilles', et à Dison [Ve 16] par Jean Franck. *Pétion*, *pètchon* sont liégeois, verviétois et malmédiens (*pètioy*) ; à L 80 Fléron presque toujours et à Ve 7 Thimister et 8 Clermont moins souvent, le *pètchon* est une 'piqûre d'abeille'. Mais à L 66 Jupille, c'est bien le dard que le mot désigne. Le mot *pète*, qui est donné par le DFL, p. 12a, comme un mot de L 19 Warsage et Ve 6 Charneux, est plus souvent employé au sens de 'piqûre' à Thimister selon le Dr Randaxhe en 1908 ; en outre il a été noté au sens de 'dard' à Ve 16 Dison par Jean Franck. *Pèpin* est liégeois et verviétois ; la forme hesbignonne en est *pèpègn* (DFL, p. 12a). *Pèpion* figure dans l'*Armanack ligeoi* d'Auguste Hock (ASLW, XIII, 1892, p. 11), d'où il passa dans la faune de Defrecheux (BSLW 25, 1889, p. 60). *Pignon* a été noté par Jean Haust à B 5 Petit-Thier, d'où il passa dans le DFL. Pour *stitchon*, voir ce dernier dictionnaire, qui le donne comme noté à W 10 Bergilers ; mais il avait été recueilli à W 45 par Lucien Molitor pour la Société de Littérature wallonne. A Verviers, selon Jean Wisimus à la même société, on dit *stitcha*. Quant à *awèye*, il est liégeois (DL, p. 52b) et il a son équivalent à Tournai, *éwile*, ainsi qu'à Huy, *awiye*. Liégeois est encore *awyon* (DL, p. 50a), dont Remacle remarquait en 1839 qu'il ne se disait guère à Liège et que le DFL donne comme propre à Ve 40 Stavelot et à My 1 Malmedy ; mais il a été noté aussi à L 106 Hony-Esneux ; H 1 Huy, 38 Gives (Bas-Oha) ; Ni 25 Wavre, 28 Jodoigne, 90 Genappe ; Na 13 Petit-Leez, 20 Gembloux, 107 Arsimont, 128 Assesse, ainsi qu'à Ch 34 Souvret et 35 Courcelles ; D 2 Bioul, 3 Annevoie, 19 Warnant. Variantes : *awyon* : Liège (d'après Jean Le-

liégeois et verviétois, ainsi que le « Bulletin du Dictionnaire wallon », VI, 1911, 1-2, p. 50.

jeune) ; — *an.wyon* : Ve 42 Rahier, 47 Lierneux et Ma 7 Izier ; — *in.wyon* : D 2 Bioul, 3 Annevoie, 19 Warnant, 10 Dorinne, 73 Custine, 80 Houyet ; Na 125 Saint-Gérard, 131 Mettet ; Ph 16 Stave ; — *agûyon* : Vi 30 Chassepierre ; — *aguyan* : Vi 8 Chiny, 19 Tintigny ; Ne 43 Offagne ; — *aguiyon* : Vi 1 Virton ; — *agueuyon* : D 138 Gros-Fays ; — *aguwan* : Vi 22 Sainte-Marie-sur-Semois, 29 Buzenol ; — *aw'hion* : Ve 36 Spa (avec un doute, d'après Albin Body : *Vocabulaire des Poissardes du pays wallon...*, BSLW 11, 1868, p. 194) ; L 113 Sprimont, 116 Comblain-au-Pont ; H 46 Strée, 55 Modave ; Ma 9 Durbuy, etc. ; — *èwyon* : L 61 Montegnée, 62 Saint-Nicolas, 63 Glain ; D 2 Bioul, 3 Annevoie, 19 Warnant ; Na 109 Fosses-la-Ville, 123 Le Roux (¹).

Avion a été recueilli à Cointe (Liège), *avion* à Namur (Pirsoul I, p. 44) ; à W 73 Ciplet, on prononce *âvion*⁹. Restent les mots *pôte*, celui-ci recueilli à L 71 Mélen, et *picot* à Mons, La Louvière, Courcelles, Souvret et Jamioulx, *pikeot* à Tournai.

Ces mots entrent dans des expressions qui signifient 'piquer de son aiguillon', en parlant des abeilles, bourdons, frelons et guêpes : *diner l'awèye, l'awyon* (du Vivier de Strel, p. 29a), *l' pètche* (Verviers), *l' pètchon* (L 80 Fléron, 66 Jupille), *l' pète* (Ve 7 Thimister, 8 Clermont), *l' pèpègn* (W 56 Fexhe-le-Haut-Clocher), etc. Selon Forir, II, pp. 390-391, *diner l' pèpin* à Liège, et *duner l' pèpin* à Verviers, c'est 'communiquer une galanterie', c.-à-d. la gonorrhée. Et à Namur, selon Pirsoul I, p. 44, *doner l'avion* est une expression des échasseurs, quand ils donnent un coup par derrière eux, je suppose. *Esse acsû dèl pètche*, c'est être

(¹) Au pays de Liège, *l'avion* est un objet magique envoyé secrètement et on ne sait comment à la personne à qui on veut faire tort. Le charme est rompu si on le jette au feu ou si on contraint le jeteur de sort à paraître et à l'enlever. Voir Oscar Colson dans « Wallonia », XIV, 1906, pp. 310-311.

piqué d'une abeille ou d'un insecte apidé (d'après Martin Lejeune : *Vocabulaire technologique wallon-français du Médecin*, BSLW 40, 1900, p. 378) ; le Dr Randaxhe et J. Franck notent, dans le même sens *su fé d'ner l' pète* ; J. Wisimus dit simplement *esse pôdou d'one mohe à pétion* 'être piqué d'une mouche-à-aiguillon' ; Forir donne un exemple *ine wasse m'a tchôki si-awyon è deût* 'une guêpe m'a poussé son aiguillon dans le doigt'. On *atrapé* alors *lu pètche*, selon Martin Lejeune, de Verviers (BSLW 43, 1903, p. 165). Pour du Vivier de Streel, *diner l'awyon*, c'est 'laisser l'aiguillon', ce qu'à Modave on exprime par *lèyi l'aw'hion*, synonyme *aw'hi*, *awyi* à Liège, Strée [H 46] et Arsimont, *in.wyi* à D 72 Celles, *èwyi* à Le Roux et Fosses-la-Ville, *aw'dji* à Namur, *aguyi* à Gros-Fays, *agueûyi* à Bouillon, *aguer* chez Dasnoy, p. 8, pour la région de Neufchâteau, *agwier* à Sévigny-la-Forêt et dans le département des Ardennes. *Mète li pétion*, à Liège, c'est *mète li pôce*, c.-à-d. 'étrangler, tuer', par un emploi métaphorique de l'expression primitive qui voulait dire 'piquer'. A Liège, *atrapé l' pètchon*, c'est 'être engrossée' ou 'attraper une maladie honteuse' ; *elle a l' pèpin* signifie '1. elle en tient, elle est touchée au cœur ; 2. elle est enceinte ; 3. elle a une maladie honteuse' ; le premier de ces sens dans *Li Voyèdje di Tchôfontin.ne*, qui est de 1757. D'où évidemment une injure comme *mâdit pétion !* que l'on trouve dans la pièce verviétoise de *Simon le Scrinî* (1760) ; à Verviers encore, *on fir pétion* est une personne — surtout une fille — fière et prétentieuse, et l'expression provient de la comparaison *fir come pétion*, quand l'aiguillon de l'insecte est sorti. A Spa, *on p'tit pétion* est une fille effrontée (¹). A Verviers, *i-a l' pétion* se dit de qui a la vérole ou la chaude-pisse,

(¹) Albin Body : *Vocabulaire des Poissardes du pays wallon* ; Liège, Verviers, Spa, Malmedy, BSLW, XI, 1868, p. 230.

synonymes : *i-a l' pèpin*, *i-a l' awyon* (Remacle² I, p. 153a ; II, pp. 43b et 427a). A Liège, on a noté une expression disant qu' *ine wasse li a d'né l'awèye* ou *l'awion* ' une guêpe lui a donné le dard ', c.-à-d. qu'il a une maladie honteuse ; ainsi d'ailleurs qu'une autre *aler à râw èt haper l'awion* ' courir le guilledou et attraper un coup de pied de Vénus ', c.-à-d. la gonorrhée⁽¹⁾. On dit aussi à une femme en couches : *qwand on-z-a magni l' lâme*, *on r'tchit l'awyon* ' quand on a mangé le miel, on rechie l'aiguillon '. Je ne sais si l'expression suivante est plus distinguée ; mais il est malicieux de dire d'une femme enceinte qu'elle *a stou awyi* ' elle a été aiguillonner ', c.-à-d. se faire piquer d'un aiguillon. On comprend dès lors qu'à Glons on dise de quelqu'un qui paiera les conséquences de ses actes qu' *ennè r'tcheyerè* ou *r'pâyerè lès-aw'hions* ' il en rechiera ' ou ' repayera les aiguillons '. Expression que l'on retrouve à Tintigny : *il a r'tchirè lès-aguyans*, avec rigoureusement le même sens. Il est clair, dès lors, qu' 'avoir la pètche¹', à Stave, est un emploi figuré du mot au sens d' 'aiguillon', mais ici avec la signification de 'guigne' ; *foute li pètche*, c'est ' porter malchance ' ⁽²⁾. D'où le sens encore d' 'inconvénient' que note Auguste Laloux à Dorinne. A Spa (?), selon Body, *Pois-sardes*, p. 194, une *aw'hion* est une ' fille agaçante, qui ne se laisse point déconcerter ', qui n'est autre qu'une *picron* à Charleroi (mais celle-ci est sémantiquement un ' moustique ', non un dard, bien que le mot ait été noté en français — *pi-queron* — au sens d' 'aiguillon de l'abeille ' en 1732) ⁽³⁾. Le bon Forir a, de plus, un exemple s. v^o *awion*, I, p. 86a, qui prouve que ce mot n'était pas du tout aussi peu compris

(¹) D'après « Germinal », n^o du 18 septembre 1955.

(²) D'après une note de la SLW.

(³) Dans la « Revue de Philologie française et de Littérature », XXXV, 1922, p. 121.

que le prétend Remacle : *li fâs dévôt ravise lès mohes-à-pèpin, il a l' lâme à l' boke et l'awyon catchî* ' le faux dévot ressemble aux apidés, il a le miel à la bouche et l'aiguillon caché '.

Cette analyse des sens propres et figurés des mots wallons qui désignent l'aiguillon des apidés et vespidés conduit à l'explication des types suivants.

Type 9a : 'mouche à l'aiguillon' :

NOTATIONS : *mohe à l'awyon* : en liégeois, selon la faune de Defrecheux (BSLW 25, 1889, p. 152), pour désigner le bourdon, l'abeille, le frelon et la guêpe ; d'où le mot dans Achille Jacquemin : *Vocabulaire wallon-français du pêcheur* (BSLW 29, 1891, p. 266). A G 14 Fépin et 17 Fumay, Charles Bruneau a noté dans son *Enquête linguistique sur les patois d'Ardenne*, I, p. 460, *mouche à l'awyon* au seul sens de 'guêpe' ; à Deville on dit *mouche-aguiyon* et à Vi 9 Izel, *mouche-agu(y)an.ne* ; mais à 22 Sainte-Marie-sur-Semois, la *mouche aguwan(te)* est l'abeille et la guêpe.

Type 9b : 'mouche-au-pépin'.

NOTATIONS : *mohe à l' pèpin* : en liégeois, d'après Forir, au seul sens d'"abeille", d'où Defrecheux ; — *mohe à pèpin* : chez Defrecheux et Jacquemin ; — *mohe à pèpin* : chez Remacle² II, p. 318a.

Type 9c : 'mouche au pétillon'.

NOTATIONS : *mohe à l' pètion* : en liégeois, selon Defrecheux ; — *mohe à l' pètchon* : L 66 Jupille ; — *mohe di pètion* : chez Defrecheux et Jacquemin ; — *mohe du pètion* : Verviers ('bourdon') ; — *mohe du pètioy* : Malmedy ('abeille').

Type 9d : « chassoir à pépillon ».

NOTATIONS : *tchesseûte à pèpion* : en liégeois, d'après Defrecheux pour désigner une apidé ou une vespidé.

Type 9e : « mouche à piquot » ; ce dernier mot dérivé de *piquer*.

NOTATION : *mouke à pikeot* : Tournai (Defrecheux), pour désigner les apidés et les vespidés

Type 10 : « pétillon », du simple *pète* ‘ aiguillon de l’abeille, de la guêpe, du bourdon, du frelon... ’ + le suffixe -illon. Ce mot *pète* représente le latin *pēditum*.

NOTATIONS : *pétion* : Ve 19 Olne ; — *pètchon* (-ô) : Ve 7 Thimister, 10 Herve ; — *pètchó* : Ve 8 Clermont ; — *pètchâ* : Ve 6 Charneux ; L 43 Trembleur (= ‘ bourdon ’ et ‘ frelon ’).

Type 11 : « gros pépin », au sens de ‘ gros dard ’. Le mot pépin est issu du radical *pep-* ‘ petit ’.

NOTATIONS : *gros pèpin* : Liège ; — *gros pèpègn* : L 64 Ans.

* * *

Globalement l’insecte est perçu comme gros et fort, comme un mâle par excellence, dans les types suivants.

Type 12 : « malot », du latin *masculus* ‘ mâle ’ + le suffixe -ot. Le type est attesté dès le XII^e siècle aux sens de ‘ bourdon ’ et de ‘ frelon ’.

NOTATIONS : *malot* (et des nuances en [o]) : Argonne, Les Hautes-Buttes, Tournavaux, Sècheval, Ne 65 Bagimont, 67 Pussemange, Issancourt, Bosséval, Saint-Menges, Fleigneux, La Chapelle, Pouru-au-Bois, Escombes, Vi 2 Muno,

Les Deux-Villes ; Valenciennes, Cambrai, Lille, SO 53 Zudausques, le Nord, le Pas-de-Calais et l'Artois, le Boulonnais, SP 1 Saint-Pol-sur-Ternoise, la Somme, la Marne, Av 40 Maubeuge ('la reine des abeilles') ; la Marne ; le pays de Charleroi ; Ph 78 Couvin ; — *malöt* : D 123 Bellefontaine ; Th 72 Chimay ; — *målō* : Th 73 Momignies ; Mo 79 Quévy ; — *målō* : Ph 86 Brûly-de-Pesches ; — *målöt* : Mo 50 Dour ('bourdon, frelon, tout insecte qui bourdonne') ; Ph 78 Couvin ('bourdon, frelon') ; ainsi que L'Isle, le Haut-Pays et la Fensch en Lorraine, Reims, Esternay, Gaye, Cumières, Rethel, Sedan, Sévigny, la région de Mouzon, Va 15 Brillon, La 24 Archon, Rosoy-sur-Serre (Aisne), etc. ; — *malöt* : A 1 Ath ; Mo 29 Quaregnon, 41 Wasmes, 42 Pâturages ; ainsi que dans le département des Ardennes et dans le Vimeu (Picardie) ; — *målō* : Mo 44 Frameries (transcrit *malöt* chez Dufrasne) ; — *malout* : Démuin et Molliens-au-Bois, dans la Somme ; — *målout* : Mo 64 Onnies ; — *målät* : pays messin, pays de la Nied.

Le type est donc lorrain, champenois, picard et wallon : voir le FEW, VI, 1969, 132, p. 426ab. Paul Barbier fils, dans le « Bulletin de Philologie romane » IV, 1912, 1, p. 20, dit de même et qu'il a le sens de 'insecte qui bourdonne (bourdon, guêpe, frelon, taon)' ; il n'agrée pas l'étymologie de Koukal en 1911 par **musculottum* et veut y voir un dérivé de *mälus* ; mais il commet l'erreur de partir des sens métaphoriques dont il sera question dans le prochain article.

Type 13 : 'maleton', dérivé de 'malot', avec affaiblissement de la voyelle finale en position protonique, + le suffixe -on.

NOTATIONS : *malton* : My 1 Malmedy (Villers, 1793, 'bourdon, frelon') 2 Xhoffraix (Bévercé), 3 Robertville ('bourdon', 'abeille mâle') 4 Ligneuville, 6 Faymonville ; Ve 1 Verviers ('bourdon, faux-bourdon et surtout frelon',

selon Remacle), 2 Aubin-Neufchâteau, ?16 Dison ('bourdon, frelon'), 25 La Reid, 28 Ensival, 30 Pepinster, 31 Polleur, 33 Theux, 37 Francorchamps, 38 Stoumont, 39 La Gleize, 40 Stavelot ('bourdon, faux-bourdon'), 41 Chevron, 42 Rahier, 44 Wanne, 47 Lierneux ; L 1 Liège ('bourdon' et 'frelon', cette traduction seule chez Cambresier 1787 et Forir 1873, 'frelon' et 'guêpe' chez du Vivier de Streel, p. 216a), 7 Glons, 59 Hollogne-aux-Pierres, 75 Seraing-sur-Meuse, 87 Flémalle-Haute, 101 Embourg, 106 Esneux, 113 Sprimont, 114 Louveigné, 116 Comblain-au-Pont ; H 1 Huy, 8 Warnant-Dreye, 21 Jehay-Bodegnée, 26 Antheit, 27 Ampsin, 28 Amay, 37 Couthuin, 38 Ben-Ahin, 39 Bas-Oha, 42 Neuville-sous-Huy, 45 Vierset-Barse, 46 Strée, 49 Nandrin, 53 Marchin, 56 Tavier, 67 Xhoris, 68 Harzé, 69 Pailhe, 73 Ocquier ; W 1 Waremmme, 10 Bergilers, 21 Bertrée, 32 Hannut, 35 Geer, 36 Darion, 45 Crehen, 52 Celles ; B 2 Grand-Halleux, 3 Arbrefontaine, 4 Vielsalm, 5 Petit-Thier, 6 Bihain, 7 Bovigny, 9 Montleban, 11 Limerlé, 12 Nadrin, 14 Mont, 15 Houffalize, 16 Mabompré, 17 Tavigny, 21 Flamierge, 22 Longchamps, 23 Longvilly, 24 Tillet, 27 Wardin, 28 Vaux-les-Rosières, 30 Hompré, 31 Lutrebois (Villers-la-Bonne-Eau), 33 Fauvillers ; Ma 1 Marche-en-Famenne, 2 Bende, 3 Borlon, 4 Tohogne, 7 Izier, 9 Durbuy, 10 Barvaux-sur-Ourthe, 12 Villers-Sainte-Gertrude, 19 Érezée, 20 Grandménil, 24 Beffe, 29 Dochamps, 35 Humain, 36 On, 39 Roy, 40 Halleux, 42 Laroche, 43 Grune, 46 Forrières, 51 Tenneville, 53 Ortho ; Ne 1 Neufchâteau ('hanneton'), 4 Wellin, 6 Chanly, 11 Redu, 14 Arville, 15 Hatrival, 20 Gembes, 22 Maissin, 23 Villance, 24 Libin, 26 Freux, 31 Anloy, 32 Ochamps, 38 Jehonville, 39 Saint-Pierre, 43 Offagne, 44 Bertrix, 49 Ebly, 60 Straimont ; Vi 2 Muno, 16 Habay, 30 Chassepierre (aussi : 'frelon, faux-bourdon'), 35 Châtillon ; Na 1 Namur ('bourdon, frelon'), 6 Aische-en-Refail, 13 Petit-Leez (Grand-Leez), 19 Cortil-Wodon,

20 Forville, 22 Gembloux, 23 Lonzée, 30 Bierwart, 49 Gelbressée, 59 Vedrin, 79 Floriffoux ('frelon'), 79 Lives, 84 Andenne, 96 Naninne, 99 Faulx, 101 Ohey, 109 Fosses-la-Ville (rare), 112 Bois-de-Villers, 116 Maillen, 127 Crupet ('bourdon, frelon'), 129 Florée, 135 Denée; D 1 Dinant, 2 Bioul, 3 Annevoie, 7 Yvoir, 9 Purnode, 10 Dorinne, 15 Flostoy, 19 Warnant ('frelon'), 25 Ciney, 30 Porcheresse, 36 Falaën, 38 Bouvignes, 40 Thynes, 58 Serinchamps, 84 Wiesme, 94 Winenne, 96 Beauraing, 110 Bourseigne-Neuve, 113 Froidfontaine, 120 Gedinne, 132 Naomé, 136 Laforêt; G 2 Foisches, 3 Fromelennes, 8 Chooz, 13 Montigny-sur-Meuse, 15 Hargnies; Ph 16 Stave, 33 Morville, 53 Gochenée; Ni 85 Folx-les-Caves, 97 Thorembois-Saint-Trond, 98 Perwez, 102 Noville; S 6 Lessines (avec un doute); A 7 Wodecq; — *maltóⁿ*: Ve 24 Limbourg; Ne 16 Saint-Hubert ('bourdon, frelon'); — *maltán* H 8 Warnant-Dreye: Ne 76 Anlier; Vi 30 Chassepierre; — *maltan*: Ne 47 Longlier, 63 Assenois; Vi 6 Florenville, 8 Chiny, 9 Izel, 19 Tintigny, 25 Villers-devant-Orval; G 15 Hargnies; — *malton^y*: My 1 Malmedy, 4 Ligneuville, 6 Faymonville; Ve 1 Verviers, 32 Jalhay; — *maltāy*: W 63 Latinne; Vi 13 Rossignol, 18 Saint-Vincent; — *maltā/ōy*: W 59 Ambresin; — *málton*: D 46 Heur; — *málton*: Ph 59 Agimont; Ne 73 Herbeumont; G 5 Rancennes, 10 Landrichamps; — *molton*: pays messin, Pays Haut, L'Isle.

Sur ce type, voir le FEW, VI, p. 426b.

Type 13a: par métathèse, on obtient un type secondaire 'lameton'.

NOTATIONS: *lam'ton*: Ve 34 Sart-lez-Spa; — *lam'toⁿy*: Solwaster (Sart-lez-Spa) et ailleurs dans cette commune.

Type 13b: par sonorisation de la consonne finale, on obtient un type 'maletone', qui est parfois féminin.

NOTATIONS : *māltōn* : A 2 Ellezelles, f. ; — *man'ton'* : To 71 Pipaix ; A 2 Ellezelles.

Type 13c : par substitution du suffixe -ot à -on, on obtient le type *maletot*.

NOTATIONS : *maltot* : Vi 1 Virton, 21 Bellefontaine 22 Sainte-Marie-sur-Semois, 27 Meix-devant-Virton ; Herbeval, Auflance, Aubrives ; — *maltōt* : Vi 25 Villers-devant-Orval ; — *māltot* : Margny, Gérouville, Breux.

Type 14 : *malon*, du latin *masculus* + suffixe -onem.

NOTATIONS : *malon* : Ne 51 Rochehaut, 66 Sugny, 69 Corbion, 70 Bouillon ; D 129 Monceau, 130 Oisy ; Md 10 Démuin (Somme). A W 19 Grand-Hallet, c'est le nom du hanne-ton ; — *mālon* : Ne 51 Rochehaut, 69 Frahan (Corbion) 70 Bouillon ; — *malahōm* [?] : L 2 Eben (-Emael).

Sur ce type, voir le FEW, VI, p. 426b : il est répandu en Anjou, en Poitou et en Saintonge surtout.

Type 15 : obtenu par croisement des types 11 et 12 : *pipi-malot* : Va 51 Denain (Nord), aux sens de *bourdon* et *frelon*.

* * *

Par confusion avec le frelon, à qui l'appellation semble convenir mieux, le bourdon est aussi appelé *dérobeur*.

Type 16 : *robard* = 'voleur', du germanique *raubjan* 'dérober' + le suffixe dépréciatif -ard.

NOTATIONS : *rōbā* : L 39 Liers ; — *rōbō* : L 36 Lantin. Le mot *robart* apparaît dès 1226 en ancien picard ; il a pris la forme *roubārd* dans le dialecte du Pays Messin et de

L'Isle, en Lorraine, avec le sens de 'drôle, vaurien'. On trouve un mot *roubire* à Vaudioux, dans le Jura, au sens de 'abeille qui vole le miel des ruches voisines'.

Type 17 : *robillon*, autre dérivé, en *-illon*, du radical précédent.

NOTATIONS : *roúbion* : L 45 Voroux-Goreux ; — *roubion* : W 1 Waremme, 10 Bergilers, 39 Remicourt, 56 Fexhe-le-Haut-Clocher ; — *rûbyân* : W 39 Remicourt.

Il est possible, mais non indispensable, de penser qu'il y a eu influence du type *roudion* sur ce *robillon*, vu la voyelle. Mais je ne pense pas qu'il faille, comme Haust DL, p. 567b, voir dans ce type le résultat du croisement de *robin* + *roudion*.

A noter qu'à Voroux-Goreux, selon les témoins, on pouvait entendre *roúbion*, *rouhon* ou *houbion*, preuve que le mot n'était plus guère saisi ni employé. Il est possible de discerner l'action d'un mot *rouhon*, dont on ne perçoit plus clairement le sens initial précis, lequel ne se reconnaît plus guère que dans l'expression *on rouhon d' paveye* 'un homme ou une femme qui s'attarde partout pour deviser' ; mot qu'il convient probablement de rattacher au liégeois *rouhi*, qu'atteste Grandgagnage au sens de 'bruire, vibrer, etc.', et qui viendrait du germanique, moyen-néerlandais *ruuscen*, moyen-allemand *rûschen*, *riuschen* 'bruissé'. Le mot *rouhon* est bien un autre mot, car il est employé aussi dans l'expression ci-dessus par ceux qui disent *roúbion* pour désigner le bourdon.

Type 18 : *robin*, autre dérivé du même radical + suffixe *-in*.

NOTATIONS : *roubin* : W 42 Kemexhe ; — *roubègn* : W 30 Odeur, 42 Kemexhe ; L 35 Hognoul.

Je ne suis pas certain qu'il faille, comme Haust le propose, DL, p. 567a, voir dans ce *「robin」* l'anthroponyme *Robin* qui a servi à dénommer des animaux domestiques comme le bétier et le taureau, ainsi que le mouton qui sert à enfoncer les pilotis, etc. Je pense qu'il est indispensable de passer par *robiner* au sens de 'gleaner après la récolte des fruits ou des pommes de terre', 'marauder', ou encore, comme à Chassepierre (voir Massonet, p. 190), 'commettre un petit larcin champêtre, par exemple de fruits dans un verger'. Certes l'étymologie de ce verbe n'est pas assurée (voir le FEW, XVI, 1955, p. 678a), ni par *Robin* ni par *raubjan*. Mais *roubin* s'inscrit dans une série *「robard」*, *「robillon」*, *「robin」* qui se localise dans une même petite région de la Hesbaye. Il serait vraiment étonnant que les trois types, si proches par la communauté de radical, n'aient pas le même étymon.

* * *

Comme de coutume, le peuple a confondu certaines espèces en dénommant le bourdon. D'où les types suivants.

Type 19 : *「guêpe」* : la confusion est due à la parenté des deux insectes.

NOTATIONS : *ē/æ mèbr* : To 2 Ploegsteert ; — *ène mèrpe* : To 6 Comines.

Le mot *mèpe*, à Li 68 Aubers-en-Weppes, d'après Fernand Carton et Pierre Descamps, p. 123, désigne la guêpe. D'ailleurs à Onnezies [Mo 64], on dit *ane vièrpe* pour une guêpe. A Comines et à Warneton, *mèpe* = 'guêpe'.

Type 20 : *「taon」* : la comparaison repose-t-elle sur la sensation que l'un et l'autre insectes piquent ?

NOTATIONS : *ta-on* : No 3 Ascq ; To 28 Molembaix, 58 Leuze, A 18 Moustier, 20 Bouvignies, 52 Belœil ; — *ta-ōy* : A 10 Anvaing ; — *tayon* : To 24 Wattripont ; — *gros ta-on nwarte tiète* 'gros taon (à la) tête noire' : To 37 Templeuve ; — ? *gros tahon* : Ne 33 Recogne. Jules Feller notait dans Rolland, XIII, p. 4, *gros tahon* sans localiser, au sens de 'mâle d'abeille, faux-bourdon'.

Cette confusion du bourdon et du taon apparaît aussi dans les significations des mots *malot* et *malton* : voir le FEW.

Type 21 : 'grillon' : la confusion est due à la confusion des bruits que font les deux insectes.

NOTATIONS : *grilion* : W 8 Oleye ; — *rilion* : W 10 Bergiliers, par aphérèse du g-, peut-être sous l'influence de *roubion*, son concurrent local.

A remarquer que le nom du grillon en liégeois est assez uniformément du type 'crik /t-ion', et non du type français 'grillon'. Le mot est donc un emprunt.

LE PEUPLE OBSERVE LE BOURDON

Le peuple n'a pas manqué de faire quelques observations sur l'insecte et son comportement.

C'est ainsi qu'il a reconnu plusieurs des variétés de bourdons qui vivent dans nos régions. Au pays de Herve on distingue *lès blancs couz* 'les culs blancs', qui sont la variété *bombus terrestris* L ; *lès rodjes couz* 'les culs rouges', variété *bombus lapidarius* L ; *lès gris couz* 'les culs gris', variété *bombus agrorum lucorum* L. ? ; *lès masqués*, variété *bombus silvestris* L. ? ; — à Ensival on a reconnu sous les mêmes dénominations les trois premières variétés ; — à Verviers, Pepinster et Romsée [L 92], on connaît les deux

premières sortes ; mais à Olne [Ve 19], les deux dernières. — A Huy, Robert Boxus distingue les *bloncs coux*, les *gnûrs coux* et les *rodjes coux*, les ' culs blancs, noirs et rouges '. C'est, au fond, la même distinction qu'à B 7 Bovigny entre les *blancs coux*, les *neûrs coux* et les *rossës coux*, à un détail de couleur près : *rossës*, en effet, signifie ' roux '. C'est de plus la division des bourdons à L 43 Trembleur. A My 3 Robertville, on reconnaît les *blancs coux*, et les *djènes*, *rodjes* et *rossës maltons* selon l'enquête de l'ALW ; mais le curé Alphonse Dethier ne connaissait que la première et la dernière variétés, outre les *neûrs maltons*. A Liège et à Jupille, on connaît les *blancs*, *neûrs* et *rodjes coux* ; à Waremme les *rodjes* et les *djanes coux* ' culs jaunes ' (1) ; à Dalhem, les *blancs* et les *gris coux* ; à Vi 16 Habay, les *rous' cus* sont considérés comme plus méchants que les *nwërs cus*. Constatation analogue d'ailleurs à Sainte-Marie-sur-Semois : *lès p'tits rous' sant pus mauvés qu' lès nwars*. A Waremme aussi, d'ailleurs, les *rodjes coux* sont les plus méchants, comme le sont *lès rossias bërtoms* à Sainte-Marie-Geest. Par contre on n'en dit rien à Ve 8 Clermont, où l'on distingue les *rodjes coux* et les *moûnis* ' meuniers ', probablement la variété appelée ' blanc cul ' ailleurs. A Ne 69 Corbion, on n'apprécie ni en bien ni en mal les trois variétés reconnues : le blanc *malton*, le jaune et le noir. A Sècheval, on parle de *malot rous'* et de *malot nwär*. Par contre, à Olne, on estime que les *gris coux* sont les plus rapides, mais les *masqués* ont plus de prix, parce que plus rares.

Il est évident que l'on a vu partout l'abdomen, ce que confirment les quelques détails complémentaires que voici : à L 61 Montegnée, on a noté la dénomination *neûr cou*,

(1) A Annevoie, Bioul et Warnant, le *djane cu* est une grosse guêpe, selon Léonard, p. 70 ; et il ajoute dubitativement : « qui pique en volant ».

de même qu'à Namur *nwâr malton*; à Virton et à Vi 38 Saint-Mard, on connaît le *gros keu* 'gros cul', à Vi 43 Torgny et à Vi 46 Ruette, le *gros cu*, à Ni 19 Neerheylissem, le *gros kê*, à Ni 20 Ardevoor le *gros cu*. Par contre, que faut-il entendre exactement par les *maltons âs tièsses d'ôr*, dans le sonnet *A l'ombe d'ès cèlihis* d'Henri Collette, de Malmedy, au vers 5, sonnet que publie le BSLW LXIII, 1930, p. 265?

Le peuple, bien entendu, a perçu le bourdonnement de l'insecte, et il a parfois fixé son observation en une dénomination, comme le prouvent les types lexicologiques de 1 à 5.

Voici, en outre, les verbes qui expriment le bruit que fait la bestiole en volant :

1. *«bourdonner»* : «bourdonner» partout en français de Wallonie; en dialecte : *bourdoner* à Malmedy, Namur, Charleroi, La Louvière, Nivelles, Mons et leurs régions, parfois avec des nuances phonétiques, comme *boûrdonner* à Nivelles, *bourdonê* à Ellezelles, *bourdonè* à Annevoie, Bioul et Warnant, etc. On en dérive *bourdonemint* à Nivelles, Charleroi et La Louvière, probablement ailleurs aussi, mais *bourdonèdge* à Malmedy.

2. *«brouiller»* : *broûyê* : Ath, Wasmes; — *brouyi* : Mons, Frameries, Pâturages, Soignies, Haine-Saint-Pierre, La Louvière, Viesville, Courcelles, Souvret, Charleroi, Gilly, Aiseau, Bierwart; — *brouyi* : Sainte-Marie-sur-Semois; — «brouier» : Neufchâteau (Dasnoy); — *broûyi* : Jamioulx, Monceau-sur-Sambre, Chapelle-lez-Herlaimont, Le Rœulx; — *brûyi* : Bovigny.

«Brouiller» est encore noté dans des sens voisins, dérivés ou secondaires : il se dit du vent à Ath et à Thuin, selon l'ALF cité par le FEW, X, 1962, 84-85 p. 547a; du feu, à Mons, selon le FEW d'après «L' Ropieur» du 17 février 1933; du vent et du feu à Nivelles, où l'on tire du feu qui «brouille»

un présage de gelée : *èl feu brouye, c'est signe dè djéléye* ; de la rumeur qui court, à Cerfontaine (*brouyi*) et à Givet (*broûyi*), de la radio qui ronfle en faisant des parasites, à Jamioulx, d'un moteur d'automobile qui fonctionne, à Sibret (*brouyer*), d'une toupie qui tourne, à Godarville (*brouyi*), d'un bruit sourd et continu (Givet). Le verbe a en outre le sens de 'courir bruyamment' à Marche-en-Famenne (*brouyè*), de 'fuir à toutes jambes' à La Louvière, de 'détaler' à Nivelles, d'"aller vite" à Braine-le-Comte (*brouyi*), de 'réprimander, gourmander' un enfant, à Luttre et à Ollignies (*brouyi*), ainsi qu'à Dorinne (*brouyi*), de 'renâcler' à Nivelles, d'"ennuyer" à Perwez (*brouyi*) ; sans s'attarder à ceux de 'brouiller', 'troubler', 'faire tromper', notés de Mouscron (*broûi*) à Malmedy (*broulier*), probablement repris au français.

On tire de ce verbe un substantif exprimant l'action au moyen du suffixe -age ; si l'on insiste sur le résultat de l'action, on forme un autre nom, en -ment, comme à Ath : *brouyemét*.

Pour Walther von Wartburg, dans le FEW, X, 1962, p. 547a, le mot appartient à la famille du latin *rūgīre* 'rugir'.

Il en existe un augmentatif à Dorinne : *brouyetè*.

3. 'Bruiter' : *brûti* : Liège (Forir), Huy, Amay, Ampsin, Abée-Scry, Jodoigne ; — *brûti* : Gembloux, Petit-Leez ; — *brûti* : Namur, Arsimont ; — *brûter* : Tavier ; — *brûtyi* : Namur, Arsimont ; — *brûtyi* : Dorinne, Annevoie, Bioul, Warnant, Gesves.

Ici encore le verbe est attesté dans des sens voisins ou dérivés. 'Bruiter' se dit du vent et du tonnerre à Liège (DL, p. 120b), de la rumeur qui se répand à Cerfontaine (*brûtyi*), et signifie 'jaser' à La Louvière (*brûter*), 'réprimander', 'semoncer', 'bruire' à Annevoie, Bioul

et Warnant, ainsi qu'à Dorinne ('produire un bruit vague').

4. De ce verbe, qui vient de *bruit*, dérive un autre, le liégeois *brutiner*, *brûtiner*, le verviétois *broutiner* (Camille Feller), le jodognois *brutêner* (Paul Moureau), verbe dont les significations sont en général plus abstraites : le malmédien l'entend au sens de 'courir un bruit sourd' (Villers, Scius) ; le verviétois a le même sens, ainsi que celui de 'bruire, murmurer (*brutiner*, *Wisimus*), voire 'fredonner' (¹) ; le liégeois a le sens malmédien et celui de 'dire sourdement une nouvelle' (DL, p. 120b), ainsi que celui de 'bourdonner légèrement' ; le gaumais *brutener* (Chassepierre, Massonet, p. 43) signifie 'ébruiter'.

De ces verbes on tire des dérivés en -age.

5. Au pays de Charleroi, Louis Lecomte a employé plusieurs fois *brouwoner* (²) au sens de 'bourdonner'. Mais son dialecte, en principe celui de Gilly-Châtelaineau-Châtelet, n'est pas pur, car il est né à Quaregnon. Or je retrouve un verbe *brouenner* à Beaucamps-le-Vieux, ainsi que *bruennen* à Tourcoing.

Il me paraît qu'il convient de rattacher ce verbe au *brouîr* du Pas-de-Calais, au *brouir* de Beaucamp-le-Vieux, qui eux aussi signifient 'bourdonner'. Le français *bruire* a aussi ce sens chez Chrestien de Troyes et dans une chanson médiévale.

6. **Ruter* : *rûti* : Namur ; — *rutyi* : Stave, Perwez ; — *rûtier* : Ardenne (mais où exactement ?) ; — *rûter* : Verviers (Xhoffer), Liège (Grandgagnage).

(¹) Henri Hurard, dans la « Revue Wallonne », Liège, VI, 1911, 11, p. 239, dit en effet : *brutiner dès èrs di fièsse*, que l'on ne peut guère comprendre autrement.

(²) Voir *Dè l'piquète du djoû à l'vièspréye*, dans *La Wallonie chante*, p. 15, v. 31.

Les sens voisins ou dérivés sont plus attestés : *rûter*, à Herve, signifie 'gazouiller', en parlant du verdier ; *rûlèy*, en Gaume, c'est 'grogner en parlant du porc' ; *rûter*, chez J. Dejardin, de Liège (d'où chez Grandgagnage II/2, p. 332), signifie aussi 'braire', et en outre 'grommeler, gronder', comme le *rûtyi* d'Annevoie, Bioul, Warnant et Cerfontaine ; à Givet *reûtyi* a le sens de 'grogner', à Dorinne *rûtyi* = 'ronchonner' ; à Philippeville *rûtyi* signifie 'maugréer' et à Fosses-la-Ville la même forme = 'radoter' ; à Stave *rut(i)yi* = 'geindre, gémir'. Les formes en -yi équivalent à un type **rutiller*.

Le FEW rattache ce verbe au flamand *ruten* 'gazouiller' (voir XVI, 1959, 70, p. 746), Haust au west-flamand *ruiten* ; il voit dans tous ces mots probablement un radical onomatopéique.

7. **Rudiner*⁷ : Dieudonné Salme parle dans son roman *Li Houlo*, 1886, p. 262, du *rudinèdje d'ine mohe*. Le mot vient de **rudiner*, dans le DL, p. 567b, *roudiner* : 1. 'gronder sourdement (tonnerre), bruire (ruisseau, déversoir)' ; 2. 'trotter, marcher sans cesse' ; 3. vagabonder (à Huy). — Voir plus haut, le type lexicologique 6.

8. **Zuner*⁸ : *zûner* ou *zûnè* : Charleroi, Villers-Poterie, Moustier-sur-Sambre, Arsimont, Fosse-la-Ville, Annevoie, Bioul, Warnant, Dréhance, Celles, Dorinne, Assesse, Perwez (en Brabant), Crehen, Ampsin, Ferrières, Harzé, Lincé-Sprimont, Liège, Herstal, Verviers, La Gleize, Stavelot.

Ce verbe a aussi les sens voisins ou dérivés de 'bruisser' (Annevoie, Bioul, Warnant), 'tinter' (Liège), 'siffler à l'oreille' (Liège, Verviers, Stavelot, Sprimont), 'susurrer' (Annevoie, Bioul, Warnant, Verviers), 'bisquer, mousser' (Liège).

De ce verbe dérivent un nom exprimant l'action formé au moyen du suffixe *-age*, et un autre en *-ment* exprimant le résultat de l'action (¹).

A Harzé, M. Bouchat, correspondant de la Société de Littérature wallonne, a noté un composé intéressant : *Euyéz-ve azúner lès maltons* ? 'entendez-vous les bourdons arriver en bruisant ?'

Le mot serait, pour Jean Haust, DL p. 713b, d'origine onomatopéique ; il équivaut à l'allemand dialectal *sumen*, allemand classique *summen*, néerlandais *zæmen*.

Variantes de ce type sont : *zúler* à Jumet, Dampremy, Crehen, Thisnes, Huy et Sart-lez-Spa ; — *zoúler* à Malmedy, Robertville et Stavelot ; — *zúyer* à Bihain ; — *zúneter* à Verviers (Martin Lejeune) ; Liège ('bourdonner légèrement') ; — *zúneler* à Namur ; — *zútelor* à Hognoul, Bergilers et ailleurs en Hesbaye liégeoise. Peut-être convient-il de rattacher à ce type le mot *zouyi* noté à Ellezelles.

Le DL, p. 713a, note *zoúler* pour Stavelot et Malmedy au sens de 'siffler sourdement' ; Villers 1793 le donne en traduisant par 'tournoyer, fendre l'air'. Alphonse Dethier note qu'à Robertville on emploie *zoúler* pour les insectes, mais *zúner* pour les balles de fusil et les pierres qui fendent l'air.

9. 'Muser' et autres. Auguste Laloux, dans son roman *Li p'tit Bêrt*, p. 146, parle *dès mûsadjes di moches d'apî* 'des bourdonnements d'abeilles' ; et dans *Mi p'tit viyadje*, p. 106 du typescript, il dit encore, parlant d'un *zúnadje di moche*, que *ça mûseut, mûsè todis pus p'tit, pus fin ; èt pus rin* 'cela musait, musait toujours plus petit, plus fin ; et plus rien'. Quant à Félicien Barry, dans *Sang Walon*, 1945, p. 41, il compare constamment des avions à des bour-

(¹) Et à Razey près Xertigny, dans les Vosges, le *zôneù* est le bourdon, d'après Rolland, XIII, p. 55.

dons, et dit en son carolorégien qu'il entend *in mûsenâdje di gros bourdons*. Et Joseph Coppens, dans son *Dictionnaire aclot français-wallon*, p. 63b, parle d'un *mûjemint* des abeilles. Le verbe est *mûji* ' fredonner '.

Il s'agit d'emplois métaphoriques de ces verbes appliqués aux insectes bourdonnants. Il en est de même pour *chûlè* à D 72 Celles, dans la phrase de Joseph Houziaux (¹) : *V'là l' mouche qui chûle come on malton* ' voilà la mouche qui siffle comme un bourdon '.

A Wanne, le DFL, p. 61b, a noté *boûler*, que je n'explique pas.

* * *

On retrouve des perceptions du bourdonnement dans quelques textes littéraires.

Julien Colson (1797-1864), de Namur, disait dans un de ses poèmes (²) :

*Avant d'aler s' coûtchi on étind co l' malton
Qui brûtiye...*

‘ Avant d'aller se coucher, on entend encore le bourdon —
Qui bruisse...’

Dans *On novia printemps* (1859), Philippe Lagrange (1804-1883) (³) dit au couplet VII, vers 3-4 :

*L' malton, èt l' wèspe, brûtiye
Et li mouchon tchèsse à nid.*

‘ Le bourdon, et la guêpe, bruisse, — Et l'oiseau chasse aux matériaux pour construire son nid ’.

(¹) Dans « Les Cahiers Wallons » (Namur), 1954, 6-7, p. 95.

(²) Dans *Tchansons patoises*, Namur, 1862, p. 298, vv. 47-48 de *Li Plante*, poème descriptif.

(³) *One assaïe comélée di bokèts di poësies wallonnes*, Namur, 1880, p. 35.

Alex Bodart, d'Assesse, a entendu le bourdon, aux vers 25-28 de son poème *Anoyeûs* (¹) :

*Vos l' sibrôtchîz, li nwâr malton
Qui zûneléye o fond do l' canète ;
Mins li d'laweteûse a dès tchaussons :
Quand on l'ôt, èle a d'djâ fêt s' grète !*

‘ Vous l'écrasez, le noir bourdon — Qui bruisse au fond de la cannette ; — Mais la déblatéreuse a des chaussons : — Quand on l'entend, elle a déjà fait son égratignure ! ’

Louis Loiseau (1858-1923), qui enquêta surtout à Stave, dit en son poème *Djou d'esté* (²) :

*Su lès pilés, su l' bérjinète,
On ètind rutyi lès maltons,
On vwèt voler lès papiyons
Dissus l' paupéye èt su l' mauvelète.*

‘ Sur les plantes de thym, sur l'euphraise, — On entend bruisser les bourdons, — On voit voler les papillons — Sur la renoncule (?) et sur la mauve ’.

Joseph Faucon (1882-1960) parle, en son dialecte du Rœulx, de la *souyète du bourdon* ‘ scie du bourdon ’, qui *in f'zant broûyi s'n éulo insoûrdèloût leû tiète* ‘ en faisant bruisser sa sirène assourdisait leur tête ’ (³).

Et Jules Flabat, de Jodoigne, réduit le bourdonnement à un petit bruit paisible (⁴) :

*Mins dins l' grande coû trop bén chovéye
On n'intind brûti qu'on bérton.*

(¹) Dans *Fleurs dialectales de Wallonie*, 1970, p. 63, vv. 25-28.

(²) Dans *Fleûrs di Moûse...*, Namur, s.d., p. 32, strophe 3.

(³) *Dins l'courti d'mès pinséyes*, La Louvière, 1941, p. 17.

(⁴) Dans *Dè blanc sâvion sè lès tilias* 1973 = « Les Cahiers Wallons », 1970, 9, p. 176, strophe V.

‘ Mais dans la grande cour trop bien balayée, — On n’entend bruisser qu’un bourdon ’.

Marcel Launay (1890-1944), de Ferrières, plus poète, termine son sonnet *E bouhenèdje* ⁽¹⁾ par :

Nou tchant n’ rèdjouwihe li fouyê...
E cisse nahe on n’ôt qui l’ zûné
Dès maltons qui batèt carasse.

‘ Aucun chant ne réjouit le feuillage... — En ce réduit on n’entend que le bruissement — Des bourdons qui courent la prétentaine ’.

Ernest Brassin[n]e (1867-1938) a, en prose liégeoise, évoqué la même tranquillité autour d’un vieux tilleul de Hesbaye :

*Al florihâye, sès fleûrs dispârdît leûs sôlantès hinêyes
qui rambômit l’érèdje tot-avâ. Lès mohes à l’ lâme èt
lès maltons zûnit djourmây âtoû po hoseler âs fleûrs* ⁽²⁾.

‘ A la floraison, ses fleurs répandaient leurs senteurs soulantes qui embaumaient l’atmosphère tout autour d’elles. Les abeilles et les bourdons bruisaient sans arrêt autour de lui pour se gaver aux fleurs ’.

Et Martin Lejeune (Dison 1859-Verviers 1902) d’indiquer dans *Lès p’tîtès rogâcions*, vv. 61-64, que

*Lès pavions èt lès mohes à l’ lâme,
Lès mohes du dj’vâ, lès blancs maltons
Zûnèt tot fant dès damabâmes
Tot-âtoû dè nosé peloton* ⁽³⁾.

‘ Les papillons et les abeilles, — Les grosses guêpes, les bourdons blancs — Bruissent en faisant des tourbillons — Tout autour du gracieux peloton ’.

⁽¹⁾ Voir BSLW, LXII, 1928, p. 14.

⁽²⁾ Voir BSLW, LXIV, 1932, p. 441.

⁽³⁾ Voir Martin Lejeune : *Œuvres lyriques...*, Liège, 1925, p. 197.

Cependant que son contemporain plus âgé, Corneil Gomzé (1829-1901), le chantre de Verviers, rend la nature sensible en peignant la fleur et les insectes :

*Lu malton zûne èt l' pavion hante
Tot çou qu'est fleûr avâ l' croupèt (¹).*

‘ Le bourdon bruisse et le papillon courtise — Tout ce qui est fleur sur la butte ’.

Arthur Xhignesse, le poète liégeois, n'a pas d'autres ingrédients poétiques pour suggérer l' *À-matin*, la matinée :

*Dès gros maltons
Zûnèt ; l' pavion,
Come on trifogne,
Passe so chaque fleûr
Et s' n'a-t-i keûre
Min. me s'èl cafogne (²).*

‘ Des gros bourdons — Bruissent ; le papillon, — Comme un prodigue, — Passe sur chaque fleur — Et ne se fait pas de souci — Même s'il la chiffonne ’.

On peut d'ailleurs comparer avec le même motif tel qu'il a été traité en français par Louis Piron, de Juseret, dans son *Aubade* (³) :

... et le bourdon pressé
Pince un « sol » étouffé à son violoncelle.

La sensation de paix n'est pas toujours celle qui prévaut, même si le chansonnier du moyen âge a, comme ses successeurs wallons, recouru au bourdon pour évoquer la fraîche et pure nature :

(¹) Dans Jules Feller et Jean Wisimus : *Anthologie des Poètes Wallons Verviétois...*, Verviers, 1928, p. 71.

(²) Dans BSLW, L, 1908, p. 169.

(³) *Poèmes d'Ardenne et de Toujours*, Arlon, 1971, p. 18.

Quant li malos bruit
Sor la flor novelle
Et li solaus luit
Qui tout resplandelle... (1)

Car Charles Letellier, de Mons, ne retient du bourdonnement que son caractère importun :

C' madame-là ?... vos l'intindéz toudis maloter... On dirwat in gros bourdon qui cache à fleurs...

‘ Cette dame-là ?... vous l'entendez toujours bougonner... On dirait un gros bourdon qui cherche des fleurs... ’ (2).

Aussi en arrive-t-on à vouloir s'en débarrasser. Et c'est le point de départ d'une comparaison de Jérôme Pleumecocq, alias Henri Carion, de Cambrai, dans son «Arména d' Jérôme Pleumecocq » de 1840, p. 34 :

Je n' l'ai mi intindu bruire non pus qu'in malot qu'in l'arot étombi,

‘ Je ne l'ai pas plus entendu bruisser qu'un bourdon que l'on aurait étourdi ’.

Ce bruissement du bourdon est évoqué aussi dans des comparaisons littéraires. Julien Colson, de Namur, s'adressant à quelque bavard, lui dit : *Vos brûtiz come on vré malton* ‘ vous bruissez comme un vrai bourdon ’. A Dorinne, Auguste Laloux (3), parlant de quelqu'un qui a une voix caverneuse, dit que c'est *on vrai malton dins one sérène* ‘ un vrai bourdon dans une baratte ’. Joseph Houziaux, de Celles, compare le bourdon de l'orgue à *on malton qui zûne* ; et Joseph Dufrane, de Frameries, semble avoir

(1) Dans Tobler-Lommatzsch : *Altfranzösisches Wörterbuch...*, Wiesbaden, V, 1960, 2, col. 999.

(2) Charles Letellier dans l'« Armonaque dé Mons », 1885, p. 77.

(3) Dans « Les Cahiers Wallons », 1965, 9, p. 189.

souvent entendu le bourdon : *Èle brouye come in malôt*, peut-on lire dans la seconde édition de ses œuvres, p. 84 ; *I n' sét nî qu'i pale in faus-bourdon èt qu'i n' fait foc brouyi come in malôt d'vins in pichoulit* ' il ne sait pas qu'il parle en faux-bourdon et qu'il ne fait que bruisser comme un bourdon dans un pissenlit ' (p. 482) ; *Qué co bourdones-tu là inte tès dints come in malôt d'vins in pichoulit ?* ' Qu'est-ce encore que tu marmonnes là entre les dents comme un bourdon dans un pissenlit ? ' (p. 456).

Ces comparaisons sont parfois d'origine populaire traditionnelle.

Le bourdonnement de l'insecte étant conçu comme désagréable, on dit ironiquement de quelqu'un qui n'est pas amusant qu'il est *pléjant come in malton* ' plaisant comme un bourdon ' (Namur). A Ciney, on compare un chant désagréable à entendre à un bourdonnement : *i tchante come on malton dins one djusse* ' il chante comme un bourdon dans une cruche ' . C'est probablement parce qu'il faisait de la mauvaise musique que le violoneux Cuvelier, de Ville-du-Bois (Vielsalm B 4), qui était aussi un chansonnier et mourut en 1860, fut surnommé *malton* ⁽¹⁾. Le surnom de *Malot* a été enregistré aussi à Nivelles.

C'est le caractère importun de l'insecte et de son bourdonnement, ainsi que des guêpes, que souligne deux fois Martin Lejeune, de Verviers, dans sa comédie *Piquette et Milette*, d'abord :

« *Pa, dju creûs qu' vos-èstéz là come deûs wèsses èt on gros malton qui v'nèt zûner tot-åtoû d'one pitite mohe po lû fé piède lu tièsse !* ' Eh quoi ! je crois que vous êtes là comme deux guêpes et un gros bourdon qui viennent bruisser tout autour d'une petite mouche pour lui faire perdre la tête ! ' »

⁽¹⁾ Joseph Hens dans « Wallonia », XVII, 1909, p. 221.

et dans son autre comédie *One pitite creux*, où l'on peut lire :

... lu boldji, lu cwèpî, lu tayeûr èt dès-autes vinèt zûner tot dtoû d' vos come dès wèsses èt dès maltons po sèyi du v's cutraweter vosse bousse ' le boulanger, le cordonnier, le tailleur et d'autres viennent bruisser tout autour de vous comme des guêpes et des bourdons pour essayer de percer de trous votre bourse ' (1).

Ce bourdonnement est non seulement désagréable, mais il est au surplus inutile dans le chef du frelon. C'est pourquoi une expression proverbiale dit, pour exprimer que quelqu'un fait une besogne inutile : *i brouye come é malôt dins é pichoulit* ' il bruisse comme un frelon dans un pissenlit ' (Wasmes). Expression pittoresque de même nature à Beaucamps-le-Vieux, dans le Sud-Amiénois : *i bourdone come in malot dins in greusiyer* ' comme un bourdon dans un groseiller '.

A Quaregnon, Constant Malva a noté qu'à une personne qui ne cesse de geindre on dit : *Mâlot dins 'ne choke !* ' bourdon dans une souche ! ' Dicton qu'il convient de rapprocher d'un autre, noté dans le Vimeu par Gaston Vasseur : *I brouwit come in malôt dins eune s'ringue* ' il bruisse comme un bourdon dans une seringue ' . La comparaison simple — *come in malôt* — signifie ' il est très bavard, il est très bruyant dans la conversation ' . Je ne sais s'il faut entendre de même le dicton recueilli par l'enquêteur de l'ALW à Jupille : *zûner come on malton*. Mais à Wasmes, on dit d'une personne qui parle d'une manière inintelligible que *c'è-st-é bourdon dins 'ne choke* ' c'est un bourdon dans une souche ' .

Mais il est d'expérience commune que le bourdonnement de l'insecte et de ses semblables est employé métaphoriquement pour tout bruit analogue, notamment dans les oreilles.

(1) Voir le BSLW, XL, 1900, pp. 122 et 179.

C'est ainsi qu'un correspondant de la Société de Littérature wallonne donne en exemple à sa notation du mot *ahufler* 'arriver en sifflant', recueilli à Seraing-sur-Meuse : *l'an trinte, mès èfants, nos n'èstis gote a noste àhe, lès bales ahuflit-st-à nos orèyes come ine armée di maltons* 'en 1830, mes enfants, nous n'étions pas du tout à l'aise, les balles arrivaient à nos oreilles comme une armée de bourdons'.

Et à Verviers, comme en d'autres lieux, le ronflement de la toupie a été parfois comparé à un bourdonnement. Ce qui explique que la grosse toupie à cône bas et qui tourne lentement soit applée parfois *lu malton*, si j'en crois Joseph Meunier (1).

Le peuple a encore vu le nid de bourdons. C'est pourquoi il est intéressant de relever les noms qu'il lui a donnés, et qui dérivent des dénominations de l'insecte lui-même, comme dans les types suivants :

A. 'maletonnerie' : *maltonerèye* : L 1 Liège (Forir) ; Ma 1 Marche-en-Famenne ; D 64 Fronville ; — *maltonerèye* : Ma 56 Champlon ; — « maltonnerie » : Ne 1 Neufchâteau ; — *maltoneriye* : H 69 Pailhe ; Ma 51 Tenneville ; Ne 11 Redu, 63 Assenois ; D 10 Dorinne, 136 Laforêt ; Na 1 Namur ; — *maltoneriye* : B 16 Mabompré ; Ne 4 Wellin, 6 Chanly, 33 Recogne ; — *maltoneri* : Ne 47 Longlier ; — *maltonnerie* :

(1) *Verviers la bonne ville*. Paris-Bruxelles, 1932, p. 97. Voir aussi Henri Poetgens dans le « Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire », VII, 1906, p. 300 : « La grosse toupie à cône bas, au corps cylindrique épais, au plateau peu large, qui se nommait *lu malton* ou *lu dwèrmante*, convenait à un joueur au bras allongé et au coup de fouet énergique. Une fois bien en mouvement, cette toupie prenait une position stable, tournoyait en dormant et semblait produire une espèce de bourdonnement semblable à celui de l'abeille, bruit, qui, assurément, a suggéré le surnom de *malton* (bourdon). »

Ne 43 Offagne, 70 Bouillon ; Vi 13 Rossignol ; — *maltonerîye* : Ne 22 Maissin, 23 Villance, 24 Libin, 31 Anloy ; Vi 30 Chassepierre ; — *maltonnerîye* : Ne 39 Saint-Pierre ; — *maltonnerîye* : Ne 72 Cugnon.

B. *maletonnière* : *maltonnire* : B 3 Arbrefontaine ; — *maltonnre* : B 11 Limerlé, 12 Nadrin ; Ma 42 Laroche ; — *maltonnre* : B 7 Bovigny.

C. *malotière* : *malotîre* : Ne 65 Bagimont (où l'on confond bourdon et frelon, semble-t-il) ; — *maletîre* : L 113 Spri-mont ; — *malotière* : Picardie ; — *malotire* : Sedan ; — *malotire* : Fleigneux.

D. *malonnerie* : *malouneri(y)e* : Ne 51 Rochehaut ; D 130 Oizy ; — *malouneri(e)* : Ne 69 Frahan (Corbion), 70 Bouillon.

E. *maletotière* : *malwootire* : Vi 1 Virton.

F. *maletosière* : *maltosire* : Ne 70 Bouillon, 73 Herbeumont.

A ces types, il faut ajouter les formations analytiques du type *nid de bourdons* que voici :

G. *nid de malots* : *nit' dê mâlôts* : Mo 42 Pâturages.

H. *nid de maletons* : *nid d' maltons* : My 3 Robertville ; Ve 30 Pepinster ; L 92 Romnée, 1 Liège ; H 1 Huy ; etc. ; — *nid d' maltans* : Vi 19 Tintigny ; — à Sibret, Louis Piron emploie *nid d' maltons* au sens figuré de radiateur d'un moteur d'automobile (¹).

I. *nid de bruyants* : *nid d' bruwants* : Ph 45 Cerfontaine.

(¹) Voir : *Ah ! ç'asti[t] l'bon temps*. Juseret, [1972], p. 37.

J. 「nid de bourdons」: *nid d' bourdons*: Charleroi, Le Centre; — *nèd d' bordons*: Ni 94 Chastre-Villeroux-(Blanmont), 25 Wavre.

K. On peut aussi avoir un type 「nichée de bourdons」: *niyâ d' maltons*, à Liège; d'où, par abrègement, *niyâ* à L 66 Jupille.

L. A My 6 Faymonville, Joseph Bastin note dans son *Vocabulaire*, un type 'coupelle (= monticule) de maletons': *copale dæ maltons*.

Le nid de bourdons a été décrit comme suit par Dasnoy, p. 275: il «est formé de mousse hachée fin, et placé soit dans un trou, soit dans un mur, soit dans l'herbe». Jules Massonnet, pour Chassepierre, indique qu'il est établi par les insectes dans des petits trous de terre, dans une touffe de mousse, entre les racines d'un arbrisseau.

Il n'est pas silencieux, ainsi que le constate Auguste Laloux, de Dorinne, dans une comparaison ⁽¹⁾: *On-z-oyeut brûtyi su l' plantchi co pis qu'one maltonerîye* 'on entendait bruisser sur le plancher encore pis qu'un nid de bourdons'. Il récidive dans un autre texte ⁽²⁾: *Quéne maltonerîye quond lès djins ataquèt à groumi leùs pâters* 'quel nid de bourdons quand les gens commencent à grommeler leurs pater'.

La sémantique du mot *maltonerîye* de Chassepierre va même plus loin, puisque du sens de 'nid de *maltons*' on passe à celui d'amas de mouches qui bourdonnent, puis de réunion de personnes qui, en parlant et en se remuant, font un bruit confus; mais l'exemple que donne M. Massonnet fournit la preuve que la métaphore est toujours ressentie: *sa*

⁽¹⁾ Auguste Laloux: dans «Les Cahiers Wallons», 1965, 10, p. 204.

⁽²⁾ A. Laloux, *ibidem*, 1972, 10, p. 178.

maujon èst ine vrée maltonnerye, 'sa maison est un vrai nid de bourdons'.

Le peuple a vu, de plus, la grosseur et la pesanteur du bourdon, ainsi que l'attestent quelques citations d'écrivains.

Joseph Dufrane, dans son adaptation en patois de Frameries de la fable *Le chêne et le roseau*, de La Fontaine, dit :

*Vos (= le roseau) plouyéz come ine èscorie
Si in malôt touche yun d' vos ch'feûs (1)*

'Vous pliez comme un fouet — Si un bourdon touche un de vos cheveux'.

A H 73 Ocquier, Alphonse Burette, dans un inédit, observe qu'en mai dès *pèsonts maltons volèt avou lès mohètes d'une cohe so une fleûr, so lès frombahis* 'de lourds bourdons volent avec les mouchettes d'une branche sur une fleur, sur les myrtilliers'.

Le peuple se méfie des bourdons, qu'il juge méchants : *Ni féz nin toûrmèter lès maltons* 'ne faites pas se fâcher les bourdons', conseille Henri Forir. Et si vous voulez les décourager de vous agacer, *tchèsséz-lès après l' api* 'chassez-les vers le rucher', ajoute Alphonse Burette. Le risque, bien entendu, est de se faire piquer. Martin Lejeune a exploité ce motif dans son poème *L'Amoûr atrape lu pètche* (*Oeuvres*, p. 104), vers 5-7 :

*On gros malton veût l' mähonteûs,
Houssé, su mâveûre, broke foû dèl sâme
Et vint li d'ner 'ne bone pètche so l' main.*

'Un gros bourdon voit l'impudent, — Enfle, se fâche, s'élance hors de l'essaim — Et vient lui donner une bonne piqûre à la main'.

(1) *Oeuvres choisies*, Frameries, 2^e édit., 1898, p. 124.

On considère que cette piqûre, comme celle de tous les insectes à dard, est mauvaise, ainsi que l'exprime Auguste Hock :

*Si 'ne mètchante mohe ou 'ne tchèsseûte à pèpion
Done si vènin, li mā done li tou'bion
Qui vinrè dèl piqueûre (¹).*

' Si une méchante mouche ou un insecte à dard — Donne son venin, le mal donne un étourdissement — Qui viendra de la piqûre '.

Cependant il ne faut pas exagérer le mal : c'est le poète Jean Molinet qui assure, dans ses *Faictz et dictz*, fo 215 v° de l'édition de 1540, que

Plus timemus viros malos
Que wueppes ne que gros mallos (²).

Ajoutons que Dasnoy assure que le miel du bourdon est d'un goût très agréable. Ce qui explique l'importance du chapitre suivant.

Mais ce n'est peut-être pas l'avis de tout le monde : Godefroy cite un texte médiéval sur saint Jean qui dit

... De si poignant mallot a gietet ree et miel
Qui soloit iestre plains de venin et de fiel (³).

(*A suivre*)

Roger PINON

(¹) Dans ASLW, XIII, 1892, p. 11.

(²) Dans Frédéric Godefroy : *Dictionnaire de l'ancienne langue française...*, V, 1938², p. 125c.

(³) *Ibidem*.

Notes sur des mots borains

Ces *Notes* font suite aux *Notes sur quelques mots borains* et aux *Nouvelles notes sur quelques mots borains* qui ont paru dans les *Dialectes belgo-romans*, respectivement aux tomes XXI (1964), pp. 29-46, et XXIII (1966), pp. 78-83. Elles devaient faire l'objet d'une communication à la Commission royale de toponymie et de dialectologie au cours d'une séance à laquelle je n'ai malheureusement pu assister. Mon excellent confrère M. A. Goosse a bien voulu se charger de les lire devant la section wallonne de la Commission. Il m'a communiqué quelques observations dues aux membres de la section. Ce sont elles que l'on trouvera éventuellement, en *N.B.*, à la fin des présentes notes.

Sauf indication contraire, les mots étudiés ci-dessous ont été relevés à Pâturages et c'est la prononciation de cette localité que j'ai notée.

BIBLIOGRAPHIE. — Les ouvrages le plus souvent cités sont les suivants : [B.T.D.] *Bulletin de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie*, 1927 et ss. — [Coch.] Cochet (E.), *Le patois de Gondecourt (Nord)*, Paris, Droz, 1933. — [Copp.] Coppens (J.), *Dictionnaire aclot (Nivelles)*, Nivelles, 1952. — [Delm.] Delmotte (Ph.), *Essai d'un glossaire wallon*, Mons, 1907. — [Depr.-Nop.] Deprêtre (F.) et Nopère (R.), *Dictionnaire du wallon du Centre (La Louvière et environs)*, La Louvière, 1942. — [D. L.] Haust (J.), *Dictionnaire liégeois*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1933. — [Dufr.] Vocabulaire annexé à l'édition 1933 des *Œuvres* de J. Dufrane (Bosquétia), t. I, pp. IV-XLII,

Frameries. — [F. E. W.] Wartburg (W. von), *Französisches Etymologisches Wörterbuch*. — [God.] Godefroy (F.), *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. — [Héc.] Hécart (G.), *Dictionnaire rouchi-français*, 3^e éd., 1834. — [Laur.] Laurent (E.), *Glossaire du patois borain*, Bruxelles, 1969. — [Léonard] Léonard (L.), *Lexique namurois (Bulletin de la Soc. de l. et de litt. wall.*, t. 71-73), 1964, 1966, 1968. — [Sig.] Sigart (J.), *Dictionnaire du wallon de Mons*, 1866. — [T. L.] Tobler-Lommatsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*.

ABRÉVIATIONS. — a., anc. = ancien ; adj. = adjectif ; all. = allemand ; bor. = borain ; cf. = confer ; dér. = dérivé ; dim. = diminutif ; fémin. = féminin ; fr. = français ; franc. = francique ; germ. = germanique ; inf. = infinitif ; lat. = latin ; liég. = liégeois ; masc. = masculin ; moy. = moyen ; néerl. = néerlandais ; p. pa. = participe passé ; suff. = suffixe ; tr. = transitif ; vb. = verbe ; voy. = voyez ; wall. = wallon.

bor. GRIGÔDIN

Le mot *grigôdin* désigne, à La Bouverie, le lapin, qu'il soit de clapier ou de garenne. Autant que je sache, le mot est isolé à La Bouverie : pour les habitants des villages voisins, Pâturages et Frameries, il est un sujet d'étonnement et de moquerie. Je sais fort bien que l'étymologie que je vais proposer est si simple qu'elle en est suspecte, mais je ne vois d'autre explication à *grigôdin* qu'une juxtaposition de *gris* « gris » et de **gaudin*, moy. fr. *gaudin* « qui vit dans les bois » (dér. du germ. *wald*). Le bor. emploie *gris* pour désigner toutes les nuances du gris au brun et le lapin de garenne, s'il est surtout un hôte des champs, affectionne particulièrement l'orée des bois. A rapprocher de Coch. *un gri* « un lièvre » (par plaisirterie).

Le *g*- initial de **gaudin* (mot inconnu par ailleurs dans le Borinage, d'où l'astérisque dont nous l'avons pourvu) peut

surprendre. Le phonétisme de La Bouverie, qui participe du picard et du wallon, ferait, en effet, attendre un *w*-, si le radical est bien *wald*. Mais on notera que tous les textes picards du moyen âge ont *gaut* et non **waut*, qui semble inconnu (cf. *God.*, IV, 247 bc ; *T.L.*, IV, 221, 222).

N.B. Diverses autres explications pourraient être envisagées : 1) l'anthroponyme *Godin*, 2) la base *god-* (*F.E.W.*, IV, 184, 185), 3) une parenté avec la famille de *gaudere* (*ibid.*, 78, 79).

bor. INSCOUBARER

Voici, il me semble, un mot dont l'aire se limite au Hainaut occidental. Dans le parler de Pâturages, *s'inscoubarer*, c'est « s'agiter fébrilement sous le coup d'une forte émotion ». *I n' faut gné vous inscoubarer pou si pau. I 'st arrivé tout inscoubaré pasqu'il aot ôyu les gindarmes à s' maison* (« ... parce que les gendarmes lui avaient rendu visite »). Le p.pa. substantivé peut désigner simplement un homme agité et irréfléchi : *én ptit inscoubaré*. Laur. note, pour Wasmes, *inscoubaré* « agité, alarmé, ému, troublé, embarrassé » et *inscoubarer* « émouvoir, troubler, embarrasser quelqu'un ». Dufr. signale laconiquement *inscoubarè* « Affairer, perdre la tête » (à corriger en *s'inscoubarè* « s'affairer, perdre la tête »). On lit dans Delm. *escoubaré* « Effaré ; Troublé ; Viollement agité » et dans Sig. *escoubaré, scoubaré* « évaporé, étourdi ». Depr.-Nop. enfin mentionnent brièvement *inscoubarer* « épouvanter. *S'inscoubarer quand i toune* ».

Delm. a proposé une étymologie : « Dans le département de la Moselle, on dit *Scabaré* pour *Évaporé*, homme dont toutes les démarches sont rudes, *Scaber*. » C'est négliger l'opposition *a* — *ou*. D'autre part, la rudesse (lat. *scaber*

« rude, âpre, mordant ») n'est pas ce qui caractérise notre *inscoubaré*. Sig. renvoyait au liég. *esbaré* « effarouché » et au montois *débarté* « égaré ». Mais le liég. *èsbaré*, a. fr. *esbarer* (< **barra* « barre », *F.E.W.*, I, 258 b, et *D.L.*, 252 a) ne saurait expliquer *inscou-*, *escou-*, *scou-* et, de fait, l'article **barra* du *F.E.W.* ne contient aucun mot qui soit proche des nôtres phonétiquement. Quant à *débarté*, il n'a rien à faire ici. Il figure à tort dans le *F.E.W.*, I, 376b, *vº birrus* « petit manteau », alors qu'il devrait venir *sub vº prattein* « agir », t. IX, 331 b, avec l'a. fr. *desbareter* « mettre en fuite », *Depr.-Nop. dësbar'ter* « décontenancer ».

Je ne vois d'autre origine possible pour *inscoubarer* et les autres formes citées au début de cet article qu'un moy. néerl. **scouwbaer*. Le vb. moy. néerl. *scouwen* (mod. *schuwen*) pouvait être intr. (« être craintif, craindre »), trans. (« craindre » quelque chose) ou factitif (« inspirer la crainte » à quelqu'un), cf. E. Verwijs-J. Verdam, *Middelnederlandsch Woordenboek*, t. VII, 's-Gravenhage, M. Nijhoff, 1912, col. 836 ss., *vº schuwen*.

Quant au suffixe *-baer*, mod. *-baar*, qui implique étymologiquement l'idée de « porter », il a pu s'ajouter, notamment, au radical de verbes intr. pour former des composés signifiant « capable de..., qui peut..., de nature à... » (*vloeibaar* « qui peut couler, qui coule, liquide », *wonkelbaar* « de nature à chanceler, incertain », *bloeibaar* « capable de fleurir, florifère », etc.), cf. A. Van Loey, *Schönfelds Historische Grammatica van het Nederlands*, Zutphen, Thieme, 1965, § 165.

Les adj. en *-baer* ont été, en moy. néerl., nombreux et variés. Il est donc naturel de concevoir une forme **schouwbaer* « sujet à la crainte, craintif ». La formation d'infinitifs en *-*baeren*, *-*baaren* ne semble pas possible en néerlandais. Mais une dérivation romane aboutissant, à partir de **schouwbaer*, à *scoubarer* (cf. *scoubaré* de Sig.) « rendre

cavantif » est régulière. *Escoubarer* (Delm., Sig.) présente l'*e* prosthétique normal. Reste *inscoubarer*. Cette forme témoigne du passage du groupe initial *es-* (+ consonne) à *ins-* (+ consonne) en rouchi : pic. *escaufer* « échauffer » — *inscaufer* (Laur., Depr.-Nop.) ; a. fr. *estourdir* — *instourdi* (Laur.) ; a. fr. *escrier* — *inscriyi* (Depr.-Nop.) ; a. fr. *esbloir* — *insblouwi* (Depr.-Nop.).

L'idée de « rendre craintif » se retrouve, avec des nuances, dans les formes modernes : « épouvanter » (Depr.-Nop.), « alarmer, troubler » (Laur.), « (faire) perdre la tête » (Dufr.), « effarer, troubler » (Delm.). L'« agitation fébrile » (Pâturages, Laur., Delm.) ou l'« étourderie » (Sig.) ne sont que des épiphénomènes.

bor. PÉYÉ, PÉYÂ, wall. PÊYI, PÊYAU

Le *F.E.W.*, VIII, 496 a, signale *sub vō pilleum* « feutre » les mots *pélieu* « mendiant » et *pelier* « mendier », qui proviennent du dictionnaire montois de Delmotte. Ces formes paraissent assez isolées géographiquement et sémantiquement (le même paragraphe a quelques formes signifiant « vagabond », « déguenillé ») pour qu'on se penche ici sur quelques autres témoignages fournis par le rouchi et le wallon de l'ouest et du centre.

Notons d'abord, à Pâturages, *péyé* [*pēyē*] « quémander avec bassesse » et *péyâ* [*pēyâ*] « quémandeur sans vergogne ». *Il est toudis in trégn de péyé : quand n' c'est gné n' chope, c'es't ène chique de toubak. Qué péyâ !* D'un incorrigible quémandeur, on dit, par dérision, *C'est l' pépé* (« le grand-père ») *des péyâs*. *Péyâ* a aussi été relevé à Wasmes par Laur. Sig. a noté, pour Mons, *paiyer* « mendier, quêter (au fig.) » et *paiyeu, -euse* « celui, celle qui *paiye* ». Les graphies de Sig. ne doivent pas faire illusion : il faut lire

péyé (ou *péyé*), *-yeū*, *-yeūse*. De même, *pélier* « Mendier ; Demander avec importunité ; Solliciter bassement » et *pélieux* « Mendiant ; Importun ; qui demande bassement » de Delm. doivent représenter *péyé* et *péyeūs*. Depr.-Nop. offrent *péyard* « solliciteur importun » et *péyi* « convoiter, quémander ». On lit dans le *Dictionnaire aclot* de Coppens *péyau*, *-te*, *péyeū*, *-se* « personne qui convoite, sollicite importunément » et *péyi* « convoiter, quémander ». Enfin, Léonard cite, pour Namur, *péyi* (ou *béyi*) *après* « désirer ardemment, convoiter », *péyadje* (ou *béyadje*) « action de... » (pp. 238, 305), *péyau* « avide » (p. 305). *Béyi* et *béyadje* pourraient révéler l'influence de l'a. fr. *beer*, moy. fr. et fr. mod. *bayer* (Mons *beyer*) < lat. *batare*.

Comme on le voit, il s'agit moins de « mendier » que de « quémander petitement, de manière importune et lassante, avec bassesse » ou même simplement de « convoiter » (sans oser demander). Nous voilà, pour le sens, loin de *piller*, *pillard*, formes françaises correspondant à nos *péyé*, *péyâ*. Le niveau sémantique où nous sommes, encore inférieur à celui de « mendier », est celui de l'a. fr. *peille* « chiffon » et des nombreux dérivés de *pilleum* qui ont pour sens « hardes », « individu méprisable », « gueux », « avare », « mauvaise graine », etc.

Les mots liég. *pîler* « piailler (pour quémander) » et *pîlā*, *-âde* « piailleur, quémandeur, -euse » sont étrangers à ce procès : voir le *F.E.W.*, 418 a (sous le radical *pi-*) et le *D.L.*, *sub v^{is}*.

N.B. La parenté sémantique avec le liég. *pîler* est frappante. Or celui-ci est tiré d'une onomatopée. On peut se demander si cette dernière n'a pas eu une variante en *é*.

bor. PISPAGN

Dans son article sur les expressions signifiant « à la gribouillette » (¹), J. Haust n'a pas signalé celle qui a ou plutôt avait cours à Paturages et à Wasmes (bien que Laur. ne la cite pas) : *au pispagn*.

Jusque vers 1925, lors d'un baptême, le parrain jetait aux enfants du voisinage des poignées de dragées (*pos d' chuke*) ou des pièces de deux centimes (*yárds*) ou de cinq centimes (*mastokes*). C'était là *rwer* (jeter) *au pispagn*. Qu'il s'agit de dragées ou de pièces de monnaie, le verbe *rwer* n'était jamais accompagné d'un objet direct : *On a batisyé l'efant Marie dou Posti è on a rwé au pispagn.* Si l' párégn rue au pispagn, les djambots (petits garçons) vont s' bate pou ramasser les mastokes è les pos d' chuke.

Par référence au liég. *pici* « pincer, prendre, piller (vénerie) », on serait tenté d'imaginer une expression **pice pagn* « attrape pain ». A tort, car le verbe bor. dérivé de **pints-* (F.E.W., VIII, 541b ss.) est *pénché* « pincer » (²). D'autre part, les formes dénasalisées, avec sifflante, ne paraissent pas avoir, vers l'ouest, dépassé La Louvière (*apici*, *ibid.*, 546 a).

Autres difficultés, non moins graves, si l'on veut voir dans *pi-* une forme *pie* (fr. *pille*, pr. 3 de *piller*) (³). Ce qui

(¹) *Notes d'enquête linguistique en Wallonie. A la gribouillette.* (*Mélanges de linguistique et de littérature romanes offerts à Mario Roques*, t. IV, Paris, Didier, 1952, pp. 148-152.)

(²) « A la gribouillette » se traduit du reste par *al pinchète* à Quévy et à Aubechies, également en pays rouchi (cf. J. Haust, *op. cit.*, p. 150).

(³) Ce qui inviterait à la prendre en considération, c'est le montois *pillepilotte* « gribouillette » (Delm.), le namurois *al piyaute* (*pouyaute*, *puyaute*) « à la gribouillette », l'expression du Tournaisis *au piyaje*, de même sens (J. Haust, *op. cit.*, p. 150). Les formes du Namurois

amène à écarter cette hypothèse n'est pas une raison d'ordre phonétique (le passage de *i* long tonique à *i* bref contretonique en bor. et en fr. est banal) (1) mais d'ordre syntaxique : il faudrait traduire littéralement *rwer au pispagn* par « jeter au pille son pain », construction bien surprenante où l'article défini masculin contenu dans *au* et le possessif *son* (bor. *s'*) pourraient difficilement s'expliquer.

En définitive, je crois que *pi-* représente le fr. *pire* et que la traduction littérale de *rwer au pispagn* est « jeter au pire son pain ». Le bor. connaît les deux formes *pire* (fr. *pire*) et *pi* (fr. *pis*), mais il emploie la seconde beaucoup plus souvent que la première. Sur le passage de *i* long à *i* bref, voir la note 1. A l'appui de *pi* « pauvre, misérable », on peut citer les deux exemples de *pire, peior* « der Geringere von Stand » que fournit *T.L.*, VII, 571. Le *F.E.W.*, VIII, *vº pejor*, n'a malheureusement rien de pareil (2). Enfin, il est permis de concevoir que l'usage de jeter du pain a précédé celui de jeter des dragées ou de la menue monnaie et de s'expliquer ainsi *pagn* « pain ».

Pierre RUELLE

ont été notées *piyante, pouyante* par Léonard, pp. 755, 875, 878, avec la traduction « (jeter) à l'aveuglette ». On peut joindre à cela des témoignages franco-provençaux fournis par le *F.E.W.*, VIII, 501a : Lyon à *la grispille*, Savoie et Suisse romande à *la grispille*.

(1) Comparez *djé d'fi* « ligneul » — *fi d'arcau* « fil de fer, litt^t fil d'archal », et en fr. *pille* — *pillard*, *rive* — *rivage, tire* — *tireur*, etc.

(2) Signalons tout de même le bor. *pi*, adj. attribut, « avare », qui, à ma connaissance, n'a pas été relevé ailleurs. *Il est co pus pi que l'diâpe : i n'bârot gné co l'yau qu'i cuit sez' wés. I faut ddja yète pi pou n'gné bayé d'bonan à én éfant.*

Le lexique botanique wallon dans la Statistique de la Province de Liège de Richard Courtois (1828)

Il y a presque un siècle et demi, le jeune Richard-Joseph Courtois (1806-1835) donnait ses *Recherches sur la Statistique physique, agricole et médicale de la Province de Liège*. Des deux volumes parus en 1828 chez M.-R. Beauvais, à Verviers, le second intéresse particulièrement le dialectologue parce qu'il présente notamment, au chapitre *Botanique* (pp. 5-101), un grand nombre de termes wallons relatifs à la flore liégeoise.

Ces références dialectales se recommandent d'abord par leur destination scientifique. Il s'agit en effet pour Courtois, lorsque la connaissance de telles espèces « est encore dans l'enfance », d'y suppléer provisoirement en fournissant la « nomenclature wallonne qui pourra aider celui qui voudrait se livrer à cette recherche utile » (pp. 86-87). Quant à la définition de cette « nomenclature », elle est assurée et garantie par le recours aux classifications botaniques traditionnelles, celle de Linné par exemple. Courtois pratique par ailleurs l'enquête directe, choisissant ses témoins avec soin : il reconnaît ainsi sa dette, dans le domaine des fruits à pépins, envers « M. F. Michel, cultivateur pépiniériste à Nessonvaux » (p. 87). Enfin, Courtois est de l'époque des

premiers lexicographes wallons et beaucoup des mots qu'il conserve semblent aujourd'hui oubliés. Ils manquent, en tout cas, au *Dictionnaire liégeois* (même si, pour quelques-uns, ils figurent au *Dictionnaire français-liégeois*) : ce sont ceux-là qu'on présente ici, dans une forme pour ainsi dire « standardisée » où l'on s'est borné à mettre en ordre, sur le modèle du *D.L.*, des renseignements dispersés et souvent disparates.

Chaque article offre ainsi, successivement : le terme retenu présenté en orthographe Feller ; la forme originale dans la graphie de Courtois ; lorsqu'il est précisé, le nom de l'espèce dans la terminologie de Linné (signalé par un simple L., les références éventuelles à d'autres classifications étant explicitées) ; la définition selon Courtois ; la localisation de l'article dans la *Statistique*.

La reproduction de la forme originale n'a ici rien d'une coquetterie d'éditeur : elle doit permettre la vérification de la lecture, qui n'est pas toujours facile. Les notations phonétiques de Courtois n'ont pas en effet toute la clarté, ni la cohérence qu'on voudrait. A la page 13, *rècene* est orthographié RESENNE, à la page 75, RECENNE. Les longueurs sont notées une fois sur deux : MINON-SÂ et MINON-SAU p. 20, mais GRISARD quelques lignes plus bas. Il reste cependant que l'équivalence générale AU = â, ã et AI = ē doit permettre de lire *câye* dans CAUÎE, *qwâte* dans QUAUTE et *peûre di crêk'* dans PEÛR DI CRAICQ. Mais comment interpréter une forme comme BREUMINEM, altération probable de *breune-minème* (avec *eu* bref et ouvert), où l'on peut hésiter entre *breuminème* et *breúminème* ?

La résolution du problème des graphies n'est pas non plus facilitée par le particularisme dialectal de Courtois. Un certain nombre de formes qu'il présente dans sa *Statistique* sont en effet nettement verviétoises : *solagne* (p. 33), *rawe* (p. 34), *panâte* (p. 73), etc. Heureusement, les termes retenus

ici semblent appartenir pour l'ensemble au liégeois « commun ». On peut cependant s'interroger sur une graphie comme QUENELLE, qui pourrait bien représenter la forme verviétoise *kènèle* (pour le lg. *canèle*) : lecture d'autant plus vraisemblable que la graphie QUE ne note pas d'ordinaire le groupe *cwè*, transcrit généralement COI (comme dans COINE pour *cwène*, p. 71).

Enfin, disons que, dans cet inventaire, le propos n'a pas été d'offrir des solutions aux problèmes posés, mais de les poser au mieux : avec le maximum de précision et de détails. Dans cet esprit, on aurait pu conserver les majuscules là où Courtois en éprouve la nécessité. *Agâ* (dans *ourtèye d'Agâ*), *Grèfe* (dans *peûre di Grèfe*), *Qwâte* (dans *peûre di Qwâte*) sont orthographiés avec majuscule : si nous ne savons pas pourquoi, lui (peut-être) le savait. Sans doute ces précautions n'ont-elles pu prévenir complètement la distorsion qui s'attache d'ordinaire à ce genre de réédition sélective et critique. Mais, comme Courtois le répète lui-même en exergue après Necker : « il ne faut pas que la crainte d'un défaut d'exactitude empêche de présenter un travail qui peut d'ailleurs être utile ».

bê-poumi, BAI-POUMI, esp. de pomme acide dite « belle-fleur », venant à maturité en octobre, d'assez bonne qualité et très répandue (88-89).

bourbou, BOURBOU, esp. de poire venant à maturité en septembre, répandue mais aqueuse, syn. *Djètrou* (88-89).

breuminème, BREUMINEM, esp. de poire tardive, bonne à cuire et répandue dans les environs de Liège (88-89) [Altéré de *breune-minème*, couleur brun jaunâtre ?].

bwès d' coq', BOIS D'COQ, *Acer pseudo-platanus* L., érable sycomore (22).

bwès d' toubac', BOIS D'TOUBAC, *Clematis vitalba* L., clématite des haies (les enfants en fument quelquefois les sarments) (32).

câye, CAUÏE, *Narcissus pseudo-narcissus* L., narcisse des prés,
syn. *fleur di rond-bouhi* (27).

cokläråå, COCLARIA, *Cochlearia officinalis* L., cochlearia (33).

copète, COPETTE, esp. de pomme douce, à sécher et de bonne
qualité. Deux variétés : ~ *di Båneù*, venant à maturité en
octobre ; *blanke* ~, venant à maturité en septembre et
répandue dans les environs de Dalhem (88-89).

coucou d' Holande, COUCOU D'HOLLANDE, *Medicago lupulina* L.,
luzerne lupuline (53).

cwâré, QUÂRÉ, *Cynosurus cristatus* L., cynosure en crête, cretelle
huppée (51).

cwèsse, COISSE, feuille tendre de la rave se mangeant comme le
chou (75).

Djètrou, GÉTROU, esp. de poire venant à maturité en septembre,
répandue mais aqueuse, syn. *bourbou* (88-89).

Dj'han-Lorint, J'HAN-LORAIN, esp. de poire tardive, bonne à
cuire et répandue aux environs de Cornesse (88-89).

dwèrmant, DOIRMANT, *Lolium temulentum* L., ivraie (62).

èsparcète, ESPARCETTE, *Hedysarum onobrychis* L., sainfoin (69).

fève di dj'vâ, FÈVE DI CHVO, *Vicia faba* L., fève des marais (68).
gloton, GLOTON, esp. de poire venant à maturité en septembre,
répandue et de qualité passable, syn. *grognèt* (88-89).

gngneûr, *gneûr*, GNIEUR, *Juniperus communis*, genêt commun,
syn. *pèkèt* (35).

gris-cou, GRIS-COU, esp. de pomme douce, à sécher, venant à
maturité en novembre, de bonne qualité et assez répandue
(88-89).

grizård, GRISARD, *Populus canescens* Smith, peuplier grisâtre (20).
grognèt, GRONET, esp. de poire venant à maturité en septembre,
répandue et de qualité passable, syn. *gloton* (88-89).

grognon d' mouton, GROGNON D'MOUTON, esp. de pomme acide
très tardive, de qualité passable, rare et venant assez bien
à mi-côte (88-89).

ièbe di sint Djôzèf, HIEPPE DI SAIN-JOSEPH, *Tussilago farfara* L.,
pas-d'âne (31).

kènèle, QUENELLE, *Solanum tuberosum* L., pomme de terre à la
peau tachetée et rouge, au parenchyme blanc ; sa forme, est
celle d'un sphéroïde irrégulier ; c'est la variété la plus volu-
mineuse, syn. *ronde crompître* (71).

knèf' (?), KNEFF, chaume de la mélisque bleue employé dans le
pays de Herve pour y déposer les fromages (99).

lèwe di boû, LAIWE DI BOÛ, *S. tuber*. L., pomme de terre oblongue
et aplatie, syn. *plate* (71).

longue cowe, LONGUE COWE, esp. de pomme acide très tardive,
de mauvaise qualité, rare et venant très bien dans les vallées
(88-89).

navète, NAVETTE, *Brassica campestris* A. *oleifera* De Cand.
syst. 2, page 588, chou champêtre oléifère, syn. *colza* ; ~ *d'iviér*,
Brassica rapa C. *oleifera*, *Id.*, p. 591, chou-rave oléifère [les
Français appellent navette d'hiver le chou-navet oléifère,
Brassica Napus A. *oleifera*, *Id.*, p. 592, que le wallon appelle
colza] ; ~ *d'osté*, *Brassica praecox* Waldst. et Kitaib. D.C.
syst. 2, p. 593, chou précoce, syn. *fène navète* (93-94).

ninapèl, NINAPEL, esp. de pomme douce, à sécher, tardive, assez
répandue, de rapport stérile et de bonne qualité (88-89).

ourtèye d'agâ, OURTEIE D'AGAU, *Galeopsis ochroleuca* Roth,
galéopside grandiflore (28).

ouïy-di-boû, OUÏE DI BOU, *Arnica montana* L., arnique des
montagnes (31).

pétion, PETION, esp. de pomme douce, à sécher, venant à maturité
en novembre, assez répandue et de bonne qualité (88-89).

peûre di crêk', PEÛR DI CRAICQ, esp. de poire tardive, bonne à
cuire et répandue dans les environs de Trembleur, Dalhem,
etc. (88-89).

peûre di fizêye, PEÛR DI FISEÏE, esp. de poire tardive, bonne à
cuire et répandue (88-89).

peûre di France, PEÛR DI FRANCE, esp. de poire tardive, bonne
à cuire et répandue dans les environs de Liège (88-89).

peûre di grêfe, PEÛR DI GRÈFE, esp. de poire venant à maturité en septembre, bonne au couteau et répandue aux bords de la Meuse (88-89).

peûre di pucèle, PEÛR DI PUCELLE, esp. de poire tardive, bonne à cuire mais rare (88-89).

peûre di gwâte, PEÛR DI QUAUTE, esp. de poire tardive, répandue mais de mauvaise qualité (88-89).

peûre di tonê, PEÛR DI TONAI, esp. de poire venant à maturité en août, commune et aqueuse, syn. *sucète* (88-89).

peûs d' rate, PEU DE RATTE, *Datura Stramonium* L., stramoine, pomme épineuse (29) ; PEU D'RATTE, *Euphorbia lathyris* L., euphorbe épurée, ainsi appelée parce qu'on en emploie les graines pour faire périr le rat amphibia qui fait beaucoup de tort dans les jardins (35).

pèzèt, PESET, *Pisum sativum macrocarpum* Seringe, pois goulu ou pois mange-tout (82).

pome di dj'vâ, POMME DI CHVO, esp. de pomme acide très tardive, rare et de culture facile, syn. *posson* (88-89).

pome d'ognon, POMME D'OGNON, esp. de pomme douce, à sécher, venant à maturité en novembre, rare et de bonne qualité (88-89).

pome d'One, POMME D'OLNE, esp. de pomme douce, à sécher, venant à maturité en septembre, rare et de bonne qualité (88-89).

pome-peûre, POMME-PEÛR, esp. de pomme douce, à sécher, venant à maturité en novembre, rare et de bonne qualité (88-89).

rabat-djôye, RABAJOÏE, *Artemisia absynthium* L., absynthe, syn. *fwért* (31).

rècène di fagne, RESENNE DI FAGNE, *Meum athamanticum*, [cistre, golande, méon] (13).

rècène di souke, RECENTE DI SOUK, *Sium sisarum* L., chervi, racine de sucre (75).

rodje-doûce, ROUGE DOUCE, esp. de pomme douce, à sécher, venant à maturité en septembre, rare et de bonne qualité (88-89).

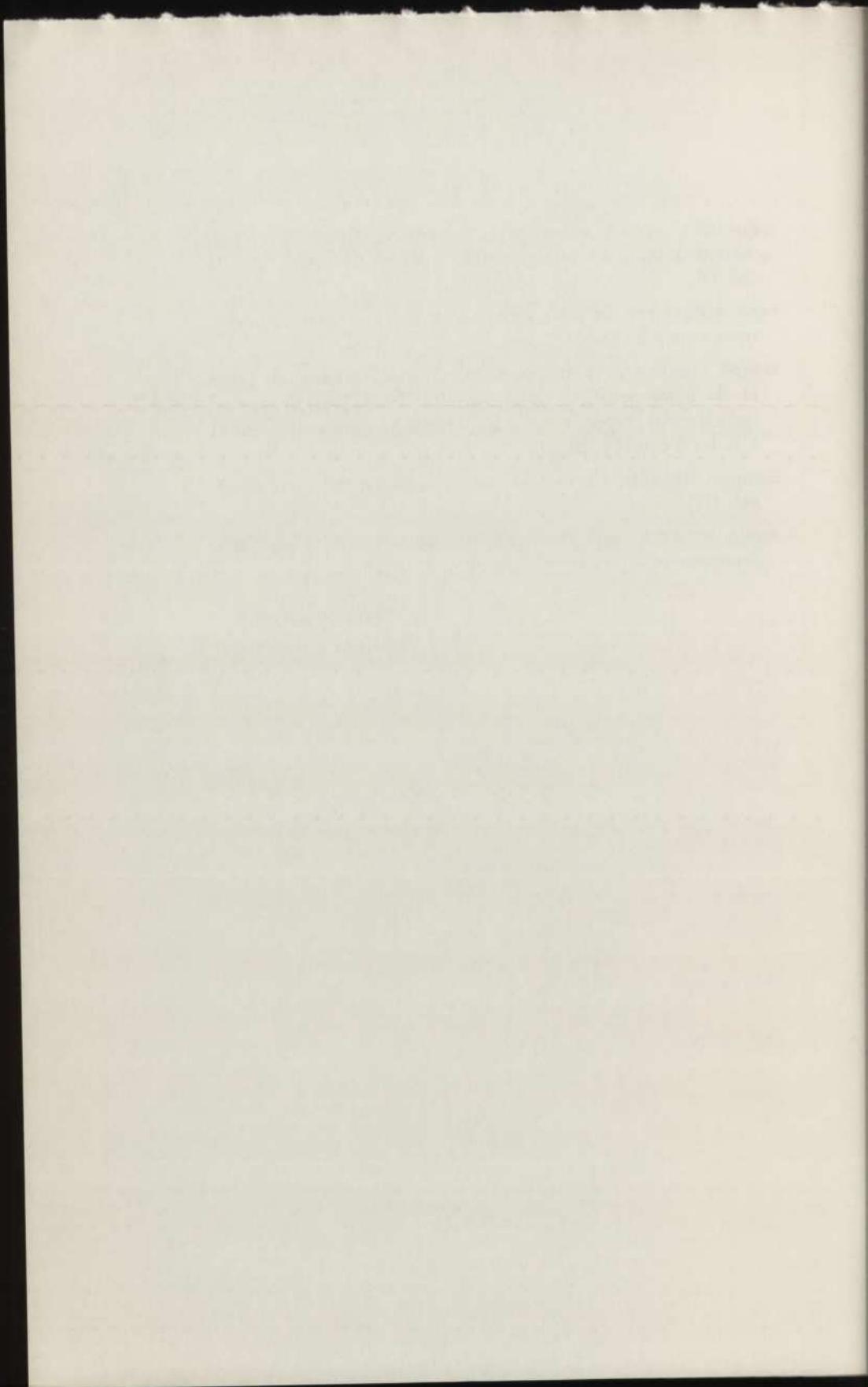
rossé, ROSSAI, esp. de poire venant à maturité en août, répandue mais aqueuse (88-89).

ross'lêt, ROSSELET, esp. de poire répandue aux environs de Liège et de bonne qualité. Deux variétés : ~ *d' Rins'* et *gros ~*, qui viennent respectivement à maturité au commencement et à la fin d'octobre (88-89).

sizanèye, SIZANEIE, *Chrysanthemum Segetum*, [souci], syn. *flaminiète* (17).

sucète, SUCETTE, esp. de poire venant à maturité en août, commune et aqueuse, syn. *peûre di tonê* (88-89).

Daniel DROIXHE
Aspirant du F.N.R.S.



L'origine du toponyme hesbignon Narméa, w. *lårmèyå* *

INTRODUCTION

Le cours de Narméa est intéressant à suivre tant du point de vue hydronymique (il est constamment alimenté par de nouveaux filets d'eau et change plusieurs fois de nom) que du point de vue toponymique : il traverse une série d'endroits qui retiennent l'attention du philologue.

« Il prend sa source, écrit l'abbé Mahy (¹), non loin de la *Bourlotte* (²), à la limite de Warnant [H 8] et de Chapon-Seraing [H 9] ; arrose le lieu-dit *Burettes*, où il s'enrichit des eaux de la fontaine de *Gobsée* (³) appelée aussi fontaine du Narméa, près de la Commanderie ; il traverse alors

* Cet article est tiré de notre mémoire de licence *Toponymie de Les Waleffes (H2), Vieux-Waleffe (H4) et Vaux-et-Borset (H5)*, Liège, 1970-1971. Nous remercions vivement MM. L. Remacle et J. Herbillon qui nous ont aidée à remanier le présent travail.

(¹) G. MAHY, *La Ferme de Chantraine à Warnant-Dreye*, Liège, 1967, pp. 4-5 (extrait de la Chronique archéologique du Pays de Liège, 58, 1967, pp. 15-45).

(²) La Bourlotte est un tertre (ancienne tombe romaine) à Chapon-Seraing.

(³) A propos de *Gobsée*, voir J. HERBILLON, BTD 36 (1962), pp. 118-119.

le pré qui lui donne son nom et atteint la *fontaine des Larges*, où il reçoit un affluent de ce nom qui vient de Vaux-et-Borset [H 5]. Le Narméa, grossi de ces eaux, traverse un vallon formé de terres de culture, en deçà, vers Warnant, et d'une longue bande de prairies, au-delà, à la limite de Vaux-et-Borset. Cette bande de prairies s'étend jusque derrière le moulin de *Toultia* et formait le pré d'*Agoval*, réduit actuellement à deux bonniers environ, derrière le *Toultia*. Au bas du pré d'*Agoval*, le Narméa forme un petit étang, bifurque au bief du moulin et s'écoule vers Dreye ; c'est le ruisseau du *Toultia*, qui devient le ruisseau du bief du moulin de Dreye, tandis que l'autre branche, formée par la bifurcation acquiert différents noms... »

Avant même d'étudier l'appellation curieuse de notre petit ruisseau, que personne, croyons-nous, n'a relevée avant nous ⁽¹⁾, nous avons cru intéressant de reprendre cette autre description que Joseph Durbuy, auteur local, né à Vaux-et-Borset, a insérée dans son roman *Li ci qu'esteût d' trop'*. Outre qu'elle est remarquable par son caractère pittoresque, cette citation nous paraît contenir des éléments qui viennent à l'appui de l'étymologie que nous allons proposer ⁽²⁾.

On loume a lârmèyå on grand longou seûr pré, poyou come on tesson, qui stind sès doze bounis su l' corant d'ine hate valèye, et wice qui lès vatches èfoncèt djusqu'â pés quand c'est qu' lès vints d' sint R'mèy raminèt lès lavasses. Dès

⁽¹⁾ On a de fortes raisons de croire que le ruisseau *Dreye* relevé par DE RYCKEL, *Rivières, ruisseaux de la province de Liège*, Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège, 21 (1923), p. 45, est en fait le *Narméa*. La description qu'il en donne coïncide parfaitement avec celle de l'abbé Mahy.

⁽²⁾ J. DURBUY, *Li ci qu'esteût d' trop'*, Huy, [1946 ?], pp. 52-53. Nous transcrivons le texte en orthographe Feller.

*régliites di fwèrts plopes i riyèt tot l'ostè èt l' filèt d' ri qui s'i
winnèye pass'reût divins lès sotès jèbes sins-èsse aporçûvou
s'i n'esteût bwèrdé dès deûs costés di tchabotèyès sâs totès
clintchîyes èt qui trimpèt chal èt là 'ne cohe è l'èwe come dès
tchènous moncheûs qui sèrin' al pèhe... Ci n'est qu'èvè l' mitan
dè pré qui l' riv'lète s'agrohihe dè súrdon d' lârmèyå. Ci-chal
abrotche, gros come on brès', dè plin mitan d'on tîdje po-d'zos
'ne bohèye di prunalis [lire purnalis ?], barbote hôt tant
qu' règolinèye divins 'ne potale di pîres di feû tote tapissèye
di mozé [lire mossé ?]. C'est, parèt-i, li pus hêtèye dè-s-èwes
qu'i n'âye a deûs-èures âtou d' là, ossi lès djins dès viyèdjes
wèzins i v'nèt-i rimpli leûs bihots quand i coûrt ine mâle
maladèye avâ l' payis.*

« On appelle *a lârmèyå* une grande, longue, aigre prairie, poilue comme un blaireau, qui étend ses douze bonniers sur le cours d'une vallée peu profonde et où les vaches enfoncent jusqu'au pis quand les vents de saint Remi ramènent les averses. Des rangées de forts peupliers y rient tout l'été et le filet d'eau qui s'y glisse passerait dans les herbes folles sans être aperçu s'il n'était bordé des deux côtés de saules creux tout penchés et qui trempent ici et là une branche dans l'eau comme des messieurs chenus qui seraient à la pêche... Ce n'est que vers le milieu de la prairie que la petite rivière se grossit de la source de *lârmèyå*. Celle-ci jaillit, grosse comme un bras, du plein milieu d'un talus, par-dessous une touffe de prunelliers, bavarde haut jusqu'à ce qu'elle dégringole dans une fossette de silex toute tapissée de mousse. C'est, paraît-il, la plus saine des eaux qu'il y ait à deux heures [de marche] autour de là, aussi les gens des villages voisins y viennent remplir leurs bidons quand il règne une épidémie dans la région. »

ÉTYMOLOGIE

Les formes anciennes de l'armèyå (¹)

XIV^e SIÈCLE

- 1330 I vivier et I onoit à remials dessus Warnans *Fiefs*,
391.
1335 I vivier gisant en lieu condist à remialz *Feud.*,
521.

(¹) Explication des sigles employés :

Fiefs = Ed. PONCELET, *Le Livre des fiefs de l'église de Liège sous Adolphe de la Mark*, Bruxelles, Hayez, 1898.

Feud. = ID., *Les Feudataires de la principauté de Liège sous Englebert de la March*, Bruxelles, 1948-1949, 2 vol.

ARCHIVES DE L'ÉTAT À HUY

- PD Abbaye de la Paix-Dieu, 183, Biens à Vaux-et-Borset,
1335-1712.
ND Abbaye du Val-Notre-Dame, Registres aux dîmes, 57,
1548-1583.
J Ordre des Jésuites de Huy, 65, Stock relatif aux biens
laissés par Jean Helman à Vaux-et-Borset, 1351-1713.
JV Cour de justice de Vaux-et-Borset. Œuvres et plaid, 4,
1572-1577 ; 15, 1649-1665 ; 16, 1665-1715.

ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE

- SP Saint-Pierre, 751. Liasse de pièces relatives à la cense de
Borset, XVIII^e siècle.

ARCHIVES DE L'ÉTAT À NAMUR

- Fo Chapitre Saint-Feuillen, 549. Pièces du XIV^e au XVIII^e
siècle, relatives à des biens situés à Vaux-et-Borset et
Vitrival.

ARCHIVES DE LA FAMILLE D'OUTREMONT À WARFUSÉE

- WOW O. WARNANT : dossier 6.
WOV O. VAUX : dossiers 1, 7, 8.

XV^e SIÈCLE

- 1400 viviers de r.mewaûz Fo 549 (cop. 1701).
1439-1503 en lieu condist alle fontaine de remea, à vivier
de remea WOW 6.
1462 fontaine de remya WOW 6.
1472 en la campagne de remia parmy le passeau qui
tent delle malladrerie à remia WOV 8.

XVI^e SIÈCLE

- 1516 wivier dormeaux WOV 1 (cop. 1762).
1522 en lieu condist aux fontayne de remia WOW 7.12v.
1523 en lieu condist aux fontaine de remya joindant ...
à vivier de remea WOW 7.1v.
1551 desseur armea SP 751 (cop. 18^e s.).
± 1550 desseur remeaux joindant... vers Mouse à bonie
saint Remy PD 183.
1576 en la champaigne darmreau JV 4.
1576 en la champaigne deseur la fontaine armea join-
dant... vers Braibant à ung bonier de terre appelleit
le bonier saint Remy ND 57.200.

XVII^e SIÈCLE

- 1630 en lieu dit deseur armeaz JV 15.67.
1642 en la campagne durmea J 65.308.
1664 au lieu de Vaulx en armia, en armea audit Vaulx
joindant vers Meuse au bonnier saint Remy
JV 15.137v et 138.
1682 en la campagne darmlea JV 16.179v.
1690-1691 le preit dit narmeau... joindant au rys de
narmeau WOW1 (communiqué par J. Herbillon).

XVIII^e SIÈCLE

Fin 18^e s. vives darmеaux WOV 1.

Cadastre et Plan Popp : fontaine Narméa, ruisseau Narméa.

De l'examen des formes d'archives dont nous disposons, nous pouvons déduire que :

1. Le toponyme *a lārmèyā* doit vraisemblablement être interprété **à l'ārmèyā* et cette forme procède elle-même de *a rmèyā* > *ārmèyā*.

C'est là le résultat d'un double processus :

— une première agglutination : celle de la préposition 'à' w. *a* : *a rmèyā* (1330, 1355, 1472) > *armèyā* (1551, 1576 Val-Notre-Dame, 1630, 1664) (¹), qui est devenu *ārmèyā*, peut-être sous l'influence de l'article 'au', w. *ā* (**ā rmèyā* > *ārmèyā*) (²), plus vraisemblablement sous l'influence de la liquide *-r-* (comp. w. *ārmā* 'armoire', *ārtisse* 'artiste', *ārmeūre* 'armure', *ārmēye* 'armée', etc. où le *ā-* initial (< *a-* initial + *r* + consonne) ;

— une deuxième agglutination, lorsque le sens de la composition du nom de lieu s'est perdu : celle du groupe à *l'* : **à l'ārmèyā* > *a lārmèyā* [comp. *al amonrivèye* > *lamonrivèye* (My 4) ; *al Anglire* > *a Langlire* (dép. Mont-le-Ban), Ch. GASPAR, in *Pays de Saint-Remacle* 6 (1967), p. 28].

(¹) L'agglutination s'était déjà probablement produite dès 1516 : *wivier dormeaux*. Nous avons choisi, en dressant le tableau des formes anciennes, de respecter le texte ; mais nous aurions peut-être pu transcrire : *wivier d'ormeaux*. La même remarque s'impose pour les graphies de 1576 *en la champâgne d'armeau* ; 1642 *en la campagne d'urmea* ; certainement, 1682 *à la fontaine d'arnea* et fin XVIII^e siècle *vives d'arneaux*. Aucune hésitation, par contre, pour la forme de 1472 : le *à (remia)* est la préposition amenée par le verbe *tent delle... à...*

(²) Comme nous le verrons dans la suite du travail, notre *ld.* a certainement été féminin. Mais on a pu lui accoler un article masculin 'au', w. *ā*, quand le composé n'a plus été compris.

2. Les formes *armaea*, *armia* proviennent d'un *aremea*, *aremia* par chute de l'atone en position prétonique : cf. graphie de 1551.

3. Les attestations les plus anciennes du toponyme sont : 1330 *remials* et 1350 *remialz*. Si l'anthroponyme 'Remi' se laisse aisément identifier, le *-a* long final, que supposent les graphies *-als* et *-alz*, pose un problème.

La topographie est ici encore d'un grand secours. L'actuel ruisseau de *lārmèyā*, comme tous ses congénères d'ailleurs, suit une vallée. Les registres de l'abbaye de Fosses nous donnent à ce propos une forme bien curieuse : 1400 *viviers de r.mewaūz* ; elle nous parvient dans une copie tardive (1701) et ne se laisse pas entièrement déchiffrer. Elle est cependant très précieuse, car c'est la seule graphie à nous donner le *-w-* qui doit être, pensons-nous, un élément important dans l'évolution et l'explication du toponyme.

Le *-w-* note très souvent le son *v*. La graphie *r.mewaūz* ne peut-elle représenter une formation de type *t't* où le déterminant serait l'anthroponyme 'Remi' et le déterminé *vā*, lat. *vallem* ? Autrement dit, *remia* ne pourrait-il pas tout simplement signifier la 'vallée de Remi' ?

Examinons cette hypothèse du point de vue phonétique.

Les formes wallonnes de 'Remi' : lg. *R'mèy*, *Rèmi* Verviers, *R'mi* Jalhay, *R'mé* La Gleize (ALW 3, pp. 189a et 356b) reposent sur *Remēdius* (comp. *mēdiu* > w. lg. *mèy*, *mé* La Gleize 'mi' ; *lēctu* > w. *lēt* 'lit'). Voir L. REMACLE, *Le problème de l'ancien wallon*, 1948, pp. 53-54), non sur *Remigius* (cf. *Eligiū* > *Èlôye*) qui est pourtant de beaucoup le plus fréquent dans les textes (¹).

(¹) Sur la substitution de *Remēdius* à *Remigius*, voir la communication de R. SINDOU, *Formes populaires des noms des saints Remigius et Aregius*, Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du

La filiation des formes a pu être la suivante : **remēdius* > w. lg. *r'mèy + vā* > **r'mèyvā* > *r'mèywā* (¹) (cf. graphie de 1400, mais comme le 'w' peut noter le son *v*, cette étape n'est peut-être pas nécessaire) > *r'mèyā* (par contraction de *y + w*) > *armèyā* > *ārmèyā* > *lārmèyā* (par agglutination successive de la prép. *à* et du groupe *à l'* : voir *supra*, 1).

Il reste à expliquer la forme du Cadastre, *Narméa*, reprise par le plan Popp. Parallèlement à la formation **à l'ārmèyā* > *a lārmèyā*, il s'est produit une agglutination avec une autre préposition de lieu 'en', w. *èn-* (devant voyelle) : *èn-ārmèyā* (1664) > *è nārmèyā* comme dans *Naômé* (D 123) > *(i)n-ad + aldemega*, A. CARNOY, *Dictionnaire étymologique du nom des Communes de Belgique*, 1940, II, p. 409 et J. HAUST, BTD 14 (1940), p. 280. Les deux formes ont dû coexister. La seconde *è nārmèyā* s'est effacée au profit de *a lārmèyā* qui s'est imposée comme toponyme.

La phonétique ne pose donc pas d'obstacle majeur à l'explication de notre lieu-dit par 'Remi-val'. Cette hypothèse peut toutefois, à première vue, paraître vulnérable du côté sémantique.

En effet, si la tradition graphique nous a permis de reconstituer vraisemblablement l'évolution du mot, elle ne nous a pas éclairée sur l'histoire du mot, et l'on peut se demander, à juste titre, comment et quand *a lārmèyā* a pu désigner un ruisseau ?

« Pour retracer l'histoire d'un nom de rivière, dit P. LEBEL dans l'introduction de son ouvrage *Principes et méthodes*

Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1958, pp. 15-33 et le c.r. de J. HERBILLON, DBR 18 (1961), pp. 73-74.

(¹) Sur l'« épaisseissement » de *va* en *wa*, cf. J. HAUST, *Etym.*, 1923, p. 285, qui donne un grand nombre d'exemples montrant le changement de *v* latin en *w*, surtout devant *a*.

d'hydronymie française, 1956, p. 3, on recherchera en premier lieu à déterminer les conditions dans lesquelles il a pris naissance et s'est transformé. » Nous venons de voir que *a lārmèyā* a pu désigner primitivement la ' vallée de Remi '. Dans le *Dictionnaire des rimes* de J. HAUST, 1927, p. 5, on trouve comme termes de comparaison : *Matīvā*, *Èn'zīvā...* A l'époque de la formation du mot, l'antéposition du déterminant suffisait à indiquer le rapport d'appartenance. Mais qui était ce ' Remi ' ? Le propriétaire de l'endroit ? Il semble que non. ' Remi ' est le saint patron de Warnant (cf. *supra*) et, comme beaucoup d'autres saints (Jean, Martin, Michel, Pierre, etc.), il a donné son nom à un endroit (la vallée) proche de l'église paroissiale. VINCENT, *Top. de la France*, 1927, p. 342, § 898, donne maints exemples du même type que notre mot : nom formé d'un nom de saint — qui est en principe celui du patron de la localité (*ibid.*, p. 337) — et d'un nom commun : p. ex. *S. Remimont*, 965 ecclesia Montis S. Remigii, 1097-1107 ecclesiam Sancti Remigii Montis, 1290 Saint Remeimont (*ibid.*, p. 343).

Peut-être objectera-t-on que dans notre ' Remi-val ' l'ad. *Saint-* fait défaut. Il suffit d'ouvrir ce même ouvrage de VINCENT, p. 341, § 893, pour recueillir une quantité d'autres noms de lieux « tant allemands ou flamands que français et italiens » où *Saint-* tombe : *Martin-Rieux* Aisne, 1238 villa de s. Martini Rivo, 1549 *Martin-Ryeux* ; *Michel Aix*, 1274 *Sancti Michaelis de Volta PA* ; *Margerie Mrn*, 1119 *Sancta Margareta*, 1222 *Mergerie*, 1327 *Sainte Margerie en Champagne* (¹).

Il est donc possible, sinon vraisemblable, que le toponyme *a lārmèyā* ait primitivement signifié la ' vallée de (saint)

(¹) Voir aussi A. BOILEAU, *Toponymie dialectale germano-romane du nord-est de la province de Liège*, Faculté de Philosophie et Lettres, Liège, 1971, pp. 267-268, § 36.

Remi' (¹). Le nom de cette vallée a ensuite été transporté au ruisseau qui la traverse ; il n'y a là rien de bien surprenant : il s'agit d'un glissement analogue à celui que l'on trouve dans les hydronymes *Valserine*, affl. du Rhône ; *Virenque*, affl. de la Vis, noms qui sont d'abord attestés pour la vallée (²).

A quelle époque le transfert (nom de la vallée → ruisseau) s'est-il produit ? Nous ne pouvons le dire. On notera seulement que l'usure phonétique avait déjà vraisemblablement rendu le composé méconnaissable. On ne pouvait certainement plus distinguer le nom de saint 'Remi'. Il est pourtant curieux de constater que l'eau de *lārmèyā* a été jadis considérée, d'après les témoins que nous avons interrogés, comme une eau presque miraculeuse. Joseph Durbuy confirme ce précieux témoignage quand il écrit : « *C'est, parèt-i, li pus hêteye dès-êwes qu'i n'dye a deûs-eûres atoué d' là* » (³) (la plus saine des eaux qu'il y ait à deux heures autour de là), les gens du voisinage venaient s'y approvisionner lorsqu'une épidémie sévissait dans la région (« *quand i court ine mâle maladeye avâ l' payis* » : voir DL, 385 qui renvoie à w. *hèrike* Jupille, Esneux, Verviers... 'petite épidémie').

Saint Remi a-t-il exercé une influence particulière dans la localité que nous étudions ? Il a joui, comme partout ailleurs, de la réputation de guérisseur (⁴). Or, il se fait que

(¹) Il n'est pas exclu de penser que la vallée ait été un bien ecclésiastique : voir les graphies de ± 1550... *vers Mouse à bonie saint Remy* et de 1664... *en armia... joindant... au bonnier saint Remy*.

(²) A. VINCENT, *Les rapports des noms de cours d'eau et noms de lieux ; Transport d'un nom de région à un cours d'eau*, BTD 3 (1929), p. 104, I.D.

(³) Voir *supra*.

(⁴) L. REAU, *Iconographie de l'art chrétien*, Paris, P.U.F., 1959,

« de très nombreuses sources ont été placées sous le vocable d'un saint qui peut être le patron de l'église paroissiale ou d'une chapelle construite aux abords de la source,... un saint guérisseur » (¹).

« La Hesbaye reste une grande méconnue », elle n'est pour beaucoup qu'« une vaste plaine monotone, dépourvue d'intérêt et de pittoresque » (²). Mais E. Bouvier, dans son récent ouvrage, indique un autre aspect de notre région : « Hesbaye mystérieuse née sous le signe tutélaire des arbres, des fontaines et des pierres sacrées » (³). Cette phrase s'accorde bien avec l'explication de *Narméa* que nous avons proposée dans notre modeste étude.

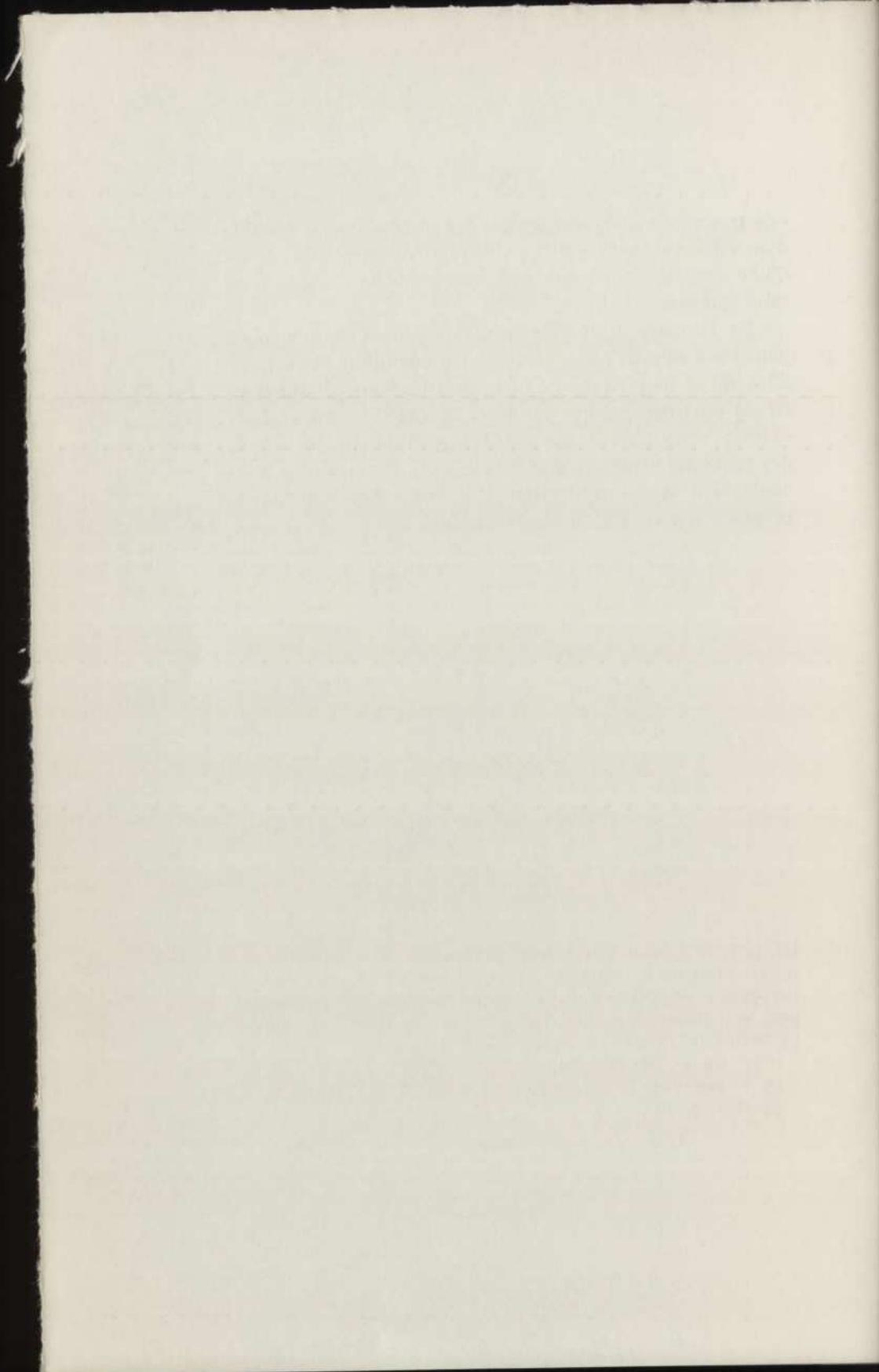
Régine TOUSSAINT

III, p. 1145. Notons toutefois que si *Remedius* vient de *remedium*, il s'est substitué à *Remigius* bien avant la mort du saint puisque l'évêque de Reims « se sert dans son diocèse de la forme *Remigius* pour se désigner lui-même, mais prend le nom de *Remedius* dans les lettres qu'il écrit » (R. SINDOU, *op. cit.*, p. 19).

(¹) P. LEBEL, *op. cit.*, p. 43.

(²) E. BOUVIER, *Le Miroir de la Hesbaye*, Tournai, 1970, V.

(³) *Ibid.*, p. 13.



MÉLANGES

Le celtique *glano-* dans la toponymie wallonne

La couche celtique paraît être mince en toponymie wallonne ; il suffit de deux pages (pp. 58-59) à Aug. Vincent, *Les noms de lieux de la Belgique*, 1927, pour traiter des noms celtiques (3 noms en *-dunum*, 5 noms en *-durum* et 8 noms divers ; il faut y ajouter certains dérivés en *-acos* (pp. 60 et suiv.), suffixe qui a continué d'être productif à l'époque gallo-romaine ; suivant sa méthode très prudente, l'auteur n'a retenu que les formations les plus sûres. On trouvera dans V. Tourneur, *Les Belges avant César*, 1944 (Collection « Notre Passé »), pp. 47-57 (L'habitat) un relevé plus important, comprenant notamment les hydronymes.

Un panorama de la toponymie préhistorique dans les Pays-Bas est tracé par M. Gysseling, *Inleiding tot de studie van het oude Belgisch* (dans *Meded. Vereniging Naamkunde*, Louvain, 28, 1952, pp. 69-76). En fait, la réunion des matériaux est loin d'être achevée. Dans l'ouvrage collectif de R. Hachmann, G. Kossack et H. Kuhn, *Völker zwischen Germanen und Kelten*, 1962, il est remarqué, p. 112, qu'il est invraisemblable qu'une documentation complète puisse aboutir à une vue d'ensemble différente de celle qui est proposée ; nous avons suggéré quelques compléments dans

notre compte rendu, paru dans DBR, 20, 1963, pp. 104-107, et il est évident qu'un relevé systématique des éléments celtiques dans notre toponymie reste très souhaitable. Nous réunissons ici ce que nous avons noté concernant *glano-*, un élément bien connu et dont l'interprétation n'est pas douteuse.

L'hydronyme celtique *glano-* (cf. irl. *glan* « pur ») est bien représenté dans les pays occupés par les Celtes : Grande-Bretagne, France, Suisse, Allemagne, Autriche, Espagne ; il est attesté aussi en Wallonie, soit comme hydronyme, soit comme toponyme, beaucoup plus souvent qu'il n'avait été noté jusqu'ici ; voici ces attestations.

1. Le *Glain* (w. *li glin*), aujourd'hui affluent de la Salm, mais naguère affluent de l'Amblève à Trois-Ponts, commune de Fosse [Ve 46], et qui avait pour affluent la Salm, à Vielsalm [B 4] ; le nom est donc remonté vers la source de la rivière, comme il arrive souvent ; cf. Él. Legros, *La substitution de Salm à Glain*, dans *La Vie wallonne*, 34, 1960, pp. 283-286, et G. Remacle, *Salm ou Glain ?*, dans *Bull. trim. Institut archéol. Luxembourg*, 24, 1948, ainsi que Ch. Gaspar, *Les lieux-dits de la commune de Fosse*, 1955, p. 83.

Les formes anciennes sont : 670 (2 copies 10^e et copie 3^e décennie 13^e s.) « *Glanem* », 814 (mêmes copies) et 950 (copie 3^e déc. 13^e s.) « *Glanum* » (accus.) : M. Gysseling, *Toponymisch Woordenboek*, p. 408 (d'après le chartrier de l'abbaye de Stavelot-Malmedy).

Le *Glain* prend sa source au-dessus de Commandster, commune de Beho [B 34], un peu en amont du lieu-dit *Glainfa*. Un autre petit ruisseau qui a donné naissance sur son cours à un lieu-dit toujours vivant à Commandster (*al pitite Glain*), vient rejoindre le *Glain* proprement dit

en aval de Commandre : L. et P.-F. Lomry, *La toponymie de la commune de Bovigny*, dans *Ann. Institut archéol. Luxembourg*, 78, 1947, pp. 193-195 (¹).

D'où les toponymes : w. *ā pont d' glin*, à Fosse ; w. *ē glin*, à Grand-Halleux [B 2] ; w. *o fa d' glin*, à Bovigny [B 7].

Sur le cours supérieur existait une localité, aujourd'hui disparue, dont le nom était : 720 ? (copie 3^e déc. 13^e s.) « *Glamau* [lire : *Glaniau*] », 814 (2 cop. 10^e s. et cop. 3^e déc. 13^e s.), 888 (cop. circa 1191), 915 (cop. 3^e déc. 13^e s.), 930 (cop. circa 1191), 966 (cop. id.) « *Glaniaco* », 1004 (cop. 3^e déc. 13^e s.) « *in Glaniacho* », 11^e s. « *Glengou* » M. Gysseling, *op. cit.*, p. 408 ; celui-ci explique le nom par celt. *glaniawo-* (dérivé de *glano-*), la forme en *-iaco* étant savante et analogique des nombreux toponymes en *-iaco*. — *Glaniaco* figure encore dans le pouillé du 15^e s. pour désigner l'église paroissiale de Mont-St-Martin, dépendance de Beho ; la paroisse a été supprimée en 1717 par rattachement à Bovigny.

2. *Glain* [L 63], nom de localité, w. *li glin*, *ē glin* ; formes anciennes : 1151 (cop. vers 1700) « *ecclesie sancti Nicolai in Glano* », 1202 « *de Glano* », 1204 « *silua pulcherrima que Glanum vocabatur* » : M. Gysseling, *op. cit.*, p. 408 ; formes postérieures dans notre notice du BTB, 36, 1962, pp. 114-116 ; nous y reprenons l'hypothèse de G. Kurth (dans *Bull. Institut archéologique liégeois*, 37, 1907, p. 123) suivant laquelle le *Glain* a été le nom primitif de la *Légia*, affluent de la Meuse à Liège. Le territoire de *Glain* est contigu à Ans et aux sources d'anciens ruisselets qui forment le ruisseau de Coq-Fontaine, nom du cours supérieur de la *Légia* ; comme à Bovigny, le nom ancien du ruisseau

(¹) En 1785 est cité *ibid.*, pp. 195-196 : « ... joindante à la rivière de *Glamon* », mais cet éventuel dérivé, non cité ailleurs, reste douteux.

serait remonté vers la source et serait devenu nom de lieu. Il faut pourtant reconnaître que le nom de *Glain* n'est pas attesté pour désigner la *Légia*, qu'il n'y a pas aujourd'hui de ruisseau à Glain et que la mention de la forêt (en 1204) doit désigner un lieu en amont. Il n'est donc pas impossible qu'ici *Glain* n'ait pas été primitivement un hydronyme, mais ait désigné un lieu « brillant » ; voir aussi notre notice *Merchoul* (ancien nom roman de la *Légia*), dans BTD, 43, 1969, pp. 81-82, avec bibliographie.

3. A Tihange [H 41] ; 1535 « sour le Glain » : G. Hansotte, *Invent. archives abb. Neufmoustier à Huy*, p. 309.

4. Le *Glan*, affluent de la Lesse à Chanly [Ne 7] ; w. *lu ri d' glan* ; longueur : 7 km 9 ; « ri des Glands », à Chanly, Halma [Ne 5], Resteigne [D 103], Transinne [Na 12] ; cf. C.-G. Roland, *Toponymie namuroise*, p. 195 ; L. Hochsteyn, *Monographie des cours d'eau*, 1908, p. 339.

5. La *Glan*, affluent de la Semois ; « ruisseau de Lagland », à Châtillon [Vi 35], Meix-le-Tige [Vi 36], Toernich [localité de langue allemande], Vance [Vi 24].

6. A Longchamps [Na 17] ; « al voye de glain » *cadastre*.

7. A Noville-sur-Mehaigne [Ni 102] ; w. *bwès d' glin*.

8. A Rixensart [Ni 23] ; section cadastrale C ou du Glain ; lieu-dit « pont du Glain » ; la rivière Lasne passe au pied du hameau de Glain : Tarlier et Wauters, *Canton de Wavre*, pp. 46-47.

9. A Limal [Ni 42], contigu à Rixensart ; lieu-dit « Beau-glain » Tarlier et Wauters, *op. cit.*, p. 156 ; 1600 « al bowe en glain » Ch. De Vos, *Toponymie de Limal*, dans *Wavriensia*, 12, 1963, p. 75 (qui note que le lieu-dit est loin du *Glain* de Rixensart) et *Wavriensia*, 20, 1971, p. 162.

On ne s'étonne pas de la fréquence en Wallonie de l'hydroonyme (et toponyme) *Glain* si bien représenté ailleurs, mais cette fréquence n'avait pas encore été signalée ; il est probable que des enquêtes plus poussées en microtoponymie feraient aussi apparaître une densité plus grande des éléments celtiques ; les vues d'ensemble sur notre toponymie pourraient s'en trouver modifiées.

Jules HERBILLON

Anc. w. *commourner* « mettre à point »

L'attention a été ramenée sur anc. w. *commourner* par le bel article d'Alb. Henry, *Lexicologie géographique et ancienne langue d'oïl*, paru dans *Romance Philology*, vol. XXVI, n° 2, nov. 1972, pp. 231-255 ; l'auteur note, p. 233, note 24 : « L'étymologie proposée par Haust [BDW, XII, pp. 150-154] et reprise par le *FEW*, VI/3, p. 8a. ne me convainc qu'à moitié ».

Voici quelle était la démarche de Haust dans sa note d'étymologie : partant des deux articles de Grandgagnage (II, 276) *ramoûrener* : 1) réduire : changer une monnaie ou une mesure en une autre... ; faire l'évaluation de ce que contient une surface, un solide ; 2) frapper, rosser, il apporte des attestations modernes et montre clairement que les deux articles de Grandgagnage doivent être ramenés à un seul. Passant à l'étymologie, il s'adresse à l'anc. liég. *mouhon* « mesure » ; celui-ci, selon A. Thomas, *Mélanges d'étym. fr.*, p. 110, représente le lat. *modiatio* « part de grain que le fermier est obligé de payer à son maître », un dérivé

de *modius* « muid ». « Ce type (*modiatio*) convient parfaitement pour l'anc. liég. *mouhon*. De là **ramouh'ner*, forme liégeoise attestée notamment par *ramouj'nè* [« rosser »] à Stave [Ph 16], puis *ramour'ner*, *ramoûr'ner*... Il a dû exister un verbe **amoûrener*, qui avait à peu près le sens technique de *ram-* et qui aura disparu devant ce composé, plus énergique ». Haust passe ensuite à l'anc. liég. *commourner* et réunit les attestations d'une dizaine de textes anciens (de 1305 à 1534) où il est surtout question de redevances de blé et de foin qui doivent être bien « commournées » avant d'être livrées. « Le sens exact, continue Haust, p. 153, me paraît résulter de ces textes et de l'explication que nous avons donnée de *ramoûr'ner*. *Commourner* une denrée soumise à redevance (*modiatio*), c'est la rendre conforme à la mesure légale et propre à fournir une redevance loyale, la rendre livrable en la travaillant de tous les instruments nécessaires avant de la faire passer à la mesure ».

* * *

Un premier problème que nous n'abordons pas ici parce qu'il est secondaire à notre propos, serait l'étymologie d'anc. w. *mouhon*, *moison* « mesure »; on notera seulement que le *FEW VI /1*, p. 712a, le rattache à lat. *mensio* et que, d'autre part, w. *ramoûrner* fait figure d'isolé dans le *FEW VI /3*, p. 8b, v° *modiatio*.

Haust n'apporte pas de formes anciennes de *ramoûrner*; M. J. Lechanteur a l'amabilité de nous en communiquer deux du 17^e siècle provenant de notaires liégeois :

1644 « au prix chacun soumier ramuisoné de traïses florins brabants » ARCH. ÉTAT LIÈGE, *Notaire Sauveur*, 16.XI.1644, fol. 196.

1665 « trois cents soumiers ramusnez tant de cheverons que postay » IBID., *Notaire Pauwea*, 14.VII.1665, fol. 160.

Ces formes confirment l'explication de Haust : *ramoûrner* provient bien de **ramouh'ner* (avec *h* secondaire) et le sens est clairement « ramener à la mesure ». Il n'en va pas de même pour *commourner*.

Apportons d'abord un supplément de documentation :

1339-1343 « bone esspiaute loiaus et paiable bin commoerie de van, de rege et de flail » L. Genicot, *Polyptique de l'abbaye de Salzinnes (1303-1307)*, p. 64 et 65 (Centre belge d'histoire rurale, n° 7, Louvain-Gand, 1967) ; pour la date du texte cité, cf. p. 5 de l'Introduction ; variante : « bone spiaute », p. 65 ; les textes concernent Braives [W 62] et Moxhe [W 60].

1374 (copie 14^e s.) « bonne bled et loyalle, bien commoinée de van et de flayay » ARCH. ÉTAT LIÈGE, *Val-des-Écoliers*, reg. 2, fol. 58 v^o ; acte de la cour de Bierset [L 64] ; nous remercions M. M. Yans qui a bien voulu revoir la lecture *commoinée* (sans doute pour *commornée*).

1399 « ii muids de bleit de rente yretaule par an bonne bleit paiaule et bien commournee tiers grain froment » ARCH. ÉTAT NAMUR, *Chartrier de Namur*, n° 610, dans *Namurcum*, 18, 1941, p. 41.

14^e s. ? « XL muids d'espialte bonne, loyaux et paiable, bien comorné de van, de rege et de flail, teille et aussi suffisante que des loches de la halle de le bleit de Namur » ARCH. ÉTAT NAMUR, *Échevins de Namur*, 1^{er} registre aux Transports, dans *Namurcum*, ibid.

14^e s. ? « cc muis de spaulte de rente heritaule, bone, loyaule et paiable, bien comournée de flayal, de regge et de van, teile et aussi bonne que des terrois de Altrive » *Namurcum*, ibid. ; Atrive est une dépendance d'Avin [W 72].

1403 « pour ledit four aidier feneir et commourneir » Éd. PONCELET, *Invent. analyt. des chartes de la collégiale*

Saint-Pierre à Liège, p. 137 ; concerne Flémalle-Haute [L 87].

1540 « deux muids spelte de lige rente hertable, bone et paiable, bien comournée en totte mannier » BTD, 31, 1957, p. 150 ; concerne Abée-Scry [H 58].

1588 « ung faix de foure de rente heritable, bien comorné de foche et de restea » BTD, 28, 1954, p. 263 ; concerne Esneux [L 106].

M. J. Lechanteur a l'amabilité de nous communiquer trois textes de notaires liégeois du 17^e siècle :

1635 « quattro m[uids] et demy de sp[elite] bonne espeaulte et payable bien commournee de van et de regge et fleaux » ARCH. ÉTAT LIÈGE, *Notaire Frérart*, 22.II.1635.

1638 « cent et diex muids, scavoir les deux tierces spelte et l'autre tierce en avene commune mesure, bons grains bien habillez et commornez de deux regges, vans et fleaux » IBID., *Notaire J. Lefebre*, a^o 1638.

1640 « le tout bien et lealement battu, vanné, purgé et commourné de deux regges, de van et fleaux » IBID., *Notaire J. Lefebre*, a^o 1640.

Ajoutons le texte suivant, texte précieux puisqu'il fournit la traduction du terme :

1499 (copie 16^e siècle) « sept tuyd de spelte de ligge rente bien apointie de van, de fleal, de reige » IBID., *Abbaye Val-St-Lambert*, reg. 210, fol. 86 v^o [note de N. Mélon] ; concerne Saint-Séverin [H 44].

* * *

La glose de Haust est complexe et n'est pas sans susciter quelque suspicion tant pour l'évolution phonétique que

pour la sémantique : elle suppose dans *commourner* la présence antérieure d'un même *h* secondaire que dans *ramoûrner*, cf. L. REMACLE, *Les variations de l'h secondaire...*, pp. 70, 109 ; or aucune graphie de *commourner* (depuis 1305) ne révèle ce *h* ; il s'ensuit que *commourner* et *ramoûrner* se présentent comme n'étant pas de même origine.

Au point de vue sémantique, la suspicion n'est pas moindre ; partant de l'idée de « mesure », Haust y infléchit tout son raisonnement. A la rigueur, on comprendrait que *commourner* du blé, c'est le rendre conforme à la mesure légale, mais il n'en va pas de même pour le foin et toute idée de « mesure » est absente quand il s'agit de *commourner* du parchemin, du vélin ou du cuir (texte de 1534) ; *commourner* signifie simplement « mettre à point », comme l'indique aussi le synonyme de 1499 « apointie ».

Si *commourner* est d'autre origine que *ramoûrner*, quelle est donc son étymologie ? Il existe en wallon liég. un verbe *dizoûrner* « troubler, déranger », verv. *dusourner* « déranger de ses habitudes », Stav. *duzoûrni* « troubler », malm. « incommoder », correspondant au fr. *désordonner* : FEW, VII, p. 397b, v^o *ordinare*. A nos yeux, *commourner* est simplement un composé du même verbe, savoir *cum-ordinare* « ranger de façon conforme », ou « ranger complètement » (le préfixe *cum* pouvait avoir ce sens) (1) ; phonétiquement et sémantiquement, l'explication paraît admissible.

Jules HERBILLON

(1) DU CANGE, *Glossarium...* II, p. 551b, cite *coordinare*, *simul ordinare*, *decernere*, *vel praescribere*.

Les toponymes *Avionpuits* et *awionfosse*

Dans sa top. d'Esneux, BSW 61 (1926), pp. 100-3, Edg. Renard relève un ld. *èn-avionpus'*, *awionpus'*, forme officielle *Avionpuits* « château, ferme et dépendances au n.-e. du hameau de Fontin », et dans sa top. de Dolembreux, ib. 20, un ld. *èn-awionfosse* « terres situées entre Mery et Hautgné ». Il s'agit d'endroits voisins (v. ci-dessous texte de 1641).

Selon Renard, ces deux toponymes, composés respectivement de *pus'* 'puits' et de *fosse'* 'fond', ont le même déterminant : (prép. à agglutinée +) *wion*, var. récente *vion*, « forme régime de Guy-Guion ». Pour ce nom de personne, Renard avait songé d'abord à *Wilhelm* ; il a adopté ensuite une suggestion de Feller (rapport : BSW 61, 7).

L'explication, séduisante au premier abord, cadre mal avec la tradition graphique des deux ld., qui ne contient aucune forme sans *a* :

1^o 1306 *Wilhelmus de Awillonpuch* ; 1342 *Gobert d'Auweihonpuiche* ; 1358 *W. d'Awillonpuch* ; 1454 *W. d'Awillonpuce* ; 1657 *la maison dawionpus* ; nombreuses formes analogues ; — 1775 *avionpuits*. Cf. o.c. 101.

2^o 1641 au lieu que l'on dict *Auwionfosse* joignant vers couchant à *Awillonpuce* ; 1784 en *awionfosse* ; etc. Cf. o.c. 20.

Les deux composés ont *a-* depuis des siècles (1306 pour le premier) ; et, quelques rapprochements qu'on puisse faire avec d'autres ld. contenant *Wion* sans *a*, il convient qu'on essaye d'abord d'expliquer *awion* avec *a*, qui doit être le déterminant originel.

Or, la chose ne paraît pas faire difficulté. Il existe à Esneux même un ld. *è l'awion* ou *è tièr di l'a.*, pour lequel

Renard, o.c. 102-3, fournit les attestations suivantes : 1583 a thier de Lawellon ; 1583 sur lawillon ; 1646 Lawyon ; 1714 sur la willon ; etc. (var. graphiques diverses, parf. aberrantes). Il s'agit d'une « élévation à versants boisés qui s'avance en promontoire entre les vallées de l'Ourthe et du ri dèl *hâze*, au hameau de *sovèrinpré* ». A coup sûr, Renard a raison de voir sans cet *awion* un mot signifiant 'aiguille rocheuse' : c'est le correspondant littéral du fr. *aiguillon*. Cf. Vincent, Top. France 203b (types 'aiguille' et 'aiguillon') (1).

Selon toute vraisemblance, c'est le même *awion* qu'on a comme déterminant dans *awion-fosse* et dans *awion-pus'*. Qu'on observe, du reste, les graphies : des formes 'awillon (ou analogues) se trouvent pour les deux composés comme pour *awion*. Ajoutons que ces graphies s'accordent beaucoup mieux avec 'aiguillon' qu'avec 'Guion', qui n'a jamais eu d'*l* mouillé.

Mais de quel aiguillon, de quel promontoire s'agit-il ? Sans doute le déterminant de *pus'* et de *fosse* ne se rapporte-t-il pas au ld. actuel *à l'awion*, situé à trop grande distance. Mais il a pu désigner l'avancée sur laquelle se dresse aujourd'hui encore le château d'Avionpuits.

Si l'explication par 'aiguillon' est exacte, les deux toponymes étudiés sont de précieux exemples de syntagmes en *t't* dont le déterminant n'est pas, comme d'habitude un nom propre de personne, mais un nom commun (2).

Louis REMACLE

(1) A. CARNOY, *Orig. des noms des comm. de Belg.*, 1 (1948), 35, rapporte, sans commentaire, l'explication de Renard pour *awion* et pour *awionfosse*.

(2) De la documentation que m'a aimablement communiquée M. Jules Herbillon et que je n'ai pu utiliser ici, il ressort que l'usage toponymique de *awion* lui-même mériterait une étude particulière.

IN MEMORIAM

Élisée Legros

(1910-1970)

J'ai fait la connaissance d'Élisée Legros en 1939. Je venais de terminer un an auparavant la licence en philologie germanique et je rassemblais de la documentation en vue de mon doctorat. L'étude que je préparais portait sur les verbes germaniques empruntés par le wallon. Mon promoteur, le Professeur René Verdeyen, un Flamand parfaitement intégré à la vie liégeoise, portait un grand intérêt aux choses de sa ville d'adoption et, comme Bormans et Stecher jadis, il avait pris goût à la philologie wallonne ; depuis 1932, il était membre de la Société de Littérature wallonne et il avait même publié occasionnellement quelques notes d'étymologie concernant le wallon. C'est lui qui m'incita à prendre contact avec Élisée Legros, lequel, dans une étude critique, intitulée *A propos des éléments germaniques en wallon liégeois* (DBR 1, 1937, pp. 103-112), l'avait assez vigoureusement pris à partie. Cet article m'avait fortement impressionné, et comme, d'autre part, j'avais lu également la critique, par le même auteur, de la *Toponymie de Jalhay* de Jules Feller (1936), parue dans la même revue (DBR 2, 1938, pp. 5-24 et 65-78), je ne cache pas que je me faisais de lui l'image d'un polémiste redoutable, peu enclin au dialogue serein et objectif. Je m'attendais donc à être reçu

par lui un peu comme le braconnier qui chasse sur une terre réservée... L'accueil que me réserva Élisée Legros, dans son bureau de la rue des Moineaux à Cointe, fut, au contraire, chaleureux et plein de sympathie. Peut-être le fait que j'avais été l'élève de Haust y fut-il pour quelque chose ?... Toujours est-il que nous nous quittâmes ce jour-là en nous promettant de nous revoir régulièrement pour discuter d'autres problèmes qui nous intéressaient l'un et l'autre. Pour ma part, j'avais été entièrement conquis par l'étendue et la profondeur de ses connaissances, par la rigueur de son raisonnement et la sincérité de ses convictions, et j'avais compris que, sous le manteau de polémiste bourru, se cachait un homme compréhensif et sensible, foncièrement respectueux des personnes, mais passionné par la recherche de la vérité. Les liens qui se nouèrent petit à petit devinrent plus étroits cinq ans plus tard lorsque nous nous retrouvâmes collègues à l'athénée de Chênée, de 1944 à 1957, et ils ne se sont jamais relâchés. L'amitié dont m'honora Élisée Legros, les conseils qu'il me prodigua sans compter, ses mises en garde ou ses approbations, et la collaboration qu'il m'offrit spontanément pour la poursuite de certaines de mes recherches — il me confia, notamment, la riche documentation wallonne qu'il avait recueillie sur la toponymie du Hertogenwald et il m'autorisa à l'utiliser dans mon *Enquête dialectale sur la toponymie germanique du nord-est de la province de Liège* (1954) — furent toujours pour moi un précieux stimulant et un véritable réconfort. C'est ainsi que naquit chez moi, comme chez tant d'autres, une admiration sans bornes.

* * *

Retracer les différentes étapes de la vie et de l'œuvre d'Élisée Legros n'est pas chose aisée. D'autres que moi l'ont

fait avec plus de compétence et de savoir-faire. Je me borne-
rai donc à rappeler ici quelques dates qui ont jalonné la
carrière de cet homme exceptionnel. J'essayerai en même
temps de mettre l'accent sur le rôle qu'il a joué à la Société
de Langue et de Littérature wallonnes.

Il était né à Jalhay le 18 avril 1910 et a vécu à Liège
depuis l'âge de huit ans.

Après ses Humanités, il entre à l'Université de Liège
comme étudiant en philologie classique et obtient en 1932
le diplôme de docteur en Philosophie et Lettres avec la
plus grande distinction. Il enseigne ensuite le latin et le
grec dans plusieurs athénées, successivement à Tirlemont,
Jodoigne, Huy et Chênée.

S'il a accompli sa mission de professeur dans l'enseigne-
ment secondaire avec une parfaite conscience de ses respon-
sabilités, — ses anciens élèves témoigneront tous de l'in-
fluence décisive qu'il a exercée sur leur formation intel-
lectuelle, — ses vraies préoccupations se trouvent ailleurs.

Comme étudiant en philologie classique, il avait suivi
parallèlement, en élève libre, des cours de philologie romane
et plus particulièrement celui de dialectologie wallonne.
C'est pour lui une révélation quant à sa véritable vocation.
Il s'orientera maintenant résolument vers les études wal-
lonnes et il deviendra un disciple inconditionnel de Jean
Haust. Très tôt, ce dernier reconnaîtra en lui son *alter ego*.

A partir de 1937, il collabore régulièrement à plusieurs
revues scientifiques, édite des textes dialectaux et publie
des articles remarquables, portant, les uns, comme ceux
auxquels j'ai déjà fait allusion en commençant, sur les
relations interlinguistiques germano-romanes ou la topo-
nymie, les autres sur la lexicologie ou le folklore. Il est,
en effet, attaché au service des enquêtes du Musée de la
Vie wallonne, dont il deviendra, en 1949, le directeur-
adjoint.

Son étude ethnographique et linguistique sur *Le joug et la charrue en Ardenne liégeoise*, parue dans les *Mélanges Haust* dont il a par ailleurs assuré l'édition (1939), a définitivement attiré sur lui l'attention du monde scientifique par ses qualités intrinsèques, la richesse de l'information et la perfection dans la présentation de la matière.

De 1939 date aussi le début de sa collaboration à la bibliographie critique annuelle de *Philologie wallonne* rédigée par Haust et paraissant dans le *Bulletin de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie* ; il en assumera seul la rédaction quatre ans plus tard. C'est là une tâche immense et l'on se demande comment il a pu mener à bien tant de tâches absorbantes, alors que, jusqu'en 1957 (compte non tenu de deux ou trois périodes de mise en disponibilité pour mission scientifique), il continue à fonctionner comme professeur d'athénée. Il fallait, pour œuvrer dans de telles conditions, une puissance de travail et un courage peu communs. C'est à juste titre que son ami Maurice Piron a dit de lui qu'il avait « tout ensemble la science des Docteurs, la foi des Apôtres et le courage des Martyrs » (VW 45, 1971, p. 60).

Il ne peut être question ici de citer tout ce qu'il a produit durant cette période « héroïque », mais je ne puis passer sous silence des études aussi marquantes et aussi importantes que *Le nord de la Gaule romane* (BTD 16, 1942, pp. 161-228), *La frontière des dialectes romans en Belgique* (1948), et surtout le tome 3 de l'*Atlas linguistique de la Wallonie : Les phénomènes atmosphériques et les divisions du temps* (1955), qui lui vaudra le *Grand Prix de Philologie* décerné par la Société de Langue et de Littérature wallonnes à l'occasion du centenaire de sa fondation.

Cet événement marquant dans l'histoire de notre Société, qui est en même temps le signal d'une nouvelle prise de conscience du rôle qu'elle peut encore jouer tant sur le

plan scientifique que sur le plan littéraire, inspirera à Élisée Legros deux études rétrospectives (et partiellement prospectives) dont on n'a peut-être pas assez souligné l'importance et la portée. Dans *La Vie wallonne* et dans *Orbis* (Organe du Centre international de Dialectologie générale près l'Université de Louvain), il publie : *Les cent ans de la Société de Langue et de Littérature wallonnes* (VW 30, 1956, pp. 181-194) et *La fondation de la « Société liégeoise de Littérature wallonne » et le rôle de celle-ci de 1856 à 1898* (*Orbis*, 7, 1958, pp. 220-238). La lecture de ces deux articles, surtout du premier, qui embrasse toute l'histoire de la S.L.L.W., dégage très bien deux traits de la personnalité de leur auteur : la générosité et l'amour de la vérité. D'une manière absolument objective et avec une discréption remarquable, il explique les raisons de l'échec de la tentative de publication du *Dictionnaire général de la langue wallonne*, marqué par la démission retentissante du secrétaire Haust et du secrétaire-adjoint Renard. Mais, mû par un désir sincère de servir la Société, il entreprend de lui tracer un nouveau champ d'action propre : « Il importe aussi que la Société elle-même, consciente de son passé, veuille se préparer un avenir qui continue à l'honorer (...). L'esprit de la littérature dialectale a quelque peu changé et les concours traditionnels sont peut-être à reléguer au second plan. Il convient bien davantage assurément de présenter au public de beaux volumes, ayant un réel intérêt littéraire qui, maintenant, trouvent difficilement un éditeur (...). Je crois pouvoir dire du reste que ces vues répondent à la politique que veut suivre la Société » (VW 30, 1956, p. 194). Ces vues ont pu être concrétisées par la nouvelle « Collection littéraire » inaugurée par Maurice Piron.

Élu membre titulaire de la S.L.L.W. en 1946, Élisée Legros y présenta plusieurs communications. Nous garderons tous le souvenir de la séance du 12 octobre 1970, qui se tint

au Musée de la Vie wallonne, installé depuis peu dans la Cour des Mineurs, et au cours de laquelle il nous fit un exposé (resté inédit, je crois) sur *Le Père Grignard, écrivain wallon et dialectologue*. Malgré une certaine lassitude apparaissant dans ses traits et que dissimulait mal la chaleur de sa parole, nous étions alors bien loin de nous douter que, à peine un mois plus tard, il ne serait plus des nôtres...

* * *

Ce n'est qu'en 1957 que notre regretté confrère et collègue a été définitivement déchargé de ses fonctions de professeur d'athénée pour entrer comme chef de travaux à l'Institut de Dialectologie wallonne de l'Université de Liège et qu'il va pouvoir enfin se vouer exclusivement à la recherche.

Auparavant, dès 1950, il avait été autorisé à faire, en qualité de maître de conférences, un cours libre de Folklore wallon, auquel il a donné d'emblée un haut niveau scientifique.

En 1964, il devient chargé de cours associé, puis, en 1968, professeur associé. Durant six années, il assume l'enseignement de la dialectologie. Il donne à ses leçons une marque toute personnelle et, comme Jean Haust jadis, il initie ses élèves aux problèmes et aux méthodes de cette discipline en les mettant au courant de ses propres recherches en cours. Il dirige en outre un grand nombre de mémoires de licence dont il suit patiemment l'élaboration, se dépensant sans compter pour ses disciples, qui deviendront ainsi pour lui des amis.

Hélas ! la maladie assombrira ses dernières années, durant lesquelles il continue pourtant, avec un courage exemplaire, à réaliser les tâches auxquelles il s'était attelé. S'il souffre de n'être pas en mesure de rédiger en temps voulu ses dernières chroniques bibliographiques, il aura cependant eu

une dernière satisfaction morale : après la publication de son livre *Sur les types de ruches en Gaule romane et leur noms*, il reçoit en 1970 le *prix Albert Dauzat*, décerné par la Société de Linguistique romane (Paris) pour l'ensemble de son œuvre.

Sa mort prématurée le 17 novembre 1970 a plongé tous ses amis, ses collègues et ses élèves dans le désarroi. Elle met fin à une carrière brillante et exceptionnelle, mais aussi à une période faste des études wallonnes.

Tout ce qu'il a fait, comme professeur et comme chercheur, il l'a fait avec passion, avec conviction et avec un acharnement digne de l'Ardennais qu'il était resté.

Ceux qui l'ont connu et qui l'ont apprécié, ceux qui ont participé à ses joies et à ses peines, garderont de lui l'image d'un homme droit et courageux jusqu'à l'héroïsme, d'un savant intègre et lucide, d'un collègue affable et dévoué, d'un maître exigeant pour lui-même comme pour les autres. Tous ont conscience du vide immense qui s'est créé autour d'eux depuis ce triste jour de novembre 1970.

Armand BOILEAU

Joseph Warland

(1902-1971)

Le Professeur Joseph Warland nous a quittés. Il est décédé à Châteauroux (France) le 29 août 1971. Avec lui disparaît une figure qui a longtemps marqué de son empreinte l'activité scientifique de la Société de Langue et de Littérature wallonnes.

Né à Malmedy, le 3 novembre 1902, il a passé sa jeunesse dans cette marche avancée de la romanité où, face à l'allemand, langue importée par les hasards de l'histoire, vivait intensément le rude et riche parler wallon ardennais, dont il sentait parfaitement toutes les nuances et les finesse, qu'il avait parlé durant son enfance et son adolescence et dont il continuait à user chaque fois qu'il retournait dans sa famille, au pays natal.

Il apprend très tôt à maîtriser l'allemand, qui était alors la seule langue véhiculaire de l'enseignement, tant primaire que secondaire, dans ce qui était encore la Wallonie prussienne.

Après les Humanités, il entreprend, à l'Université de Liège, de brillantes études de Philologie germanique et se spécialise en linguistique allemande. Parallèlement, durant trois ans, il suit avec assiduité les cours de dialectologie et de littérature wallonnes. Sa vocation d'étymologiste, il la devra autant au walloniste Jean Haust qu'à ses maîtres germanistes Joseph Mansion et Adolphe-Léon Corin. Chez Jules Feller, il admirera surtout le sens de l'humanisme, la largeur de vues et l'élégance dans l'exposé des idées générales.

Malmédien bilingue, à la fois germaniste et walloniste, sensibilisé au plus haut point par tout ce qu'implique le contact des langues, passionné d'étymologie, Joseph Warland ne pouvait que s'intéresser vivement au problème des influences germaniques sur le dialecte de sa ville natale. C'est dans cette direction que l'orientent ses maîtres, qui ont décelé en lui un chercheur d'élite. En 1926, il conquiert de haute main le grade de docteur en Philosophie et Lettres et sa dissertation lui vaudra, en 1928, d'être classé premier au Concours Universitaire.

Dans ce travail, il a jeté les bases d'une étude de dialectologie comparative, qu'il va approfondir tout en élar-

gissant le champ de ses recherches. La vaste et minutieuse enquête qu'il poursuit ensuite durant quinze ans, avec la rigueur de méthode qui le caractérise, aboutira à la publication de son *Glossar und Grammatik der germanischen Lehnwörter in der wallonischen Mundart Malmedys*, dans lequel tous les problèmes lexicologiques, étymologiques, sémantiques et grammaticaux du phénomène d'emprunt sont passés en revue et résolus avec maîtrise.

Entretemps, il est devenu professeur d'allemand, d'abord à l'Athénée Royal de Verviers, puis, de 1928 à 1938, à l'Athénée Royal de Liège. Au début de 1939, il entre dans le Corps académique de l'Université. Titulaire de la chaire de philologie allemande et de linguistique comparative, il a contribué à la formation de nombreuses promotions d'étudiants, qui ont su apprécier en lui la prudence mesurée dans la démarche scientifique, la clarté du raisonnement, la luminosité des explications et l'humour discret, mais toujours présent dans les commentaires.

Joseph Warland a attiré pour la première fois l'attention du monde scientifique en 1933 par une remarquable étude sur l'étymologie de *houille* (w. lg. *hoye*), que Jean Haust, ce censeur sévère et parfois impitoyable, a qualifiée de « modèle de démonstration mathématique (...), ferme et sobre comme un théorème de géométrie ». Ce premier article, auquel succéderont bien d'autres, a paru dans le tome 18 du *Bulletin du Dictionnaire wallon*. L'auteur venait d'être élu en qualité de membre titulaire de la Société de Langue et de Littérature wallonnes. En 1935, trois ans après son admission au sein de cette vénérable compagnie, il accepte de devenir éditeur et directeur de ses publications. C'est là une tâche ingrate et difficile qu'il a assumée pendant trente-cinq ans avec un soin jaloux, veillant à tous les détails : à l'orthographe des textes comme à la qualité et à la présentation impeccable des volumes dont il a la respon-

sabilité, bien plus qu'à la quantité. Grâce à ses efforts inlassables, trop souvent d'ailleurs contrecarrés par des circonstances indépendantes de sa volonté, le *Bulletin du Dictionnaire wallon* survivra et le *Bulletin de la Société de Langue et de Littérature* reprendra un essor nouveau, tandis que la « Collection littéraire wallonne » verra le jour.

Indépendamment de son enseignement universitaire et de la direction de nombreux mémoires, qui occupent la plus grande partie de son temps, de ses propres travaux scientifiques et de ses recherches se rapportant à la syntaxe et à la stylistique grammaticale de l'allemand moderne, à l'histoire de la langue allemande, à la grammaire comparée et à l'étymologie, il a apporté une collaboration de haut niveau à d'autres sociétés savantes, notamment à la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie, au sein de laquelle, de 1953 à 1969, il assume les fonctions de secrétaire général et d'éditeur des publications. Outre la rédaction des rapports annuels, il y présente plusieurs communications, toujours marquées par l'originalité de la pensée et la rigueur de la démonstration.

En étroite collaboration avec le Professeur Corin, il fonde, en 1949, le Centre de Recherches dialectales de l'Est de la Belgique et supervise plusieurs travaux relatifs à la toponymie et à la dialectologie des cantons belges de l'Est.

Pour ceux qui ont eu l'avantage de travailler sous sa direction ou à ses côtés et qui ont pu bénéficier de ses conseils éclairés, il a été un guide à la fois prudent et exigeant, discutant longuement, patiemment et toujours à bon escient, veillant à la rigueur du fond, à la correction de la forme et à la propriété des termes.

La disparition brutale et inopinée de Joseph Warland représente une perte irréparable pour l'Université de Liège qu'il a servie avec un dévouement total, et pour ses étudiants et anciens étudiants, comme pour les sociétés sa-

vantes qui l'ont compté parmi leurs membres, notamment la Société de Langue et de Littérature wallonnes, à laquelle il est resté jusqu'au bout profondément et indéfectiblement attaché et dont il a activement contribué, par le rôle qu'il y a joué, à maintenir le haut standing scientifique.

Tous ceux qui l'ont connu et fréquenté garderont de lui le souvenir d'un homme de devoir, d'un collègue affable, d'un savant et d'un pédagogue hors pair, unissant à une rigueur de pensée extrême un intérêt constant pour tous les problèmes humains.

Armand BOILEAU

La liste bibliographique ci-dessous reprend exclusivement les travaux de J. Warland qui concernent le wallon :

- Lg. « hoye /houye » ; malm., mont. « houye » ; fr. houille*, dans *BDW*, 18, 1933, pp. 117-128.
Dictionnaire général des parlers romans de la Belgique. Vocabulaire-Questionnaire. 13^e cahier : Première liste AN-..., dans *BDW*, 20, 1935, pp. 1-43.
Le genre grammatical des substantifs wallons d'origine germanique, dans *BDW*, 20, 1935, pp. 53-86.
A propos du français grimper et du wallon griper, dans *Mélanges J. Haust*, 1939, pp. 413-420.
Die wallonische Mundart, dans *Rheinische Blätter*, 6, 1939, pp. 372-373.
Glossar und Grammatik der germanischen Lehnwörter in der wallonischen Mundart Malmedys, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fasc. LXXXIV, Liège-Paris, 1940, 240 pp., 2 cartes.
Vocabulaire-Questionnaire. 14^e cahier : Première liste AO- AP-..., dans *BDW*, 21, 1942, pp. 1-58.
Bild und Bildung der germanisch-romanischen Sprachgrenze in Belgien, dans *Album René Verheyen*, 1943, pp. 387-398.

Une importante contribution à l'étude des rapports linguistiques néerlando-romans (c.r. critique de L. Geschiere, *Éléments néerlandais du wallon liégeois*, Amsterdam, 1950), dans *Leuvense Bijdragen* (Bijblad), 41, 1951, pp. 1-9.

L'étymologie de hètchî « tirer » et les problèmes connexes de phonétique expressive (résumé d'une communication), dans *BDT*, 30, 1956, p. 11.

Vocabulaire-Questionnaire. 15^e cahier : Liste AR-, 1^{re} partie : âr-arlumer, dans *BDW*, 22, 1960, pp. 1-80.

Hin·ne, xhenner, xhenneler, xhenelier : essai d'étymologie (résumé d'une communication), dans *BDT*, 41, 1967, p. 5.

Identification : « ung seybrich... qui avoit trois craine » (résumé d'une communication), dans *BDT*, 44, 1970, p. 13.

CHRONIQUE

Pour des raisons diverses, cette chronique est très incomplète. On espère, en l'étoffant et en la rendant régulière à partir du tome 3, lui rendre pleinement le rôle de trait d'union qu'elle exerçait si bien dans *Les Dialectes belgo-romans*. Toutes les informations susceptibles d'y trouver place seront accueillies avec la plus vive satisfaction ; elles peuvent être adressées au secrétaire de la revue.

1. **Mémoires Universitaires** (1968-1971). La dernière liste a paru dans DBR 25, pp. 87-91.

Université de Liège :

- BOULARD Marie-Thérèse, *Hydronymie de la province de Luxembourg* ; 1968.
- BRABAND Micheline, *Origine des noms de communes de l'arrondissement de Philippeville* ; 1968.
- CLESSE Jean, *La diptongaison de la Gaume méridionale* ; 1970.
- CLOSSET Danielle, *Topon. de Gembloux* [Na 22] et *de Grand-Manil* [Na 21] ; 1970.
- COLLEAUX Roland, *Le folklore de Hautfays* [Ne 19]. *Du berceau à la tombe et du premier janvier au trente-et-un décembre* ; 1970.
- COUSIN Jacques, *Les sobriquets modernes de Marche-en-Famenne* ; 1970.
- de LEVAL-DENOEL Geneviève, *La littérature religieuse en langue vulgaire dans la région wallonne des origines au XIII^e siècle. Bibliographie commentée* ; 1971.
- DELINCÉ Jean-Pierre, *Topon. des communes de Neuville-en-Condroy et Ehein* [H 34 et 33] ; 1970.
- DESCY J., *Étude des copréreries* (Dinant) ; 1968.

- DUCHESNE Chantal, *Catalogue des contes populaires de Wallonie. Les contes merveilleux* ; 1970.
- FLAMENT M., *La parémiologie namuroise* ; 1968.
- FRANÇOIS Pierre, *Topon. de trois communes gaumaises : Izel, Jamoigne, Les Bulles* [Vi 9, 10, 11] ; 1970.
- GASPAR M.-C., *La longueur des voyelles en français régional* ; 1968.
- GIOT Jean, *Introduction à l'étude comparative de l'intonation en français de Paris et en français régional de Liège (Étude de phonétique instrumentale)* ; 1970.
- GODEFROID Bernard, *Deux chapitres d'une grammaire structurale du picard. Le nombre. — Le genre* ; 1970.
- GOFFAUX F., *Proverbes et dictons (Dieu et diable)* ; 1968.
- GOFFINET Mireille, *Francis André. Paysan et écrivain* ; 1970.
- GONSETTE Gérard, *Topon. de Thiméon, Viesville et Gosselies* [Ch 29, 28 et 36] ; 1969.
- GOURDANGE Louis, *La limite entre les parlers lorrain et wallon en Belgique romane* ; 1969.
- GRAITSON M., *Le nom propre* ; 1968.
- HAINAUT S., *Les sources dans la toponymie des provinces de Liège et de Luxembourg* ; 1968.
- JACQUEMIN Richard, *Topon. des communes de Cortil-Wodon, Noville-les-Bois, Tillier* [Na 19, 28, 27] ; 1966.
- LANNEAU Jacques, *Glossaire toponymique de la « Bonne ville de Waremme » (communes de Waremme [W 1] et de Bettincourt [W 7])* ; 1970.
- LAUREYS Anne-Marie, *La vie littéraire à Liège pendant l'entre-deux-guerres. Les Cahiers Mosa(i)ns* ; 1970.
- LEFÈVRE José, *Topon. de Nismes* [Ph 71] ; 1969.
- LEMAIRE J., *Les noms de plantes dans la région de Wandre* [L 52] ; 1968.
- LEMPEREUR Françoise, *Du prénom au nom commun. Étude de l'extension sémantique des prénoms dans les dialectes belgo-romans* ; 1971.
- LÉONARD A., *Topon. de Saint-Gérard* [Na 125] ; 1968.
- LEYS Michel-René, *La vie et l'œuvre de Laurent Chiflet. Contribution à l'étude d'un de nos premiers grammairiens* ; 1967.
- LIEMANS Michel, *Topon. de la commune d'Ohey* [Na 101] ; 1969.
- MANGON R., *Étude d'un dictionnaire manuscrit wallon liégeois-français de la fin du 18^e siècle* ; 1968.

- MEURA Marie-Madeleine, *Toponymie des communes de Haillot [Na 102] et Jallet [Na 104]* ; 1970.
- NÈVE DE MÉVERGNIES F.-X., *Le glissement phonétique du son /æ/ en /ē/ dans la langue française contemporaine* ; 1968.
- NICOLAY M., *Les premiers grammairiens belges* ; 1968.
- PIETTE Marcel, *La parémiologie malmédienne* ; 1969.
- PISVIN Daniel, *Les concepts « rosser, taloche, gifle, soufflet » en Wallonie* ; 1969.
- QUINTART Michèle, *Anthroponymie de l'ancienne seigneurie de Sprimont* ; 1969.
- QUITTELIER Christian, *Aspects vocaliques des patois du Tournaisis* ; 1970.
- ROSIÈRE F., *Topon. de Houyet [D 80]* ; 1968.
- TAZIAUX A.-M., *Topon. d'Anseremme [D 51]* ; 1968.
- TOUSSAINT Régine, *Topon. de Les Waleffes, Vieux-Waleffe et Vaux-et-Borset [H 2, 4 et 5]* ; 1971.
- VAN DE WALLE Christian, *La syntaxe du verbe en picard. Analyse transformationnelle* ; 1971.
- WILLEMART Jacques, *Le folklore dans L'Argayon de Michel Renard* ; 1968.
- WILMART Jean-Pierre, *Bibliographie des ouvrages consacrés aux français régionaux* ; 1968.

Université de Louvain :

- BASYN Th., *Topon. de Comines [To 6]* ; 1970.
- BLAIRON M.-M., *Joseph Faucon : poète du Centre* ; 1968.
- BORCY M., *Le vocabulaire de la vie familiale dans la commune de Sainte-Marie-Chevigny* ; 1969.
- BROOS J., *Étude comparative du vocabulaire agricole de deux patois voisins situés à la frontière linguistique : Eben-Emael [L 2] et Canne* ; 1969.
- CLÉMENT C., *Vocabulaire toponymique de Halanzy [Vi 48]* ; 1970.
- DAHIN J.-P., *Étude des termes français désignant les produits de la pâtisserie en Wallonie* ; 1971.
- DAUBIE J., *La toponymie de Villers-Perwin [Ch 11] et de Liberchies [Ch 20]* ; 1969.
- DEBRAINE A., *Étude littéraire et linguistique de In lusotant, ... Canchonnes in patois d' Tournai, 2^e édition, par Adolphe Prayez* ; 1969.

- DEGREZ S., *Topon. de Bois-de-Villers* [Na 112] ; 1971.
- DE GROOTE B., *Les Contes populaires d'Augustin Vermer. Édition critique avec introduction, appareil critique, notes et glossaire* ; 1970.
- DELFORGE B., *Le vocabulaire du charron et du scieur de long à Eghezée* [Na 8]. Étude dialectologique ; 1970.
- DE MARTELARE S., *Enquête sur le vocabulaire des élèves de sixième et cinquième (humanités)* ; 1970.
- DEMESSEMAEKER C., *Le vocabulaire du travail du cuir* ; 1970.
- DÉOM Fr., *Le vocabulaire du maréchal-ferrant dans quelques villages du sud du Luxembourg* ; 1970.
- DEPAUW B., *L'Œuvre théâtrale d'Achille Viart. Étude littéraire* ; 1970.
- DERMIEN B., *Vocabulaire des batteurs de cuivre* ; 1969.
- DEVER N., *Floribert Deprétre chansonnier wallon* ; 1969.
- DIDELEZ Ch., *Pages choisies de Charles Dausias. Édition critique* ; 1969.
- DOUCET M.-Cl., *Les lieux-dits de Hotton-sur-Ourthe* [Ma 17] ; 1971.
- DURAN J., *Les mots français d'origine néerlandaise* ; 1968.
- DURAND J.-Cl., *Paul Moureau Chantre Jodoignois de la Mère et du Terroir* ; 1969.
- GERMAIN J., *Les carrières à Spontin* [D 12]. Étude dialectologique ; 1971.
- HANART M., *Édition critique de In lusotant, ... Canchèonnes in patois d' Tournai, 2^e édition, par Adolphe Prayez dit A. del Pèquewise* ; 1968.
- HENNUY J., *Raboliot de Maurice Genevoix. Étude de vocabulaire* ; 1968.
- HEUREUX M. B., *Recherches étymologiques sur le dialecte des environs de La Louvière* [S 37] ; 1968.
- HOURION M., *Les prénoms à Malonne* [Na 92] au XIX^e siècle ; 1969.
- HUSQUET M., *Origine et formation des noms d'animaux en namurois* ; 1968.
- KAERTKEMEYER G., *Le vocabulaire de Maxence Van der Meersch dans La maison dans la dune et dans L'Empreinte du dieu* ; 1967.
- LAURENT J.-L., *Topon. de la commune d'Ethe* [Vi 33] ; 1969 (publié dans *Le Pays gaumais*, 31, 1970, pp. 210-239 ; 32-33, 1971-72, pp. 88-179).
- LEBLANC (épouse LECHIEN) B., *Les désignations de la chaussure de 1830 à nos jours* ; 1969.

- LE BOULANGÉ (épouse TURINE) Ch., *Les provincialismes de Jean Giono dans la Trilogie de Pan* ; 1971.
- LEBOUTTÉ M.-Cl., *Topon. de la commune de Pont-de-Loup* [Ch 53] ; 1970.
- LEMAHIEU M.-Th., *Étude des pasquilles et chansons de Jules Watteeuw dit : le Broutteux* ; 1969.
- LEVEAU C., *Proverbes et expressions du patois de Tournai* ; 1968.
- LIEKENS, R., *Étude anthroponymique sur les cartulaires de Bouvignes, Dinant et Namur (1080-1399)* ; 1969.
- MARESCAUX P., *Édition critique des œuvres patoises d'Alfred Henno, chansonnier de Mouscron au service du socialisme (1866-1909)* ; 1969.
- MELON M.-C., « *Fôves du Baron d' Fleuru* ». *Étude littéraire* ; 1970.
- MEUWIS M., *L'Œuvre théâtrale d'Edmond Etienne* ; 1969.
- MOL M.-Cl., *Le vocabulaire de la porcelainerie à Baudour* [Mo 20] ; 1970.
- MOSSERAY Ch., *Les contes wallons de l'abbé Jules-Joseph Pirot* ; 1968.
- NOËL J.-G., *La Tétralogie ardennaise de Joseph Calozet* ; 1969.
- NYSSEN G., *Vocabulaire concernant l'enfance et la jeunesse dans le parler de Racour* [W 2] ; 1969.
- PIRARD E., *Le vocabulaire en rapport avec l'enseignement dans l'œuvre de saint Pierre Fourier* ; 1968.
- PLATIAU P., *Étude phonétique sur le tournaïsien* ; 1968.
- PLISNIER M., *Franz Dewandelaer. Pârti... Lès Deûs Rêves* ; 1971.
- POTVIN N., *Un conteur dialectal : le Nivellois Léon Petit* ; 1968.
- PRIEST A., *Le vocabulaire de la vie domestique dans une communauté franco-belge* ; 1968.
- ROCHET B., *Le vocabulaire français de la brasserie de 1750 à 1850* ; 1970.
- ROUWEZ J., *Les Écrits wallons de François-Jean Renkin (1872-1906)*.
I. *Édition critique. II. Analyse textuelle et étude stylistique* ; 1970.
- SAMRAY J., *Le vocabulaire de l'élevage à Brisy (Cherain)* [B 10] ; 1969.
- SAUDOYEZ M., *Le vocabulaire des laminoirs à Jemappes* [Mo 30] ; 1970.
- SMEYERS A., *La meunerie à eau dans le Brabant wallon. Étude dialectologique* ; 1969.
- STIÉVENART Ph., *Le vocabulaire des jésuites belges* ; 1971.
- SURKOL J.-P., *Louis Henrard. Œuvres poétiques dialectales* ; 1971.

- THEUNIS J.-M., *Le vocabulaire du travail du bois aux XIX^e et XX^e siècles* ; 1971.
- van der HEYDE A., *Le vocabulaire régional dans l'œuvre de Léopold Courouble* ; 1970.
- VANDIEST M., *Le vocabulaire de la couture en français moderne* ; 1971.
- VAN HOUTEM J., *Étude sur le vocabulaire français du Vocabulaire de Noël de Berlaimont (1536)* ; 1971.
- VAN MALDEREN R., *Étude morphologique comparée des chroniqueurs Jean d'Outremeuse, Jean le Bel et Froissart* ; 1969.
- VERITER F., *Anatole F. Marchal (1901-1966) et les sources d'inspiration de son œuvre wallonne* ; 1969.
- VERVAEREN A.-M., *Wavre [Ni 25], étude toponymique* ; 1969.

Université de Bruxelles :

- CORNEZ Dominique, *Le vocabulaire du sentiment en patois borain (de Quaregnon [Mo 29])* ; 1970.
- HOSSLET Brigitte, *Ferme et élevage à Fraire [Ph 22]. Étude dialectologique* ; 1971.
- JACQMIN Colette, *Les travaux ménagers à Hévillers [Ni 93]. Étude dialectale* ; 1968.
- LOUIS Jules, *La prothèse vocalique dans la Gallo-Romania d'après l'ALF* ; 1968.
- PREUX Christine, *Les dénominations des animaux domestiques d'après l'ALF* ; 1968.
- Mémoire de doctorat : MANTOU Reine, *Actes originaux rédigés en français dans la partie flamingante du Comté de Flandre (1250-1350)* ; 1971. (La 1^{re} partie de ce travail a été publiée par la Comm. Roy. de Topon. et de Dialect. : Mémoires, n^o 15).

2. Prix et concours. — Le Prix biennal du Gouvernement a été attribué pour la période 1964-1970 à Émile GILLIARD, de Moustier-sur-Sambre, pour son recueil *Rukes di tére*.

Le Concours de littérature dramatique organisé par la Députation permanente du Conseil provincial de Liège et réservé à des œuvres wallonnes toutes les années paires a couronné en 1972 Jean TARGÉ pour *Lès dièrins signeurs*.

3. Crédation d'un Prix Élisée Legros. — Ce prix a été créé par Mme Élisée LEGROS-BERTRAND dans le désir de perpétuer le souvenir de son mari et d'encourager les disciplines où il excellait. Il sera attribué tous les deux ans (la première fois au début de 1975) à une thèse de doctorat relative aux dialectes ou au folklore de Wallonie.

4. Anniversaires. — La revue liégeoise *La Vie wallonne* a fêté en 1970 son cinquantenaire, et a publié à cette occasion un numéro jubilaire très copieux.

Une notice a été consacrée par Maurice Tonnoir à la mémoire du poète wallon de Braine-le-Comte Camille DEL HOUSSIÈRE (1870-1936) dans *Le Soir* du 29 décembre 1970.

Une séance d'hommage à Géo LIBBRECHT a eu lieu à Tournai le 13 février 1971, pour les 80 ans du poète.

Le 9 mai 1971, Tournai a commémoré le 800^e anniversaire de sa Cathédrale.

Du 20 mars au 4 avril 1971, des cérémonies et des expositions ont célébré le 750^e anniversaire des Libertés Communales de Châtelet et le 10^e anniversaire de la Société d'histoire du Vieux Châtelet.

Les *Scrivèus du Cente* ont fêté le 16 septembre 1972 leur soixantième anniversaire ; à cette occasion, une plaque a été apposée sur la maison de Flori DEPRÈTRE ; une exposition célébrant les écrivains dialectaux de Haine-Saint-Paul et Haine-Saint-Pierre a été organisée, et le *Mouchon d'Aunia* a sorti un numéro spécial.

La Société littéraire liégeoise *Lès auteùrs wallons* a célébré en septembre 1972 son 75^e anniversaire.

Le 21 octobre 1973, le *Royal Club Wallon* de Malmedy fêtait à son tour son 75^e anniversaire. Le n° 27 (oct. 1973) du *Vi språwe*, consacré tout entier à l'évocation de cet événement, reproduit les articles de H. Bragard sur les origines du mouvement et son histoire jusqu'en 1934.

5. Manifestations. — Les 3^{es} Journées des Écrivains de Wallonie se sont tenues à Charleroi du 22 au 25 septembre 1971.

6. Musées. — Le Musée de la Vie wallonne a inauguré les premières salles de ses bâtiments définitifs, Cour des Mineurs, le 24 sept. 1970, et les salles du deuxième étage en décembre 1972.

Plusieurs expositions temporaires ont été ouvertes au public : du 4 juin au 17 oct. 1971, *Cycles et motocycles des origines à 1935* ; du 8 juin au 2 sept. 1973, *L'enfance en Wallonie* ; du 17 nov. 1973 au 27 janv. 1974, *La Tapisserie belge contemporaine*. Les catalogues de ces expositions sont encore disponibles au Musée.

Le Musée a chargé un artisan du Sud de la France de fabriquer des santons représentant les personnages traditionnels de la Nativité ainsi que des types populaires wallons, comme le houilleur et la boteresse. Une douzaine de figurines sont actuellement mises en vente.

Le Musée communal de Huy, consacré à l'histoire et au folklore, s'est installé en 1971 dans l'ancien couvent des Frères mineurs.

7. Le wallon et la Loge. — Dans différentes localités wallonnes, il est chanté des Messes dans le dialecte de l'endroit. Notre confrère Auguste Laloux, membre titulaire, a fait le 20 avril 1973, une communication sur ce sujet à la séance de notre « Académie wallonne ». Elle fut d'un intérêt à la fois philologique et musical ; les textes adaptés directement, en namurois, du latin étaient de nos confrères Laloux et Lucien Léonard, président de notre Société, tandis que la musique, respectant le plain-chant avait été composée par Ernest Montellier, autre membre titulaire de notre Compagnie.

On sait, aussi, qu'à Liège, en « Djuds-d'là » (quartier d'Outre-Meuse), une Messe est dite en Wallon et en plein air, lors des manifestations annuelles du 15 août.

Mais il existe également, dans la banlieue liégeoise, une Loge maçonnique qui, une fois l'an, tient une séance entière en utilisant le dialecte ; le rituel de la séance — adapté en liégeois — et toutes les interventions s'y font dans le dialecte local.

... Du wallon « céleste » et du wallon « en trois points », voilà qui est original et assez inattendu : comme quoi, le wallon sait accommoder le Seigneur et le « Grand Architecte de l'Univers » sous le signe d'une commune fraternité...

8. Nécrologie. — Jules RIVIÈRE (1892-1973) : Plus connu sous le pseudonyme de « *Bwèz d'Hule* », le major Jules Rivière fut un ardent défenseur de notre dialecte wallon : c'est à cet aspect de sa personnalité que nous nous en tiendrons ici.

Déjà correspondant de périodiques en 1912, c'est en 1927 qu'il s'inscrivait chez les « *Rèlis Namurwès* », après avoir collaboré de

1914 à 1919 aux revues des Namurois du front, puis de 1920 à 1926 à « Sambre et Meuse » et au « Guetteur Wallon ».

En 1935, il inaugurait sous le titre « Feuillets Wallons » ou *Tapans one divise*, la page dialectale du journal « Vers l'Avenir » qu'il devait abandonner lors des péripéties de l'avant-guerre de 1940, pour la reprendre en 1946 sous le titre de « Chijes èt Pasquéyes ». Cette chronique hebdomadaire, il l'a dirigée jusqu'en janvier 1973 (1370 numéros, pages ou demi-pages). Ouverte à toutes les activités dialectales et répandue dans nos provinces du Centre Wallon, elle est un support important de nos dialectes. J. Rivière y analysait toutes les productions dialectales de Wallonie, tout en y incluant les correspondances de ses lecteurs : beaucoup d'entre eux ont accueilli les encouragements à se perfectionner qu'il leur prodiguait. Beaucoup d'écrivains dialectaux, jeunes ou moins jeunes, se sont révélés aux Concours organisés en cette rubrique, et beaucoup de recrues ont ainsi rejoint les cercles littéraires dialectaux.

C'est une belle figure de notre littérature dialectale namuroise qui s'en va, digne des Joseph Calozet, Lucien Maréchal et autres Eugène Gillain, insignes défenseurs de notre patrimoine dialectal.

L. L.

Fernand STÉVART, membre titulaire de notre Société, est décédé à Liège, à l'âge de 76 ans : né à Herstal en 1897, il s'est éteint inopinément, en août dernier, alors qu'il assistait à une réunion du « Wallon à l'École », organisme qu'il avait fondé, en 1934, avec son ami et collègue Marcel Fabry.

Fernand Stévert, grand commis de l'Administration communale de Liège, où il fit une brillante carrière qu'il acheva en 1962, alors qu'il était directeur des « Affaires culturelles » de la Cité ardente, fut, dès son jeune âge, un ardent défenseur de notre dialecte. Attiré par le théâtre, il fut l'un des acteurs prisés de la société dramatique « Li steûle walone » ; il y joua en la compagnie d'artistes de renom tels que Henriette Brenu et feu Hubert Ledent. Par après, on l'entendit, à plusieurs reprises, au micro de l'I.N.R. dans la récitation de poèmes de Henri Simon, Emile Wiket, Marcel Launay et d'autres. Dès la création, en 1926, de la « Société d'encouragement à l'art wallon » — A.S.B.L. qui, depuis cette date, gère le Théâtre communal wallon du « Trianon » — il s'occupa de celle-ci ; à sa mort, il y siégeait encore au Conseil d'Administration.

Il fut détenteur, par ailleurs, de postes importants au sein de la « Fédération liégeoise des sociétés littéraires et dramatiques » qu'il repréSENTA, de surcroit, au Bureau de ladite Fédération sur le plan national. Littérateur à ses heures, il écrivit poésies et contes ; il enleva, par deux fois, des distinctions aux concours de notre Société. Il transposa, en outre, en wallon liégeois des comédies écrites dans d'autres dialectes de Wallonie : ses adaptations — toujours parfaites — furent et sont encore représentées tant sur la scène du « Trianon » que par plusieurs cercles dramatiques. Au cours de la dernière guerre mondiale, on le trouva dans les rangs de la Résistance et, dès la libération de Liège, il s'enrôla dans l'armée où il accomplit diverses missions, en Allemagne, jusqu'à la fin des hostilités.

C'est en 1950 que notre Société l'accueillit en qualité de « membre titulaire ». Dès son installation, il participa activement aux travaux de notre Compagnie qui ne devait pas tarder à l'élire au Bureau et à lui confier, ensuite, la tâche ingrate et laborieuse de Trésorier. Pendant près de vingt ans il s'adonna à ce travail avec une persévérance toujours en éveil ; les relations qu'il s'était créées dans ses fonctions administratives à la ville de Liège lui servirent judicieusement à attirer l'attention des personnalités, dans les sphères du pouvoir central, sur l'importance des travaux de notre Société et à obtenir d'elles des appuis favorisant la marche des entreprises littéraires et philologiques de notre plus que centenaire « Académie wallonne ».

Lors de ses funérailles, notre Président, M. Lucien Léonard, lui rendit un émouvant hommage et souligna son dévouement désintéressé, mais combien fructueux, à la cause défendue par notre Société.

Ajoutons que Fernand Stévart était porteur de nombreuses décosations belges et étrangères. La « Société de Langue et de Littérature wallonnes » gardera un affectueux souvenir du disparu à qui elle doit une reconnaissance hautement méritée.

M. D.

On regrette de devoir se borner à une rapide et sèche énumération des nombreux autres décès qui ont endeuillé ces dernières années : Raoul NOPÈRE, co-auteur du *Dictionnaire du wallon du Centre*, en 1969 ; — Joseph COPPENS, écrivain wallon et auteur d'importants ouvrages (dictionnaires et grammaire) sur l'aclot, en 1970 ; —

Mathieu FRÉSON, auteur avec J. HAUST, d'une étude sur *Le tressage de la paille dans la vallée du Geer*, le 1^{er} déc. 1970 ; — Fernand SCHREURS, fondateur de l'Association pour le progrès intellectuel et artistique de la Wallonie, le 10 déc. 1970 ; — Fernand DISCRY, archiviste et historien hutois, le 3 janvier 1971 ; — Alphonse BURNET, comédien liégeois, en janvier 1971 ; — Omer BASTIN, auteur d'un *Lexique français-wallon* de Courcelles et des environs, et d'une *Grammaire wallonne*, en 1971 ; — Joseph CHARLES, poète carolorégien, en 1971 ; — Georges de FROIDCOURT, auteur de plusieurs études sur l'histoire liégeoise, le 5 mai 1972 ; — Maurice PONTHIR, auteur d'une importante monographie sur Montegnée et Grâce-Berleur et de plusieurs articles touchant au folklore, le 2 déc. 1972.

TABLE DES MATIÈRES

R. DASCOTTE, Les cultures à Seneffe (2 ^e partie)	5
R. PINON, Le folklore et la dialectologie du bourdon en Wallonie (1 ^{re} partie)	43
P. RUELLE, Notes sur des mots borains	83
D. DROIXHE, Le lexique botanique wallon dans la Statistique de la Province de Liège de Richard Courtois (1828)	91
R. TOUSSAINT, L'origine du toponyme hesbignon Narméa, w. lārmèyā	99
Mélanges	
J. HERBILLON, Le celtique <i>glano-</i> dans la toponymie wallonne	111
J. HERBILLON, Anc. w. <i>commourner</i> « mettre à point »	115
L. REMACLE, Les toponymes <i>Avionpuits</i> et <i>Awionfosse</i>	119
In memoriam	
A. BOILEAU, Élisée Legros (1910-1970)	122
A. BOILEAU, Joseph Warland (1902-1971)	128
Chronique	134

Société de Langue et de Littérature wallonnes Liège

Pour faire partie de la Société et recevoir les publications ordinaires de l'année, il suffit de s'inscrire en versant la cotisation annuelle de *membre affilié* (100 F) ou de *membre protecteur* (minimum 200 F) au C.C.P. 10 29 27, Société de Littérature wallonne, Liège.

En 1974, à cause de l'augmentation des frais, les cotisations seront portées respectivement à 150 F et 300 F (minimum).

Outre *Les Dialectes de Wallonie*, la S.L.L.W. publie un *Bulletin* (74 volumes), une *Bibliothèque de philologie et de littérature wallonnes* (3 volumes) et une *Collection littéraire wallonne* (4 volumes) ; elle a cessé de publier l'*Annuaire* (34 volumes) et le *Bulletin du Dictionnaire wallon* (23 volumes). Les numéros anciens qui ne sont pas épuisés peuvent s'acquérir chez le dépositaire de la Société : la Librairie Paul Gothier, 3-5 rue Bonne-Fortune, 4000 Liège.

BD. 27.157